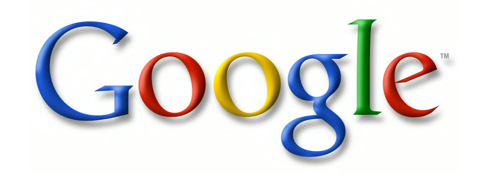
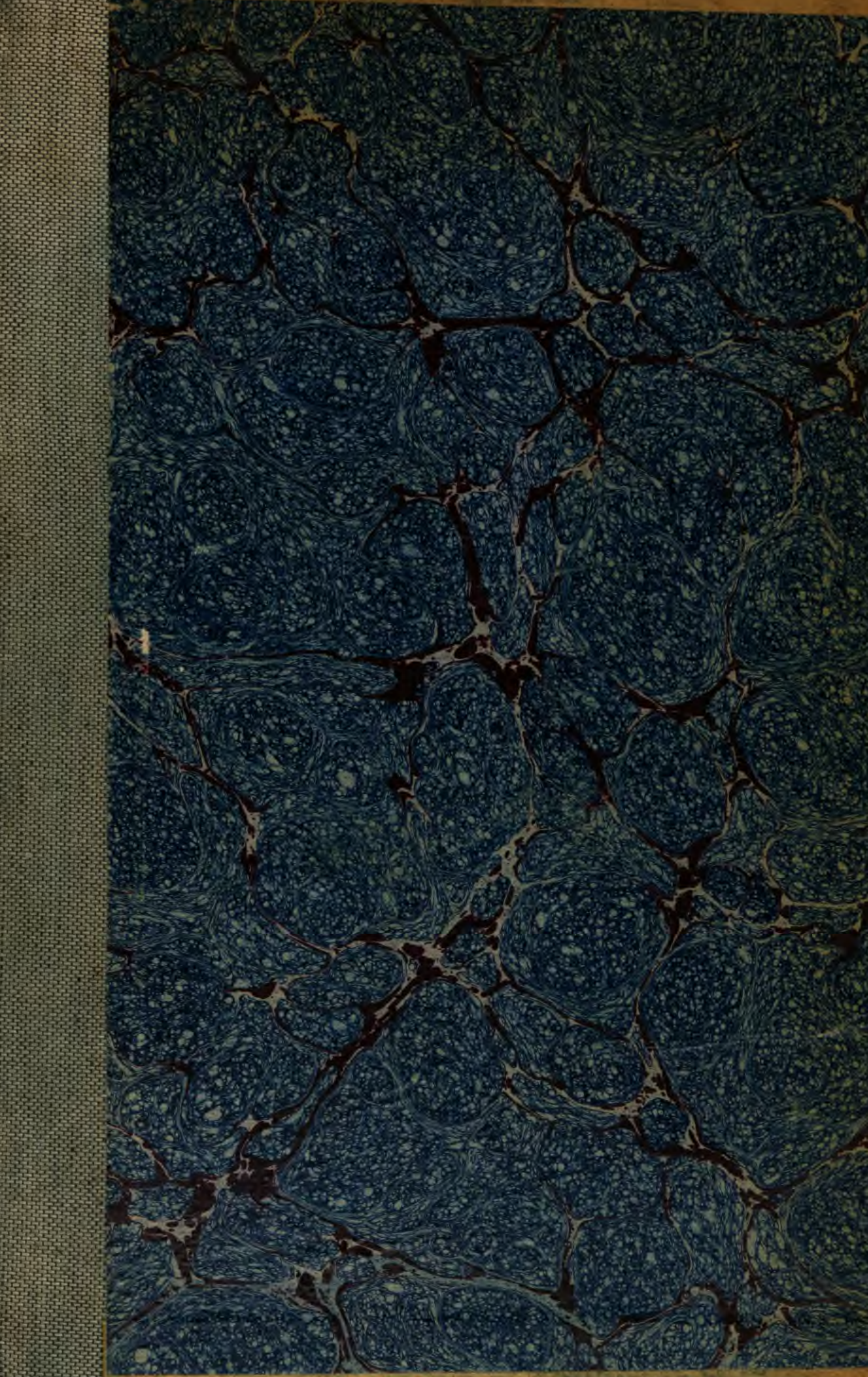






HISTOIRE ROMAINE

DE

DION CASSIUS.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

HISTOIRE ROMAINE

DE

DION CASSIUS,

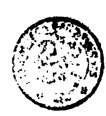
TRADUITE EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES CRITIQUES, HISTORIQUES, ETC.,
ET LE TEXTE EN REGARD,

COLLATIONNÉ SUR LES MEILLEURES ÉDITIONS
ET SUR LES MANUSCRITS DE ROME, FLORENCE, VENISE, TURIN,
MUNICH, HEIDELBERG, PARIS, TOURS, BESANÇON,

PAR E. GROS,
INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

TOME TROISIÈME



PARIS,
LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56

1849.



ΤΩΝ

ΔΙΩΝΟΣ

ΙΣΤΟΡΙΩΝ ΡΩΜΑΙΚΩΝ

ΤΑ ΒΙΒΛΙΑ

ΛϚʹ, ΛΖʹ, ΛΗʹ, ΛΘʹ.

ΤΩΝ

ΔΙΩΝΟΣ

ΙΣΤΟΡΙΩΝ ΡΩΜΑΙΚΩΝ

ΤΟ ΤΡΙΑΚΟΣΤΟΝ ΕΚΤΟΝ ΒΙΒΛΙΟΝ [1].

. . . .

R. p. 88. 18. Λέξω [2] δὲ ἤδη καὶ τὸ κατὰ τοῦτον [3] πῶς ἐγένετο.

1. Sur les sept manuscrits que j'ai collationnés pour le livre XXXVI[e], cf. tom. II, p. 214, not. 1 de cette édition.

Le commencement de ce livre est tronqué; mais les § φείδεται. Δυναστείας τε ἐρῶν κτλ. — Ἀγανακτήσας οὖν ἐπὶ τούτῳ κτλ., dont mes devanciers ont fait les § 1 et 2 du liv. XXXVI, et les § καὶ ὅτι ἰσχυρᾷ τε τύχῃ κτλ. — Ὡς δ' οὖν τοῦθ' οἱ στρατιῶται κτλ., qu'ils ont attribués au liv. XXXV, sont, suivant moi, quatre fragments du liv. XXXVI; cf. l'Avertissement en tête du tome II, p. VIII-X de cette édition. Mon opinion, ainsi que je l'ai dit, l. l. p. VIII, s'appuie principalement sur le texte de Xiphilin. C'est aussi d'après ce texte que je regarde le § λέξω δὲ ἤδη κτλ. comme faisant suite aux § qui portent les n[os] 16 et 17, tom. II, p. 262-266. Et en effet, dans l'Abréviateur, les événements relatifs à la guerre contre les pirates viennent immédiatement après le récit des troubles qui éclatèrent dans l'armée de Lucullus et permirent à Mithridate de recouvrer une partie de ses États; mais qui ne recommencèrent plus lorsque cette armée fut sous le commandement de Pompée. J'ai cru pouvoir conclure de là que les faits contenus dans les § 16-17, tom. II, p. 262-266, et les faits relatifs à la guerre contre les pirates λέξω δὲ ἤδη — καὶ τάς τε ναῦς ἔκαιον καὶ πάνθ' ἥρπαζον, p. 10, lig. 4-5 de ce volume, se suivaient, sans aucune interruption, dans le texte de Dion que Xiphilin avait sous les yeux; puisque tel est l'ordre qu'il a adopté lui-même, comme on le voit en rapprochant

HISTOIRE ROMAINE

DE DION.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

. . . .

An de Rome 687.

M'. Acilius et C. Pison Consuls.

18. Je raconterai maintenant ce qui se passa au sujet

le § 16, qui se termine par les mots τοσοῦτον ἀνὴρ ἀνδρὸς διαφέρει, de l'Abréviateur, p. 4-5, éd. de Rob. Étienne, Paris, 1551 : τοσοῦτον ἀνὴρ ἀνδρὸς διαφέρει. Ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ καὶ ὁ πειρατικὸς πόλεμος ἐπολεμήθη Ῥωμαίοις, οὐδενὸς ἔλαττον καταπλήξας αὐτούς. Τὸ γὰρ καταποντιστῶν φῦλον ἐπιπολάσαν ἐν τῇ θαλάσσῃ, καὶ διὰ τὴν ἐν τοῖς πολέμοις τῶν Ῥωμαίων ἀσχολίαν, ἀδείας ἐπειλημμένον, καὶ ὑπερφυῶς αὐξηθὲν, νεῶν, καὶ στόλων, κακῶν μυριῶν, οὐ τὴν θάλασσαν μόνον, ἀλλ' ἤδη καὶ τὴν ἤπειρον ἀποβαῖνον ἐς αὐτὴν, καὶ κώμας καταφλέγον καὶ πόλεις διαρπάζον, πεπλήρωκε· καὶ τέλος ἄπλουν ἐμπόροις τὴν θάλασσαν ἐργασάμενον, ἐξαίσιον ταῖς πόλεσι καὶ μάλιστα τῇ Ῥώμῃ λίμον ἐμπεποίηκε· καὶ ἐς αὐτὰ γὰρ τὰ Ὤστια (sic. Cf. p. 10, not. 1) ἐσέπλεον, καὶ τάς τε ναῦς ἔκαιον καὶ πάνθ' ἥρπαζον.

Je donne donc au § λέξω δὲ ἤδη et aux § suivants les numéros 18, 19, 20, etc. ; mais, pour faciliter la comparaison entre cette édition et celle de Reimarus, j'aurai soin d'indiquer, dans un renvoi, le numéro que chaque § porte dans son édition. J'appellerai R l'édition de Reimarus.

2. R. § 3, p. 88.

3. Leunclavius propose τὰ κατὰ τοῦτον, conjecture justement repoussée par Fabricius : « Nam, dit-il, quum maxime consilium Dionis est exponere non res gestas Pompeii, sed quomodo Pompeius eam auctoritatem fuerit consecutus, ut legatum potuerit in Cretam mittere et Metelli luminibus obstruere. » J'ai donc maintenu l'ancienne leçon : elle est confirmée par les Ms.

Οἱ καταποντισταὶ ἐλύπουν μὲν ἀεὶ τοὺς πλέοντας, ὥσπερ καὶ τοὺς ἐν τῇ γῇ οἰκοῦντας οἱ τὰς ληστείας ποιούμενοι. Οὐ γάρ ἐστιν ὅτε ταῦτ' [1] οὐκ ἐγένετο, οὐδ' ἂν παύσαιτό ποτε, ἕως ἂν [2] ἡ αὐτὴ φύσις ἀνθρώπων ᾖ· ἀλλὰ πρότερον μὲν ἔν τε τόποις τισὶ κἀν τῇ ὥρᾳ [3] μόνῃ, κατ' ὀλίγους, καὶ ἐν τῇ γῇ καὶ ἐν τῇ θαλάσσῃ ἐλῄστευον· τότε δὲ, ἐξ οὗ πολλαχῇ τε ἅμα καὶ συνεχῶς ἐπολεμήθη, καὶ πολλαὶ [4] μὲν πόλεις ἀνάστατοι ἐγένοντο, πᾶσι δὲ καὶ τοῖς διαφεύγουσιν αὐτῶν αἱ τιμωρίαι ἐπηρτῶντο· καὶ ἀδεὲς οὐδενὶ οὐδὲν ἦν, πάμπολλοι πρὸς ληστείαν ἐτράποντο. Καὶ τὰ μὲν ἐν ταῖς [5] ἠπείροις ληστικὰ [6], ἅτε καὶ ἐν ὀφθαλμοῖς τῶν δήμων μᾶλλον ὄντα, καὶ τὴν αἴσθησιν τῆς βλάβης ἔγγυθεν, καὶ τὴν σύλληψιν οὐ πάνυ χαλεπὴν ἔχοντα, ῥᾷόν πως κατ-

1. Ἐστι ταῦτ' ὅτε (sic), dans C. Ὅτε manque dans D.

2. B, C et D donnent cette leçon, qui est la véritable : je l'adopte avec Reimarus et Sturz. Comme le dit Reimarus, A porte ἕως δ' ἄν : il en est de même de E, F et G.

3. Reiske voulait remplacer ὥρᾳ par ὡραίᾳ, d'après Dion, XXXIX, 5 : Κἀν τῷ αὐτῷ τούτῳ χρόνῳ, Γάλβας ὁ Σερούϊος, ὑποστρατηγῶν αὐτῷ, μέχρι μὲν ἥ τε ὡραία καὶ τὸ στράτευμα συνεστὸς εἶχεν, Ὀαράγρους ... παρεστήσατο. Mais Reimarus, dans sa lettre à Reiske, p. 674, défend l'ancienne leçon par des exemples tirés d'Eustathe, Comment. sur l'Iliade, II, v. 468, de Thucydide, II, 52, d'Hérodien, VIII, 4, de Dion, LX, 11 : Ἔξω τε γὰρ τῶν τῇ τε ὥρᾳ ἐσκομισθέντων, καὶ ἐς τὰς ἀποθήκας ἀναχθέντων, οὐδὲν τὴν χειμερίνην ἐσεφοίτα κτλ., d'où il conclut que ὥρα est synonyme de ὡραία : « Sicut enim omne tempus opportunum ὥρα est Græcis, ita speciatim hyemi oppositum *ver cum æstate*. » En vertu de cette identité de signification, Oddey propose de remplacer ἥ τε ὡραία par ἥ τε ὥρα, dans Dion, LII, 11. Comme Reimarus, j'ai maintenu l'ancienne leçon, qui se trouve dans tous les Ms.

4. F : πολαί (λ written above).

de Pompée. Les pirates ne cessaient d'inquiéter les navigateurs, comme les voleurs inquiétaient les habitants du continent. Sans doute il n'y a pas eu d'époque où il n'en ait été ainsi, et ces brigandages se perpétueront tant que la nature humaine sera la même. Cependant ils n'avaient été commis jusqu'alors, sur terre et sur mer, que dans certains endroits, durant la belle saison, et par un petit nombre d'hommes; mais depuis que des guerres continuelles avaient eu lieu simultanément dans plusieurs pays, que beaucoup de villes avaient été détruites, que leurs habitants fugitifs trouvaient partout le châtiment suspendu sur leur tête, et qu'il n'y avait plus de retraite sûre pour personne, une foule de malheureux s'étaient jetés dans le brigandage. On put plus aisément le détruire sur le continent, où il frappait davantage les regards des populations, où le dommage se faisait sentir de près, et où les moyens de

5. Ἐν manque dans B et dans F. De plus F, au lieu de ταῖς, porte τοῖς qui forme un solécisme. La préposition ἐν est fréquemment omise et souvent ajoutée par les copistes. Ainsi, dans Platon, Répub., II, § 2, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 331, au lieu de ἐπιθυμῶ γὰρ ἀκοῦσαι τί τ' ἔστιν ἑκάτερον καὶ τίνα ἔχει δύναμιν αὐτὸ καθ' αὑτὸ ἐνὸν ἐν τῇ ψυχῇ, deux Ms. donnent ἐνὸν τῇ ψυχῇ. Dans Thucydide, I, 130, au contraire, au lieu de Ταῦτα λαβὼν ὁ Παυσανίας τὰ γράμματα, ὢν καὶ πρότερον ἐν μεγάλῳ ἀξιώματι ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων διὰ τὴν Πλαταιᾶσιν ἡγεμονίαν κτλ., le manuscrit de Peiresc Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας (cf. tom. I, Introd. p. LVII-LXXXIV de cette édition) porte διὰ τὴν ἐν Πλαταιᾶσιν ἡγεμονίαν.

6. Reiske conseille ληστρικά. La leçon que j'adopte, comme Reimarus et Sturz, concorde avec Thucydide, I, 4 : Τό τε ληστικὸν, ὡς εἰκὸς, καθῄρει (s.-ent. ὁ Μίνως) ἐκ τῆς θαλάσσης ἐφ' ὅσον ἠδύνατο. Elle est justifiée par le scoliaste de cet historien : Τό τε ληστικόν· τὸ μὲν ἐκτὸς τοῦ ρ σημείου, τὸ σύστημα τῶν ληστῶν· τὸ δὲ μετὰ τοῦ ρ, τὸ κτῆμα τῶν ληστῶν. Cf. Lobeck, sur Phrynichus, p. 242.

Tous les Ms. donnent ληστικά, à l'exception de C, qui porte λητικά, par la confusion de ς avec τ. Cf. Bast, Comment. Palæogr., p. 734-735.

ελύετο[1]· τὰ δὲ ἐν τῇ θαλάσσῃ, ἐπὶ πλεῖστον ἐπηυξήθη[2]. Τῶν γὰρ Ῥωμαίων πρὸς τοὺς ἀντιπολέμους[3] ἀσχολίαν ἀγόντων, ἐπὶ πολὺ ἤκμασαν, πολλαχόσε τε περιπλέοντες, καὶ πάντας τοὺς ὁμοίους σφίσι προστιθέμενοι, ὥστε τινὰς αὐτῶν καὶ ἐν συμμαχίας λόγῳ συχνοῖς ἐπικουρῆσαι[4].

19. Καὶ[5] εἴρηται μὲν ὅσα μετὰ τῶν ἄλλων ἔπραξαν· ἐπεὶ δ' οὖν καὶ ἐκεῖνα διελύθη, οὐκ ἐπαύσαντο, ἀλλ' αὐτοὶ καθ' αὑτοὺς[6] πολλὰ καὶ δεινὰ τούς τε Ῥωμαίους καὶ τοὺς συμμάχους αὐτῶν ἐκακούργησαν. Οὔτε γὰρ κατ' ὀλίγους ἔτι, ἀλλὰ στόλοις μεγάλοις ἔπλεον, καὶ στρατηγοὺς εἶχον·
R. p. 89. ὥστε ὄνομα αὐτοὺς μέγα κεκτῆσθαι. Ἦγόν τε καὶ ἔφερον[7] πρώτους μὲν καὶ μάλιστα τοὺς πλέοντας (οὐδὲ γὰρ τὴν χειμερίνην ὥραν ἀσφαλῆ αὐτοῖς παρεῖχον· ἀλλ' ὑπό τε τῆς τόλμης καὶ ὑπὸ τοῦ ἔθους[8], τῆς τε εὐπραγίας, καὶ τότ' ἐπ' ἀδείας[9] ταῖς ναυτιλίαις ἐχρῶντο)· ἔπειτα καὶ τοὺς ἐν

1. Κατελεύετο / λύετο } dans G.

2. C et G : ηὐξήθη. La préposition a été omise, suivant l'usage des copistes.

3. Reiske propose πρὸς τοὺς ἀεὶ πολεμίους et traduit ainsi : *Quum Romani adversus alios atque alios hostes, ut eorum quisque identidem occurreret, pugnaverint*. A l'ancienne leçon ἀντιπολεμίους, confirmée par les Ms. et par Dion, liv. LXXI, tom. II, p. 1201, éd. de Reimarus, d'après un fragment attribué à cet historien par H. de Valois : Ἦν δὲ ἱκανὸς ὁ Μάρτιος οὐ μόνον ὅπλοις βιάσασθαι τοὺς ἀντιπολεμίους .... ἀλλὰ καὶ λόγῳ πιθανῷ πεῖσαι κτλ., je substitue ἀντιπολέμους, comme l'a fait, d'après les meilleurs Ms., Bernhardy, dans Suidas, au mot Μάρτιος : « Edita scriptura, dit-il (h. e. ἀντιπολεμίους), nihil nisi commentum vocis est. » Je dois ce renseignement à l'obligeance du savant M. Ch. Müller. Dans Hérodote, IV, 134 ; 140 ; VII, 236 ; VIII, 68, plusieurs éditions donnent ἀντιπολεμίους ; mais la plupart des Ms. portent ἀντιπολέμους. Dans Thucydide, III, 90, au lieu de οἱ ἀντιπολέμιοι, je propose de lire οἱ ἀντιπόλεμοι.

répression n'étaient pas difficiles : sur la mer, au contraire, il prit le plus grand accroissement. Et en effet, tandis que les Romains étaient occupés sans relâche à combattre contre leurs ennemis, les pirates accrurent beaucoup leurs forces, parcoururent diverses mers et s'adjoignirent tous ceux qui se livraient au même genre de vie qu'eux : quelques-uns même secoururent plusieurs peuples, à titre d'alliés.

19. J'ai raconté ce qu'ils firent en commun avec d'autres peuples : lorsque cetté union eut cessé, ils ne restèrent point dans l'inaction. Bien loin de là : seuls, avec leurs propres forces, ils causèrent souvent de grands dommages aux Romains et à leurs alliés. Ce n'était plus en petit nombre, mais avec des flottes considérables qu'ils infestaient les mers : ils eurent des généraux et se firent un grand nom. Dans le principe ils cherchaient de préférence à piller et à emmener de force ceux qui naviguaient; ils ne les laissaient point tranquilles pendant l'hiver; car leur audace, l'habitude et le succès leur faisaient affronter la mer avec confiance, même dans cette saison. Ensuite, ils attaquèrent aussi

4. Ils combattirent avec Mithridate contre les Romains; Plutarque, Pompée, XXIV. Dans le texte de Dion, Oddey voudrait, sans nécessité, substituer συχνῶς à συχνοῖς.

5. R. § 4, p. 88-89.

6. Sturz cite, καθ' ἑαυτοὺς, comme une variante fournie par A : elle se trouve aussi dans B, D, F et G.

7. Bekker, Anec. Gr., tom. I, p. 206 : Ἄγειν καὶ φέρειν· ἀντὶ τοῦ λῃστεύειν καὶ ἁρπάζειν· ἤγετο μὲν τὰ ἔμψυχα, ἐφέρετο δὲ τὰ ἄψυχα. Je ne crois pas devoir insister davantage sur cette locution : il serait difficile de dire quelque chose de nouveau, après le savant article du Thes. gr. ling. tom. I, p. 561-563, éd. Didot.

8. G : τοῦ ἔθνους, variante fautive. La véritable leçon a été ajoutée en marge, par une main plus moderne.

9. Τότε ἐπ' ἀδείας, dans A, cité seul par Sturz. B et F donnent également cette leçon.

τοῖς λιμέσιν ὄντας. Καὶ γὰρ εἴ τις ἀνταναχθῆναι σφίσιν ἐτόλμησε [1], μάλιστα μὲν, ἡττηθεὶς ἀπώλετο. Εἰ δὲ καὶ ἐνίκησεν [2], ἀλλ' ἑλεῖν γε αὐτῶν οὐδένα ὑπὸ τοῦ ταχυναυτεῖν σφᾶς ἐδύνατο. Καὶ οὕτως ὑποστρέφοντες διὰ βραχέος [3], ὡς κεκρατηκότες [4], τὰ μὲν ἔτεμνον καὶ κατεπίμπρων [5], οὐχ ὅτι χωρία καὶ ἀγροὺς, ἀλλὰ καὶ πόλεις ὅλας· τὰ δὲ καὶ ᾠκειοῦντο, ὥστε καὶ χειμάδια [6] καὶ ὁρμητήρια [7] καθάπερ ἐν φιλίᾳ γε ποιεῖσθαι.

20. Προχωρούντων [8] δὲ αὐτοῖς τούτων, καὶ ἐς τὴν ἤπειρον ἀπέβαινον [9], καὶ πολλὰ καὶ ἐκείνους τοὺς μηδὲ χρωμένους τῇ θαλάσσῃ ἐλύπουν. Καὶ ταῦτα οὐ τὴν ἔξω συμμαχίδα αὐτῶν [10] μόνον, ἀλλὰ καὶ τὴν Ἰταλίαν [11] αὐτὴν

1. A : Ἐτόλμησεν. J'ai déjà parlé de l'addition du ν paragogique devant une consonne; cf. tom. II, p. 88, not. 4 de cette édition. Elle est très-fréquente dans le Ms. de Peiresc Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, et il me serait facile d'en donner plusieurs exemples : je me borne à un seul tiré de Josèphe, Ant. Jud. II, 6, 2 : Ὑπὲρ δὲ τοῦ γνῶναι τὰ κατὰ τὸν πατέρα καὶ τὰ συμβεβηκότα αὐτῷ μετὰ τὴν ἀπαλλαγὴν ταῦτ' ἔπραττε, μαθεῖν τε βουλόμενος καὶ τὰ περὶ Βενιαμὶν τὸν ἀδελφόν. Le manuscrit porte ταῦτ' ἔπραττεν, μαθεῖν τε κτλ.

2. F : Ἐνίκησε. Ici, le ν paragogique manque devant une voyelle. Cette omission du ν devant une voyelle n'est pas moins fréquente que son addition devant une consonne. Je pourrais multiplier les citations; mais je me contenterai d'un exemple emprunté au même manuscrit. Dans Thucydide, I, 137, au lieu de καὶ ὕστερον οὐ πολλῷ τοῖς Λακεδαιμονίοις καὶ Ἀθηναίοις ἐλθοῦσι καὶ πολλὰ εἰποῦσιν οὐκ ἐκδίδωσιν· ἀλλ' ἀποστέλλει βουλόμενον ὡς βασιλέα πορευθῆναι, le Ms. de Peiresc porte πολλὰ εἰποῦσι οὐκ ἐκδίδωσι· ἀλλ' ἀποστέλλει κτλ.

3. Διὰ βραχέως, dans G.

4. A : Ὡς καὶ κεκρατηκότες, leçon approuvée par Reiske et par Sturz qui conserve pourtant l'ancienne : je la maintiens aussi.

5. Κατεπίμπρον, dans F et G, variante fautive par la confusion d'ω avec ο. Κατεπίμπλων, dans C, provient de la fréquente permutation de λ avec ρ; cf. M. Boissonade, not. sur Aristænète, p. 634-635.

6. Χεινάδια, autre variante fautive dans C, par la confusion du ν avec

ceux qui se tenaient dans les ports. Quelqu'un osait-il faire voile contre eux; d'ordinaire il était vaincu et trouvait la mort dans la lutte. Était-il vainqueur; il ne pouvait mettre la main sur un seul de ces brigands, tant ils voguaient avec célérité. Vaincus, ils revenaient bientôt, comme s'ils avaient remporté la victoire, ravageaient et livraient aux flammes, non-seulement les campagnes et les habitations qui s'y trouvaient, mais des villes entières : ils prenaient possession de quelques-unes et ils y établissaient, comme dans un pays ami, des quartiers d'hiver d'où ils pouvaient faire des sorties, en même temps qu'ils y trouvaient un refuge.

20. Enhardis par ces succès, ils descendirent sur la terre ferme et firent beaucoup de mal, même à ceux qui ne fréquentaient pas la mer : ils attaquèrent les alliés que Rome avait hors de l'Italie et l'Italie elle-même.

le μ. Cf. Bast, l. l. p. 725. La conjonction καὶ qui précède ce nom manque dans D : on sait qu'elle a été souvent omise par les copistes. Cf. M. Boissonade, Anecd. Nov. p. 156; 213; 287; et p. 121, not. 4, tom. II de cette édition.

7. J'ai été forcé de recourir à une périphrase pour rendre exactement le sens de ὁρμητήρια. La langue allemande a permis à M. Tafel d'employer un mot composé : Und bedienten sich ihrer als Winterstationen und *Rückhaltspunkte*.

8. R. § 5, p. 89.

9. Je remplace l'ancienne leçon ἀνέβαινον par ἀπέβαινον, d'après Xiphilin, p. 4-5, éd. de Rob. Étienne : Καὶ τὴν ἤπειρον ἀποβαῖνον ἐς αὐτὴν κτλ.

10. Oddey regarde ce mot comme superflu, et Reiske propose de le supprimer ou de lui substituer Ῥωμαίων. Sturz défend l'addition de αὐτῶν par ce passage de Dion, Fr. CCCXXIX, § 13, tom. II, p. 254 de cette édition : Ἐν γὰρ τῷ αὐτῷ αὐτοῖς τρόπῳ συστρατευομένους, ὥσπερ εἶπον, οὐκ ὀλίγους εἶχε. L'ancienne leçon ne doit pas être changée.

11. C : Ἀταξίαν, variante évidemment fautive. La leçon Ἰταλίαν est confirmée par les faits historiques; cf. les Eclaircissements à la fin du volume. Je ne citerai ici que Vell. Paterc., II, 31 : Quum belli more, non latrociniorum, orbem classibus jam, non furtivis expeditionibus piratæ terrerent, quasdamque etiam Italiæ urbes diripuissent, etc. »

ἐποίουν. Τά τε γὰρ κέρδη τὰ αὐτόθεν μείζω σχήσειν, καὶ πάντας τοὺς λοιποὺς ἐπὶ πλέον ἐκφοβήσειν, ἂν μηδὲ ἐκείνης ἀπέχωνται, νομίζοντες, ἔς τε τὰς ἄλλας τὰς ταύτῃ πόλεις, καὶ ἐς αὐτὰ τὰ Ὤστια [1] ἐσέπλεον· καὶ τάς τε ναῦς ἔκαιον, καὶ πάνθ' ἥρπαζον· καὶ τέλος, ὡς οὐδεμία σφῶν ἐπιστροφὴ ἐγίγνετο, τάς τε διατριβὰς ἐν τῇ γῇ ἐποιοῦντο, καὶ τοὺς ἀνθρώπους, ὅσους μὴ διώλλυσαν, τά τε σκῦλα [2], ὅσα ἐλάμβανον, ἀδεῶς ὥς γε καὶ ἐν οἰκείᾳ [3] διετίθεντο [4]. Καὶ ἐλήστευον μὲν ἄλλοι ἄλλοθι· (οὐ γάρ που ἐν πάσῃ ἅμα τῇ θαλάσσῃ οἱ [5] αὐτοὶ κακουργεῖν ἐδύναντο·) τοσαύτῃ [6] μέντοι [7] φιλίᾳ πρὸς ἀλλήλους ἐχρῶντο, ὥστε σφᾶς καὶ χρή-

1. ἄστια, dans G, par la confusion d'ω avec α. Cf. Bast, l. l. p. 740; 748; 749. Cette confusion a été d'autant plus facile, que dans les Ms. Ὤστια est sans majuscule; écriture qui s'est perpétuée dans toutes les éditions jusqu'à Reimarus. Au lieu de ἐς αὐτὰ τὰ Ὤστια, Freinsheim, sur Florus, III, 6, propose ἐς αὐτὴν τὴν Ὠστίαν. D'après Strabon, III, p. 145, éd. de Casaub. Paris, 1620; V, p. 231-232, je conserve Ὤστια, cf. Drakenborch, sur Tit.-Liv. IX, 19. Cette leçon est confirmée par les Ms. de Dion; mais la correction de Freinsheim est justifiée par Polybe, VI, 2, 9; XXXI, 22, 7; par Denys d'Hal. Ant. R. I, 9; III, 44, et par Étienne de Byzance, au mot Ὠστία, p. 771, éd. de Berkelius. A propos du passage de ce géographe, Στράβων δὲ ἐν τρίτῃ οὕτω φησὶν οὐδετέρως· τὰ Ὤστια τῆς Ῥώμης ἐπίνειον, Berkelius dit : « Non in tertio, sed in quinto, uti observat Hartungus. » Il a trop facilement adopté une critique qui n'est point fondée; car c'est bien dans le troisième livre de Strabon, et non dans le cinquième que se trouve le passage cité par Étienne de Byzance. Le voici textuellement, d'après l'édition de Casaubon, l. l. p. 145 : Ὁλκάδες γὰρ μέγισται παρὰ τούτων πλέουσιν εἰς τὴν Δικαιαρχίαν καὶ τὰ Ὤστια, τῆς Ῥώμης ἐπίνειον κτλ.

Au lieu de Ὤστια, le texte d'Appien porte Ὄστια, Guer. Civ., I, 67 : Μάριος δὲ καὶ Ὄστια εἷλε καὶ διήρπαζε, comme celui de Xiphilin, p. 5, éd. de Rob. Étienne, Paris, 1551.

2. Trois manuscrits, A, E et F, donnent σύλα. Je pourrais dire que cette leçon se trouve aussi dans C, où σύλλα est évidemment pour σύλα, le copiste ayant mis deux consonnes, quand il n'en fallait qu'une. Ces ma-

Persuadés qu'ils feraient là un plus riche butin et qu'ils inspireraient plus de terreur aux autres peuples, s'ils n'épargnaient pas cette contrée, ils abordèrent dans diverses villes du littoral et jusque dans Ostie. Ils brûlèrent les vaisseaux et pillèrent tout ce qui tomba sous leur main. Enfin, comme personne ne réprimait leurs excès, ils séjournèrent longtemps à terre et mirent en vente, avec autant de sécurité que s'ils avaient été dans leur propre pays, les hommes qu'ils n'avaient pas tués et les dépouilles qu'ils avaient enlevées. Ils portaient le pillage, ceux-ci dans un endroit, ceux-là dans un autre (car les mêmes pirates ne pouvaient infester ensemble toute la mer); mais ils étaient si étroitement unis, qu'ils envoyaient de l'argent et des secours même à ceux

nuscrits confirment donc, sauf l'accent, la leçon σῦλα, proposée par Reiske et approuvée par Penzel : j'ai néanmoins conservé l'ancienne, qui est très-bien défendue par Sturz, p. 212-213, not. h. tom. I de son édition.

3. F : Ἐν οἰκίᾳ, par la confusion de ει avec ι. Dans C, ἐν οἰκείῳ provient de la confusion d'α avec ω. Cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 748-749. Ici, l'ω a pris la place de l'α. Dans Denys d'Hal. Jug. sur Thucyd. § XXXVII : Ἔπειτα συνάψας τῷ ἑνίκῳ καὶ κατὰ τὴν ὀρθὴν ἐξενηνεγμένα πτῶσιν κτλ., c'est l'α qui a probablement pris la place de l'ῳ. Aussi Sylburg propose-t-il ἐξενηνεγμένῳ, conjecture confirmée par l'enchaînement des idées et par un passage analogue du même auteur, l. l. : Τοῦτο δὲ οὔτε τῷ θηλυκῷ καὶ ἑνικῷ καὶ ὀνομαστικῷ προσαρμοττόμενον σώζει τὴν ἀκολουθίαν, οὔτε τῷ πληθυντικῷ καὶ οὐδετέρῳ κατὰ τὴν αἰτιατικὴν ἐσχηματισμένῳ πτῶσιν. Cf. Krüger, Dionys. Halic. Historiogr. p. 173.

4. Cf. tom. II, p. 276 de cette édition : Καὶ καταλαβὼν τὸν Ἄτταλον, τὴν λείαν τὴν ἐκ τῆς Ὀποῦντος διατιθέμενον κτλ. Dans la traduction, p. 277, lign. 4-5, au lieu de *où il mettait en ordre*, il faut lire *où il mettait en vente*. Sur ce sens de διατίθεμαι, cf. Thes. gr. ling. tom. II, p. 1347, éd. Didot.

5. Οἱ manque dans l'ancienne leçon. Reimarus l'a ajouté d'après A. J'ai souvent parlé de l'omission de l'article par les copistes.

6. Oddey aimerait mieux καὶ τοσαύτη. Cette addition n'est pas nécessaire.

7. C : Μέν.

ματα καὶ ἐπικουρίας καὶ τοῖς πάνυ ἀγνῶσιν, ὡς καὶ οἰκειοτάτοις, πέμπειν. Καὶ διὰ τοῦτό γε [1] οὐχ ἥκιστα ἴσχυσαν, ὅτι τούς τε θεραπεύοντας τινὰς αὐτῶν πάντες ἐτίμων, καὶ τοὺς προσκρούσαντάς τισι πάντες ἐλεηλάτουν.

21. Ἐς [2] τοσοῦτον μὲν δὴ τὰ τῶν καταποντιστῶν ἤρθη, ὥστε καὶ μέγαν καὶ συνεχῆ καὶ ἀπροφύλακτον [3] καὶ ἄσπειστον [4] τὸν πόλεμον αὐτῶν γενέσθαι. Οἱ δὲ δὴ Ῥωμαῖοι ἤκουον μέν που αὐτὰ, καί τινα καὶ ἑώρων· (οὔτε γὰρ ἄλλο

1. Γέ manque dans le même Ms. Les copistes l'omettent fréquemment : je citerai un exemple tiré de Platon, Lys. § X, éd. de Bekk. Lond. tom. I, p. 218 : Οὐκοῦν ὁπότερος γενναιότερος, ἐρίζοιτ' ἄν, ἦν δ' ἐγώ. Πάνυ γε, ἔφη. Un Ms. porte : Πάνυ, ἔφη.

2. R. § 6, p. 89-90.

3. Oddey préférerait ἀπροσφύλακτον. Je ne vois aucune raison de changer l'ancienne leçon, qui est confirmée par les Ms.

4. Tous les Ms. confirment l'ancienne leçon ἄπιστον. Deux corrections ont été proposées : 1° ἄπειστον—*pertinacissimum*, par Fabricius; 2° ἄσπειστον par Wesseling, dans une lettre adressée à Reimarus : « Immo, dit-il, ἄσπειστον. Sic enim Græci solent. Ἀσπείστου πολέμου scriptus Sylburgii liber meminit, p. 202, D. Nosti pulcre, ἄπιστον et ἄσπειστον in codicibus permisceri ex Vales. ad Euseb. De Laud. Constant. C. 16 et Davisio ad Maximum Tyr. p. 616. Simile vitium occupavit Clem. Alexandrini lib. IV, p. 579, 26, ed. Potteri. » Reiske approuve aussi ἄσπειστον, adopté par Fabricius dans Sextus Empiricus, Pyrrhon. III, 21, § 175. Enfin Reimarus, dans ses *Addenda*, tom. II, p. 1695-1696 de son édition, n'est pas éloigné de substituer ἄσπειστον à ἄπιστον. Cependant il montre quelque scrupule, à cause de Plutarque, Numa, XII : Γνωρίσαντες δὲ οἱ Κελτοὶ πέμπουσιν εἰς Ῥώμην κήρυκα τοῦ Φαβίου κατηγοροῦντες ὡς ἔκσπονδον καὶ ἄπιστον καὶ ἀκατάγγελτον ἐξενηνοχότος πρὸς αὐτοὺς πόλεμον, οὐ ἄσπειστον ferait, suivant lui, une tautologie avec ἔκσπονδον. « Quidni, ajoute le célèbre éditeur, et hoc loco πόλεμος ἀπρόφυλακτος, etiam ἄπιστος dici possit ? Quia bellum, quum minime caveres, præter fidem datam, movebatur : nam ex magnitudine et perpetuitate jam dixerat μέγαν καὶ συνεχῆ. » Ces raisons ont déterminé Sturz à maintenir ἄπιστον, qu'il traduit par *infidum*.

Tout en reconnaissant, avec Reimarus, que ἄπιστον, appliqué aux choses,

qui leur étaient tout à fait inconnus, comme à leurs meilleurs amis. Ce qui ne contribua pas peu à augmenter leur puissance, c'est qu'ils honoraient tous ensemble ceux qui se montraient bienveillants pour quelques-uns d'entre eux, et qu'ils pillaient ensemble ceux dont quelques-uns seulement avaient à se plaindre.

21. La puissance des pirates avait grandi à un tel point, que la guerre contre eux était terrible, continue; qu'elle ne pouvait être évitée par aucune précaution, ni terminée par des traités. Les Romains n'entendirent pas seulement parler de leurs brigandages : ils en furent

signifie non-seulement *incredibile*, mais encore *perfidum*, comme on le voit dans Dion, XLI, 37 : Κὰκ τούτου πολλὰ μὲν ἄπιστα, πολλὰ δὲ καὶ δολερὰ πρὸς ἀλλήλους ἔπραττον. XLVI, 22 : Ἀντὶ δὲ τῆς ἀπιστίας, ἣν ἐκείνῳ προφέρεις, αὐτὸν μήτ' ἄπιστόν τι ποιεῖν, μήτ' αὐτομολεῖν, j'adopte ἄσπειστον. Aux exemples cités par Wesseling en faveur de cette substitution, j'en ajoute deux tirés de Denys d'Hal. A. R. III, 8 : Ὑμεῖς δὲ τὸ μετὰ τοῦτο ἤδη σκοπεῖσθε, πότερον οἴεσθε δεῖν περὶ βοϊδίων καὶ προβάτων ἁρπαγῆς ἄσπειστον πόλεμον φυλάττειν πρὸς τοὺς κτίσαντας καὶ πατέρας. VIII, 78 : Εἰσῄει γὰρ αὐτὸν δέος, μὴ φυγὰς ἐλαθεὶς ἐκ τῆς πατρίδος, ἀνὴρ στρατηγῆσαι πολέμους τῶν τότε δεινότατος, ὅμοια δράσῃ Μαρκίῳ, τά τε φίλια διαβάλλων, καὶ τὰ ἔχθρα συνιστὰς, καὶ πόλεμον ἄσπειστον ἐπαγάγῃ τῇ πατρίδι. Cf. un passage analogue d'Appien, VI, 9 : Ἐλέγετο δὲ καὶ, παῖς ὢν ἔτι, ὑπὸ τοῦ πατρὸς ὁρκωθῆναι ἐπὶ ἐμπύρων, ἄσπειστος ἐχθρὸς ἔσεσθαι Ῥωμαίοις, ὅτε ἐς πολιτείαν παρέλθοι κτλ.

D'ailleurs la confusion de ἄσπειστον avec ἄπιστον s'explique aisément 1° par la permutation de ει avec ι, trop fréquente pour qu'il soit nécessaire d'en citer des exemples; 2° par la confusion de σπ avec π. C'est ainsi que dans Hérodote, II, 77, au lieu de Αὐτῶν δὲ δὴ Αἰγυπτίων οἳ μὲν περὶ τὴν σπειρομένην Αἴγυπτον οἰκέουσι κτλ., le Ms. de Peiresc Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte περὶ τὴν πειρομένην.

Je crois devoir remarquer, en passant, que dans le passage de Maxime de Tyr mentionné par Wesseling, Dissert. XXXII, 8, p. 130 de la Collect. Didot, M. Dübner lit, d'après Markland : Ἄπαυστος δ' ἂν ἦν ὁ πόλεμος οὗτος, ἀλλὰ ἡ Ἥρα σπένδεται καὶ διαλύει τὸν πόλεμον; mais le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris donne ἄπιστος. Cf. Relat. Critic. de Maximo Tyrio, en tête du volume, p. XIX.

M. Tafel a suivi, dans sa traduction, la leçon ἄσπειστον.

τι τῶν ἐπακτῶν ἐφοίτα σφίσι, καὶ ἡ σιτοπομπεία παντελῶς ἀπεκέκλειστο [1])· οὐ μέντοι καὶ μεγάλην, ὅτε γε ἐχρῆν [2], φροντίδα [3] αὐτῶν ἐποιήσαντο· ἀλλ' ἐξέπεμπον μὲν καὶ ναυτικὰ καὶ στρατηγούς, ὥς που καθ' ἕκαστον τῶν προσαγγελλομένων ἐκινοῦντο· ἔπραττον δ' οὐδὲν, ἀλλὰ καὶ πολὺ πλείω τοὺς συμμάχους δι' αὐτῶν ἐκείνων ἐταλαιπώρουν· μέχρις οὗ [4] ἐν παντὶ ἐγένοντο [5]. Τότε δὲ συνελθόντες, ἐβουλεύσαντο ἐπὶ πολλὰς ἡμέρας ὅ, τι καὶ χρὴ πρᾶξαι. Τῇ τε γὰρ συνεχείᾳ τῶν κινδύνων τετρυχωμένοι, καὶ μέγαν καὶ πολὺν τὸν πρὸς αὐτοὺς πόλεμον ὁρῶντες ὄντα, καὶ οὔθ' ἅμα πᾶσι σφίσιν, οὔτ' αὖ καθ' ἑκάστους προσπολεμῆσαι δυνατὸν εἶναι νομίζοντες· (ἀλλήλοις τε γὰρ συνεβοήθουν, καὶ πανταχοῦ ἅμα ἀμήχανον ἦν αὐτοὺς ἀμύνασθαι) ἔν τε

1. Ἀπεκέκλειτο dans G et F, par la confusion de στ avec τ. Cf. p. 5, n. 6.

2. Robert Étienne propose : Ὅσην γ' ἐχρῆν. L'ancienne leçon est confirmée par les Ms., à l'exception de D et G, qui omettent γε. Cette particule est souvent omise. Dans Platon, Philèbe, § 84, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 280-281, au lieu de Δοὺς δὲ ταῦτα ἐκεῖνο μηκέτι συγχωροίη, μὴ οὐ πονεῖν αὐτὴν ἐν ταῖς πολλαῖς γενέσεσι, καὶ τελευτῶσάν γε ἔν τινι τῶν θανάτων παντάπασιν ἀπόλλυσθαι, un Ms. porte καὶ τελευτῶσαν ἔν τινι κτλ.

3. Reimarus s'exprime ainsi à propos de cette leçon : « Ita recte Rob. Stephanus et Xylander pro φορτίδα. » Pour plus d'exactitude, je dois dire que φροντίδα se trouve dans tous les Ms., à l'exception de E qui porte φ ορτίδα (sic) ; mais on voit clairement qu'il y avait d'abord φροντίδα : le ρ a été gratté et le ν changé en ρ.

4. Correction de Leunclavius, au lieu de la leçon vulgaire μέχρις οὖν, confirmée par E et F, et qui provient de la confusion de οὖν avec οὗ, souvent confondu lui-même avec οὐ, comme dans ce passage de Platon, Banq. § IX, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 30 : Ἐν Ἤλιδι μὲν γὰρ καὶ ἐν Βοιωτοῖς, καὶ οὗ μὲν σοφοὶ λέγειν, ἁπλῶς νενομοθέτηται καλὸν τὸ χαρίζεσθαι ἐρασταῖς κτλ., un Ms. porte καὶ οὐ μὴ σοφοὶ λέγειν. Plus loin, l. l. § XL, p. 101 : Τούτων δ' οὐ μάλα ἐγίγνετο οὐδὲν, ἀλλ' ὥσπερ εἰώθει διαλεχθεὶς ἂν

même les témoins; (car les divers objets qu'ils tiraient du dehors n'étaient plus importés, et l'arrivage du blé était complétement interrompu ;) toutefois ils ne s'en préoccupèrent pas assez, lorsqu'ils l'auraient dû : ils envoyèrent bien contre les pirates des vaisseaux et des généraux, lorsque quelque nouvelle inquiétante venait les émouvoir; mais ces mesures ne produisirent aucun bon résultat et n'aboutirent même qu'à rendre les alliés beaucoup plus malheureux; jusqu'au moment où ils furent réduits eux-mêmes à la situation la plus critique. Alors ils s'assemblèrent et délibérèrent, pendant plusieurs jours, sur le parti qu'ils devaient prendre. Pressés par de continuels dangers, voyant qu'ils auraient à soutenir une lutte redoutable et compliquée, persuadés qu'il était également impossible de combattre les pirates tous à la fois, ou séparés les uns des autres (car ils se secouraient mutuellement et on ne pouvait les attaquer partout en même temps), les Romains ne savaient à quoi se résoudre

μοι καὶ συνημερεύσας ᾤχετο ἀπίων, un autre Ms. porte τούτων δ' οὖν μάλα κτλ.

5. « Ἐν παντὶ γενέσθαι, dit Fabricius, dicuntur qui in magno versantur discrimine, ut de summa re periclitentur »; et il cite à l'appui de cette interprétation Dion, XXXIX, 40 : Ὥστε ἐν παντὶ τὸν Καίσαρα γενέσθαι. Reiske voit dans ἐν παντὶ ἐγένοντο l'équivalent de παντοῖοι ἐγένοντο qu'il explique ainsi : *donec omnes animi motus experirentur*, spem, metum, iram, iræ remissionem; modo parvi eos facerent, modo ut summi discriminis hostes formidarent, et de salute sua essent solliciti, nescientes quo se verterent, quid instituerent.

Je m'en tiens à l'interprétation de Fabricius, qui est la plus naturelle. Sur ἐν παντὶ γίγνεσθαι, avec l'addition de ἀπορίας, δέους, κινδύνου, κακοῦ, et autres mots semblables, ou avec l'ellipse de ces mots, cf. Thes. gr. ling. tom. VI, p. 570-571, éd. Didot. Parmi les exemples qu'il donne, il en est un tiré de Denys d'Hal. A. R. VI, 76 : Ὡς ἐν παντὶ δι' ἀθυμίας ἐγένεσθε, d'après Sylburg, p. 399. Suivant les savants éditeurs, δι' ne doit pas être rejeté, comme le voulait Casaubon; mais remplacé par δή. J'adopterais

ἀπορίᾳ [1] καὶ ἀνελπιστίᾳ τοῦ κατορθώσειν τι [2] πολλῇ [3] ἐγένοντο· πρὶν δὴ [4] Αὖλός τις [5] Γαουΐνιος δήμαρχος γνώμην ἔδωκεν, (εἴτ' οὖν τοῦ Πομπηΐου [6] καθέντος αὐτὸν, εἴτε καὶ ἄλλως χαρίσασθαί οἱ ἐθελήσας· οὐ γάρ που καὶ ὑπ' εὐνοίας αὐτὸ τῆς τοῦ κοινοῦ ἐποίησε· κάκιστος γὰρ ἀνὴρ ἦν·) στρατηγὸν ἕνα αὐτοκράτορα ἐφ' ἅπαντας αὐτοὺς ἐκ τῶν ὑπατευκότων ἑλέσθαι, τρισί τε ἔτεσιν ἄρξοντα, καὶ δυνάμει παμπληθεῖ μεθ' ὑποστρατήγων πολλῶν χρησόμενον. Ἄντικρυς μὲν γὰρ τὸ τοῦ Πομπηΐου ὄνομα οὐκ εἶπεν· εὔδηλον δὲ ἦν, ὅτι ἂν [7] ἅπαξ τι τοιοῦτον ὁ ὅμιλος ἀκούσῃ, ἐκεῖνον αἱρήσεται.

22. Καὶ [8] ἔσχεν οὕτω· τήν τε γὰρ ἐσήγησιν αὐτοῦ ἀπεδέξαντο [9], καὶ πρὸς τὸν Πομπήϊον παραχρῆμα πάντες, πλὴν τῆς γερουσίας, ἀπέκλιναν. Αὕτη γὰρ πᾶν ὁτιοῦν ὑπὸ τῶν λῃστῶν παθεῖν μᾶλλον ἢ ἐκείνῳ τοσαύτην ἡγεμονίαν [10] ἐγχειρίσαι [11], ᾑρεῖτο· καὶ ὀλίγου καὶ ἀπέκτειναν τὸν Γαουΐ-

volontiers cette ingénieuse conjecture, ou mieux encore la leçon suivie dans l'édition de Tauchnitz : ἐν παντὶ δι' ἀθυμίαν ἐγένεσθε.

1. G : ἐν τῃ ἀπορίᾳ (with ε above the η), mais l'accent sur ἐν et l'ε placé au-dessus de l'η sont d'une main plus moderne.

2. D'après A, B, C, D et F, au lieu de l'ancienne leçon κατορθῶσαί τι. Ce passage est altéré dans E, qui porte κατορθωσον. G confirme l'ancienne leçon.

3. Πολλοὶ, dans F, par la confusion d'η avec οι.

4. Δέ, dans G par la fréquente confusion de ce mot avec δή. Ainsi dans Josèphe, Ant. Jud. II, 6, 2, Πέμπει δὴ καὶ Ἰάκωβος, τῆς Χαναναίας δεινῶς ἐκτετρυχωμένης κτλ., le Ms. de Peiresc Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte πέμπει δέ κτλ. Dans Platon, au contraire, Répub., I, § I, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 255, au lieu de Προσευξάμενοι δὲ καὶ θεωρήσαντες ἀπῇμεν πρὸς τὸ ἄστυ, un Ms. porte Προσευξάμενοι δὴ καὶ θεωρήσαντες κτλ.

5. F : Αὔτις (with λός above) (sic).

et désespéraient d'obtenir quelque succès; lorsqu'un tribun du peuple, Aulus Gabinius (soit à l'instigation de Pompée, soit pour lui complaire; car c'était un très-mauvais citoyen, nullement inspiré par l'amour du bien public), proposa de confier la guerre contre tous les pirates à un seul général, revêtu d'un pouvoir absolu, choisi parmi les consulaires, investi du commandement pour trois ans, et qui aurait sous ses ordres des forces très-considérables et plusieurs lieutenants. Il ne désigna point formellement Pompée; mais il était évident que le peuple le choisirait, aussitôt qu'il aurait entendu faire une proposition de ce genre.

22. C'est ce qui arriva : la rogation de Gabinius fut approuvée, et à l'instant toute l'assemblée pencha pour Pompée, à l'exception des sénateurs, qui auraient mieux aimé souffrir les plus grands maux de la part des pirates que de lui donner un tel pouvoir : peu s'en fallut même qu'ils ne missent le tribun à mort dans leur palais. Il

6. G : Τοῦ πηΐου, mais une main plus moderne a ajouté Πομ, dans une annotation marginale.

7. G : ὅτι ἂν ὅτι ἂν ἅπαξ (sic).

8. R. § 7, p. 90-91.

9. E : Ἀπεδέξατο (ν au-dessus).

10. E : Ἡγεμονείαν, par la confusion d'ει avec ι.

11. Ἐγχειρῆσαι, dans C, D, F et G. La confusion d'η avec ι est si fréquente, qu'il peut paraître superflu d'en donner des exemples. Je demande pourtant au lecteur la permission de citer un passage d'Aristænète, I, lettr. 3, dans lequel cette confusion, jointe à la réunion de deux mots en un seul et à la confusion de αι avec ε, a produit un énorme barbarisme : Ἐπὶ τοῦ πεδίου κατεκλίθημεν, ᾗ τῶν πολυτελεστάτων δαπίδων· δένδρη τε πολλὰ τῆς ὀπώρας πλησίον. Un Ms. porte δενδρῖται. Cf. les notes de M. Boissonade. p. 266-270.

νιον [1] ἐν αὐτῷ τῷ συνεδρίῳ. Ὑπεκδράντος δ' οὖν πῃ αὐτοῦ, μαθόντες οἱ πολλοὶ τὴν [2] τῶν βουλευτῶν γνώμην [3], ἐθορύϐησαν [4], ὥστε καὶ ἐπ' αὐτοὺς συγκαθημένους ἐφορμῆσαι [5]· καὶ, εἴ γε μὴ ἐξεκεχωρήκεσαν [6], πάντως ἂν αὐτοὺς διεφθάρκεσαν. Οἱ μὲν δὴ οὖν ἄλλοι σκεδασθέντες διέλαθον· Πίσωνα δὲ τὸν Γάϊον τὸν ὕπατον (ἐπὶ γὰρ ἐκείνου, τοῦ τε Ἀκιλίου, ταῦτ' ἐγίγνετο [7]) συλληφθέντα, καὶ μέλλοντα καὶ ἀντὶ τῶν ἄλλων ἀπόλλυσθαι, ὁ Γαουΐνιος ἐξῃτήσατο. Ἐκ δὲ τούτου οἱ δυνατοὶ αὐτοὶ μὲν τὴν [8] ἡσυχίαν ἦγον, ἀσμενίζοντες ἄν τις σφᾶς ζῆν ἐάσῃ· τοὺς δὲ δημάρχους τοὺς ἐννέα [9] ἀνέπεισαν ἐναντιωθῆναι τῷ Γαουϊνίῳ. Καὶ αὐτῶν οἱ μὲν ἄλλοι
R. p. 91. φοϐηθέντες τὸ πλῆθος, οὐδὲν ἀντεῖπον· Λούκιος δὲ δή τις Τρεϐέλλιος [10], καὶ Λούκιος Ῥώσκιος, ἐτόλμησαν μὲν [11], οὐκ

1. Τὸν Γαιούνιον, dans G, qui, lign. 9, porte aussi ὁ Γαιοῦνιος; mais lign. 12, il donne correctement τῷ Γαουϊνίῳ. Les deux leçons fautives proviennent de la confusion de α avec αι; cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 705; 884. Elles ont été corrigées par une main plus moderne, qui a effacé le premier ι et intercalé un ι au dessus de l'υ et du premier ν.

2. Cet article manque dans la leçon vulgaire. Comme Sturz, je le donne d'après A et d'après Xiphilin, p. 5, éd. de Rob. Étienne, Paris, 1551. Il a été ajouté dans la marge de F. L'omission de l'article est très-fréquente; en voici un exemple tiré de Xénophon, Cyrop. VIII, 8, 21 : Κατὰ τὴν χώραν γὰρ αὐτῶν ῥᾷον οἱ πολέμιοι ἢ οἱ φίλοι ἀναστρέφονται. Le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte οἱ πολέμιοι ἢ φίλοι.

3. Xiphilin ajoute, l. l. p. 5 : τοῖς ταῦτα εἰσηγησαμένοις δεινῶς ὠργισμένων. Je n'ai pas inséré ces mots dans le texte de Dion; parce qu'ils auraient embarrassé la marche de la phrase.

4. B : Ἐθορυϐήθησαν. Dans D, ἐθρύϐησαν est une faute : le copiste a omis ο après θ.

5. Xiphilin, l. l. p. 5 : Ἐπὶ τοὺς συγκαθημένους ἐφώρμησαν.

6. L'ancienne leçon ἐξεχωρήκεσαν, qui est fautive, a été maintenue par

s'échappa de leurs mains; mais à peine la multitude eut-elle connu le vote des sénateurs, qu'il s'éleva un violent tumulte. Elle envahit le lieu où ils siégeaient, et elle les eût massacrés, s'ils ne s'étaient retirés. Ils se dispersèrent et se cachèrent, à l'exception de Caïus Pison (car ces événements se passèrent pendant qu'il était consul avec Acilius) : il fut arrêté, et il aurait payé de sa mort l'opposition de tous ses collègues, si Gabinius n'avait obtenu sa grâce. Dès lors, les grands personnellement se tinrent tranquilles, trop heureux de conserver la vie; mais ils persuadèrent à neuf des tribuns du peuple de se déclarer contre Gabinius. Par crainte de la multitude, ces tribuns ne firent aucune opposition, excepté Lucius Trébellius et Lucius Roscius, qui osèrent prendre parti contre lui; mais

Reimarus et par Sturz : elle se trouve dans tous les Ms. On pourrait la remplacer par ἐκκεχωρήκεσαν, d'après Xiphilin, l. l.; mais j'ai mieux aimé rétablir l'augment du plus-que-parfait, quoiqu'il soit très-souvent omis en prose, et lire ἐξεκεχωρήκεσαν, proposé par Leunclavius et par Turnèbe.

7. D'après A, E et F, au lieu de l'ancienne leçon ἐγίνετο, qui est dans G; mais C porte ἐγένετο.

8. Reiske pense que μὲν manque dans l'ancienne leçon, αὐτοὶ τὴν ἡσυχιαν ἦγον. Et, en effet, μέν a été souvent omis : ainsi dans Platon, Banq. § 29, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 73, au lieu de Πατρὸς δὲ, ἦν δ' ἔγω, τίνος ἐστὶ καὶ μητρός; Μακρότερον μὲν, ἔφη, διηγήσασθαι· ὅμως δέ σοι ἐρῶ κτλ., plusieurs manuscrits portent μακρότερον ἔφη κτλ. Dans le texte de Dion, Sturz propose de changer τήν en μέν, l'article n'étant pas nécessaire dans la locution ἡσυχίαν ἄγειν, ou bien de le placer après μέν. C'est ce que j'ai fait.

9. Il y avait dix tribuns du peuple : Gabinius était le dixième.

10. B : Τι στρεβέλλιος. Ici le copiste a fait de la dernière lettre de τις la première du mot suivant. D'autres fois, le ς qui se trouve à la fin d'un mot, est répété au commencement du suivant; par exemple, τῆς Σκίρτας, au lieu de τῆς Κίρτας; cf. tom. II, p. 95-96 de cette édition.

11. Μέν ne se trouve ni dans D ni dans G Je viens de parler de

ἠδυνήθησαν δὲ οὔτ' εἰπεῖν τι ὧν ὑπέσχηντο, οὔτε πρᾶξαι. Ἐπειδὴ γὰρ ἡ κυρία ἡμέρα, ἐν ᾗ τὴν γνώμην ἐπικυρωθῆναι ἔδει, ἐνέστη, τάδε ἐγένετο· ὁ Πομπήϊος [1], ἐπιθυμῶν μὲν πάνυ ἄρξαι, καὶ ἤδη γε ὑπό τε τῆς ἑαυτοῦ φιλοτιμίας, καὶ ὑπὸ τῆς τοῦ δήμου σπουδῆς, οὐδὲ τιμὴν ἔτι τοῦτο, ἀλλὰ ἀτιμίαν, τὸ μὴ τυχεῖν αὐτοῦ, νομίζων εἶναι, τὴν δὲ ἀντίταξιν τῶν δυνατῶν ὁρῶν, ἠβουλήθη δοκεῖν ἀναγκάζεσθαι. Ἦν μὲν γὰρ καὶ ἄλλως ὡς ἥκιστα προσποιούμενος ἐπιθυμεῖν ὧν ἤθελε· τότε δὲ καὶ μᾶλλον, διά τε τὸ ἐπίφθονον, ἄν γε ἑκὼν τῆς ἀρχῆς ἀντιποιήσηται, καὶ διὰ τοῦτο τὸ εὐκλεὲς, ἄν γε καὶ ἄκων, ὥς γε καὶ ἀξιοστρατηγότατος ὢν, ἀποδειχθῇ, ἐπλάττετο [2].

23. Καὶ [3] παρελθὼν ἔφη· « Χαίρω μὲν τιμώμενος ὑφ' ὑμῶν, ὦ Κυΐριται. Φύσει τε γὰρ πάντες ἄνθρωποι καὶ ἐγκαλλωπίζονται ταῖς παρὰ τῶν πολιτῶν εὐεργεσίαις, καὶ ἐγὼ, ἅτε δὴ πολλάκις τῆς παρ' ὑμῶν τιμῆς ἀπολελαυκὼς, οὐκ ἔχω πῶς [4] κατ' ἀξίαν ἡσθῶ τοῖς παροῦσιν. Οὐ μέν τοι [5] οὔθ' ὑμῖν νομίζω προσήκειν ἀπλήστως οὕτω πρὸς μὲ διακεῖσθαι, οὔτε ἐμοὶ διαπαντὸς ἔν τινι ἡγεμονίᾳ [6] εἶναι. Αὐτός

l'omission de ce mot par les copistes; cf. p. 19, not. 8. En voici un autre exemple : on lit dans Démosthène, Περὶ Συμμορ. § 13 : Οὐδεὶς δήπου τῶν ἁπάντων Ἑλλήνων τηλικοῦτον ἐφ' ἑαυτῷ φρονήσει, ὅστις ὁρῶν ὑμῖν χιλίους μὲν ἱππέας, ὁπλίτας ὅσους δὲ ἂν ἐθέλῃ τις κτλ. ; mais dans Denys d'Hal., Jug. sur Thucyd. § LIV, où ce passage est cité, le Ms. de la Bibliothèque nationale n° 1657 porte ὅστις ὁρῶν ὑμῖν χιλίους ἱππέας κτλ.

1. Le passage ὁ Πομπήϊος — ἐπλάττετο, est ainsi abrégé par Xiphilin, l. l. p. 5 : Τοῦ Πομπηΐου παραιτήσει μὲν τῆς ἀρχῆς ἐπιπλάστῳ κεχρημένου, σπουδαρχίᾳ δὲ οὐδένα λανθανούσῃ προσκειμένου.

ils ne purent rien dire, ni rien faire de ce qu'ils avaient promis. Le jour où la proposition de Gabinius devait être convertie en loi étant arrivé, voici ce qui se passa : Pompée désirait vivement le commandement; cependant, croyant déjà, tant à cause de son ambition qu'à cause de la faveur dont il jouissait auprès de la multitude, qu'il n'y aurait aucun honneur pour lui à l'obtenir; mais un déshonneur véritable à ne pas en être chargé, et connaissant l'opposition des grands, il voulut paraître céder à la nécessité. Il était d'ailleurs dans son caractère de témoigner très-peu d'empressement pour ce qu'il ambitionnait, et il affecta d'autant plus d'agir alors ainsi, qu'en recherchant le commandement il aurait excité l'envie; tandis qu'il serait glorieux pour lui d'être choisi, contre son gré; uniquement parce qu'il était le général le plus capable.

23. Il s'avança au milieu de l'assemblée et parla ainsi : « Je suis heureux de la dignité que vous me décernez, « Romains; car il est naturel à tous les hommes de s'enor- « gueillir des bienfaits qu'ils reçoivent de leurs conci- « toyens. Pour moi, souvent comblé d'honneurs par « vous, je ne puis assez me réjouir du témoignage d'es- « time que vous m'accordez aujourd'hui. Mais je ne « pense pas que vous deviez vous montrer ainsi d'une « bienveillance inépuisable envers moi, ni que je puisse

2. En marge de B, on lit : Δημηγορία Πομπηΐου ἐσχηματισμένη.

3. R. § 8, p. 91-92.

4. Sur la locution οὐκ ἔχω ὅτι — ὅπως — πῶς, cf. M. Boissonade, sur Aristænète, p. 248, où le célèbre helléniste cite ce passage de Dion Cassius.

5. Les mots οὐ μέν τοι manquent dans C et G.

6. F : Ἡγεμονείᾳ, par la confusion d'ι avec ει.

τε γὰρ ἐκ παίδων [1] κέκμηκα, καὶ ὑμᾶς δεῖ καὶ περὶ τοὺς ἄλλους σπουδάζειν. Ἦ οὐ μέμνησθε ὅσα μὲν ἐν τῷ πρὸς τὸν Κίνναν πολέμῳ ἐταλαιπώρησα, καί τοι κομιδῇ νέος ὤν; ὅσα δὲ ἔν τε τῇ Σικελίᾳ [2], καὶ ἐν τῇ Ἀφρικῇ ἔκαμον, μηδέπω καθαρῶς ἐς ἐφήβους τελῶν; ὅσα δὲ ἐν τῇ Ἰβηρίᾳ ἐκινδύνευσα, μηδὲ βουλεύων πω; ἐφ' οἷς ἅπασιν οὐχ [3] ὅτι ἀχάριστοι πρὸς μὲ ἐγένεσθε, ἐρῶ. Πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ [4]. Πρὸς γὰρ τοῖς ἄλλοις, ὧν πολλῶν καὶ μεγάλων παρ' ὑμῶν ἠξιώθην, καὶ αὐτὸ τὸ πιστευθῆναί με τὴν ἐπὶ τὸν

1. Dans E, ἐκ πέδων, par la confusion de αι avec ε. Cf. M. Boissonade, l. l. p. 223-224 ; 400 ; 403 ; 534. Par une confusion semblable, G porte un peu plus loin : ἐταλεπώρησα (αι au-dessus). D et G donnent οὐ μέμνησθαι, au lieu de οὐ μέμνησθε.

2. C : Ἔν τε Σικελίᾳ. J'ai déjà signalé l'omission de l'article par les copistes ; cf. p. 18, not. 2.

3. G : Ἅπασι οὐχ ὅτι. Sur l'omission du ν paragogique devant une voyelle; cf. tom. II, p. 136, not. 1 de cette édition.

4. Reimarus et Sturz se contentent de dire : « ἐρῶ πόθεν Med. *a*. male. » Et, en effet, ce passage est mal ponctué dans ce Ms., qui le donne ainsi: Οὐχ ὅτι ἀχάριστοι πρὸς μὲ ἐγένεσθε ἐρῶ ποθὲν πολλοῦ γε καὶ δεῖ. La même ponctuation est dans B et F ; mais C et G portent : οὐχ ὅτι ἀχάρισται πρὸς μὲ ἐγένεσθε· ἐρῶ πόθεν πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Dans D, on lit : Οὐχ ὅτι ἀχάριστοι πρὸς μὲ ἐγένεσθε. Ἐρῶ πόθεν πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Enfin F porte : Οὐχ ὅτι ἀχάρισται πρὸς μὲ ἐγένεσθε· ἐρῶ πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Pour arriver au véritable sens, il faut 1° adopter la ponctuation donnée par Leunclavius et par Reimarus : Οὐχ ὅτι ἀχάριστοι πρὸς μὲ ἐγένεσθε, ἐρῶ. Πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ. 2° Faire dépendre, suivant la remarque de Sturz, οὐκ de ἐρῶ, et non de ὅτι.

La locution πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ se trouve dans Dion, XLIV, 28 : Ἆρ' οὖν — ἡσυχία τις ἐγένετο; πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ — dans Démosthène, Disc. sur la Couronne, tom. I, p. 126 de la Coll. Didot : Ἀλλ' οὐκ ἔστι ταῦτα, οὐκ ἐστίν· πόθεν; πολλοῦ γε καὶ δεῖ. — Cf. l. l. p. 127. « Dictis negativa gravis, dit Bremi, in qua hoc πόθεν scholiastæ explicant οὐδαμῶς,

« être revêtu sans cesse de quelque commandement; « car j'ai eu des fatigues à endurer dès mon enfance, et « il est juste que vos faveurs se portent sur les autres. « Ne vous rappelez-vous point combien de maux j'ai « supportés pendant la guerre contre Cinna, quoique je « fusse dans la première jeunesse? combien j'ai eu à souf- « frir en Sicile et en Afrique, quoiqu'à la rigueur je ne « fusse pas encore au nombre des éphèbes? combien « de dangers j'ai courus en Espagne, avant d'être en âge « de siéger dans le sénat? Certes, je ne vous accuse pas « d'avoir payé tous ces services par l'ingratitude, il s'en « faut bien. Et en effet, outre tant de récompenses écla- « tantes dont vous m'avez jugé digne, le commandement

οὔτοι. Vividius Græci negationem per interrogationem exprimunt : *Unde?* sc. hoc fieri possit. Ad hanc interrogationem responsio est πολλοῦ γε καὶ δεῖ, *multum sane abest*. Cf. Thes. gr. ling. tom. V, p. 1283-1284, éd. Didot; Ast, Lexic. Platon. tom. III, p. 125.

Leunclavius, Reimarus et Sturz conservent l'accentuation πρός με, au lieu de πρὸς μὲ que j'adopte avec M. Boissonade, Soph. Ajax, v. 290 (292 dans la Coll. Didot, qui porte πρός με). « Scripsi πρὸς μὲ, non πρός με, dit le savant helléniste dans ses notes. Quæstio est anceps. » Puis il cite ce passage de Charax : Αἱ προθέσεις ὀξυτονοῦνται καὶ ὅμως αἱ μετὰ τούτων ἀντωνυμίαι ὀρθοτονοῦνται, περὶ μοῦ, κατὰ σοῦ, σὺν μοὶ, ὑπὲρ μοῦ· ὅθεν παρὰ Μενάνδρῳ (p. 621 ed. Meineke) σημειοῦται τὸ πρός με ἐγκλιθέν· οἱ δὲ ἐξηγηταὶ ἀστερίσκον προσφέρονται ἀντὶ τοῦ πρὸς ἐμέ. » Et il poursuit en ces termes : « Quod si in Menandro inclinatio pronominis notata fuerit, quum esset πρὸς μὲ scribendum, siquidem idem ac πρὸς ἐμὲ valeret, et in nostro loco πρός με scribi grammatici illi noluerint. Vir doctus, qui anomaliam in πρός με censet recipiendam, tamen πρός σε, ἐπί σε, ὑπέρ σου, ὑπό σου et similia vitiosa esse adfirmat .... Fateor me non bene intelligere quid sit inter πρὸς σὲ et πρὸς μὲ discriminis, ut hoc sit enclitice scribendum, illud non. Donec nitidiora præcepta afferantur, pronomen post præpositionem acuam.... In Trachiniis, 285, vetus lectio πρός σε a recentioribus editoribus non est servata, et ibid. 369, Erfurdtius ait vitiosum esse Canterianum πρός σε. Dans les Trachiniennes de la Collection Didot, l. l. on lit aussi : Χωροῦσι πρὸς σέ. — Ἔδοξεν οὖν μοι πρὸς σὲ δηλῶσαι τὸ πᾶν.

Σερτώριον [1] στρατηγίαν, μηδενὸς ἄλλου μήτε ἐθελήσαντος μήτε δυνηθέντος αὐτὴν ὑποστῆναι· τό τε ἐπινίκια καὶ ἐπ' ἐκείνῃ παρὰ τὸ νενομισμένον πέμψαι, μεγίστην μοι τιμὴν ἤνεγκεν. Ἀλλ' ὅτι πολλὰς μὲν φροντίδας, πολλοὺς δὲ κινδύνους ὑπέμεινα [2], κατατέτριμμαι [3] μὲν [4] τὸ σῶμα, πεπόνημαι δὲ τὴν γνώμην. Μὴ γὰρ ὅτι νέος ἔτ' εἰμὶ, λογίζεσθε· μηδ' ὅτι τόσα καὶ τόσα γέγονα [5], ἀριθμεῖσθε [6]. Ἂν γάρ τοι [7] καὶ τὰς στρατείας, ἃς ἐστράτευμαι, καὶ τοὺς κινR. p. 92. δύνους, οὓς κεκινδύνευκα, ἀναριθμήσητε [8], πολύ γε πλείους αὐτοὺς τῶν ἐτῶν εὑρήσετε· καὶ μᾶλλον οὕτω πιστεύσετε [9], ὅτι οὔτε πρὸς τοὺς πόνους, οὔτε πρὸς τὰς φροντίδας καρτερεῖν ἔτι δύναμαι. »

24. « Εἰ [10] δ' οὖν τις καὶ πρὸς ταῦτα ἀντέχοι [11], ἀλλ' ὁρᾶτε ὅτι καὶ ἐπίφθονα καὶ μισητὰ πάντα τὰ τοιαῦτά ἐστιν·

1. Σερτόριον, dans G, par la perpétuelle confusion d'ω avec ο. Cf. M. Boissonade, sur Théophylacte Simoc., p. 319; Anecd. Gr., tom. I, p. 25; Anecd. Gr., tom. II, p. 11; 133; 181; 193, etc.

2. Reiske propose de lire ἀλλ' οὐκ ἐνθυμεῖσθε ὅτι, et de substituer ὑπομείνας à ὑπέμεινα. Ces conjectures sont ingénieuses, mais superflues. « Nihil mutandum, dit Sturz. Nam ὅτι est quia et κατέτριμμαι incipit apodosin.

3. C : Καὶ κατέτριμμαι, variante très-corrompue.

4. G : Μοί. En marge et d'une main plus moderne : μέν.

5. L'ancienne leçon porte : Μηδ' ὅτι τὸ σῶμα καὶ τόσα γέγονα. Leunclavius propose μήδ' ἔτη τὸ σῶμα καὶ πόσα γέγονα. Reimarus, après avoir mentionné la conjecture d'un critique qui voulait lire μηδ' ὅστις τὸ σῶμα καὶ πόσα γέγονα ἀριθμεῖσθε, propose, à son tour, μηδ' ὅτι τόσα καὶ τόσα γέγονα. Je n'ai pas hésité à adopter cette leçon, approuvée par Reiske et confirmée non-seulement par A, comme le dit Sturz; mais encore par B, F et G. L'ancienne leçon se trouve dans les autres Ms.

6. F : Ἀριθμεῖσθαι (ε written above). G : Ἀριθμεῖσθαι, par la confusion des désinences αι et ε. Ainsi, dans Lysias, au lieu de Ὥστε, ἂν ἔμοιγε πείθησθε, οὐ τοὺς εὐ-

« que vous m'avez confié contre Sertorius, lorsque per« sonne ne voulait ni ne pouvait l'accepter ; le triomphe « que vous m'avez accordé pour cette expédition, quoi« que les lois s'y opposassent ; tout cela m'a couvert de « gloire. Mais les soins et les dangers qui ont pesé sur « moi, ont épuisé mon corps et affaissé mon âme. Et « n'allez pas considérer que je suis jeune encore, ne « calculez pas que j'ai tel ou tel âge ; car si vous « comptez combien j'ai fait de campagnes, combien de « dangers j'ai affrontés, vous en trouverez beaucoup « plus que d'années dans ma vie ; et par là vous re« connaîtrez mieux encore que je ne puis désormais « supporter ni les fatigues ni les soucis.

24. « D'ailleurs, alors même qu'on a la force de les en« durer, le commandement, vous le voyez, attire l'envie

εργέτας, καθὸ δύνασθε, τῆς πατρίδος ἀποστερήσετε, le Ms. de la Bibliothèque nationale n° 1657, contenant le jugement de Denys d'Hal. sur Lysias où ce passage est cité § XXXII, porte καθὸ δύνασθαι (θε au-dessus).

7. F : Τί, par la confusion de τοι avec τι. De même dans Platon, Répub. I, § 4, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 268, au lieu de Χαλέπως δὲ τὸ γῆρας φέρουσιν εὖ ἔχει ὁ αὐτὸς λόγος, ὅτι οὔτ' ἂν ὁ ἐπιεικὴς πάνυ τι ῥᾳδίως γῆρας μετὰ πενίας ἐνέγκοι κτλ., un Ms. porte πάνυ τοι. Sur cette confusion, cf. M. Boissonade, sur Théophylacte Simoc. p. 320 ; Anecd. Gr., tom. I, Addend. et Corr. p. 456.

8. C et D : Ἂν ἀριθμήσετε. Nous avons vu une faute analogue, tom. II, p. 167-168, not. 11 de cette édition. Il y a une double faute dans G, qui porte ἂν ἀριθμήσηται. B donne ἀναρυθμήσετε, par la confusion d'ι avec υ.

9. F : Πιστεύσεται (ε au-dessus).

10. R. § 9, p. 92.

11. G : Ἀντύχοι, variante fautive ; mais υ est marqué d'un signe d'altération et τέ a été ajouté par une main plus moderne, dans une annotation marginale.

ἅπερ ὑμεῖς μὲν ἐν οὐδενὶ λόγῳ τίθεσθε, (οὐδὲ γὰρ καλῶς ἔχει προσποιεῖσθαί τι ὑμᾶς αὐτῶν) ἐμοὶ μέντοι βαρύτατα ἂν γένοιτο. Καὶ ὁμολογῶ γε μὴ ὑφ' ἑνὸς οὕτω τῶν ἐν τοῖς πολέμοις δεινῶν μήτε ἐκταράττεσθαι, μήτε λυπεῖσθαι, ὡς ὑπὸ τῶν τοιούτων. Τίς μὲν γὰρ ἂν εὖ φρονῶν ἡδέως παρ' ἀνθρώποις φθονοῦσιν αὐτῷ ζῴη; τίς τ' ἂν δημόσιόν τι διοικῆσαι προθυμηθείη, μέλλων, ἂν μὲν ἀποτύχῃ, δίκην ὑφέξειν· ἂν δὲ [1] κατορθώσῃ, ζηλοτυπηθήσεσθαι [2]; Ἀλλ' ἐμοὶ μὲν καὶ διὰ ταῦτα καὶ διὰ τἄλλα συγχωρήσατε, τήν τε ἡσυχίαν ἄγειν, καὶ τὰ ἐμαυτοῦ πράττειν· ἵν' ἤδη [3] ποτὲ καὶ τῶν οἰκείων ἐπιμεληθῶ, καὶ μὴ κατατριφθεὶς ἀπόλωμαι. Ἐπὶ δὲ δὴ τοὺς καταποντιστὰς ἄλλον χειροτονήσατε. Συχνοὶ δέ εἰσι καὶ βουλόμενοι ναυαρχῆσαι καὶ δυνάμενοι, καὶ νεώτεροι καὶ πρεσβύτεροι· ὥστε τὴν αἵρεσιν ὑμῖν ῥᾳδίαν ἐκ πολλῶν γενέσθαι. Οὐ γάρ πως [4] ἐγὼ μόνος ὑμᾶς φιλῶ, ἢ καὶ μόνος ἐμπείρως τῶν πολεμικῶν ἔχω [5]· ἀλλὰ καὶ ὁ δεῖνα, καὶ ὁ δεῖνα· ἵνα μὴ καὶ χαρίζεσθαί τισι δόξω, ὀνομαστὶ καταλέξας. »

25. Ταῦτα [6] αὐτοῦ δημηγορήσαντος, ὁ Γαουΐνιος ὑπολαβὼν εἶπε [7]· « Πομπήϊος μέν, ὦ Κυΐριται, καὶ αὐτὸ τοῦτο [8]

1. Δέ manque dans C et dans G; mais dans G, il a été ajouté en marge par une main plus moderne. Les copistes omettent souvent cette particule. Dans Denys d'Hal. Περὶ συνθ., VII, p. 96, éd. de Schæfer, on lit Μία μὲν δὴ θεωρία τῆς συνθετικῆς ἐπιστήμης ἡ περὶ αὐτὰ τὰ πρῶτα μόρια καὶ στοιχεῖα τῆς λέξεως· ἑτέρα δὲ, ὥσπερ καὶ κατ' ἀρχὰς ἔφαμεν κτλ.; mais deux Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, nos 1741 et 1656, portent ἑτέρα, ὥσπερ καὶ κτλ.

2. C : Ζηλοτυπηθήσεται. De même dans G, où la véritable leçon a été rétablie en marge par une main plus moderne.

« et la haine. Sans doute vous les méprisez et vous « ne pourriez honorablement vous en inquiéter ; mais « elles seraient pour moi un accablant fardeau. Je « l'avoue, la guerre et ses dangers n'ont rien qui m'effraye, « rien qui m'afflige autant que l'envie et la haine. Et « quel homme sensé peut se trouver heureux, s'il est « entouré de jaloux? Qui peut se consacrer aux af- « faires publiques, avec la certitude d'être traduit en jus- « tice, s'il échoue ; ou d'être exposé à l'envie, s'il réussit? « Pour ces raisons et pour beaucoup d'autres, permettez- « moi de vivre en repos et de m'occuper de mes affaires « privées ; afin que je puisse enfin veiller aux intérêts « de ma famille, et que je ne m'éteigne pas consumé de « fatigues ! Chargez un autre général de la guerre « contre les pirates : il en est plusieurs, plus jeunes « ou plus âgés que moi, tous désireux et capables « de commander votre flotte : dans ce grand nom- « bre vous pourrez facilement choisir. Je ne suis pas le « seul qui vous aime, le seul qui ait l'expérience de la « guerre. Un tel et un tel sont aussi dévoués, aussi ha- « biles que moi ; mais je craindrais de paraître vouloir « leur complaire, en les appelant par leur nom. »

25. Après ce discours, Gabinius prit la parole et dit : « Romains, ici encore Pompée se montre digne de lui,

3. G : Ἵνα ἤδη.

4. A et B : Ποῦ.

5. D et G : Ἔχων. Souvent les copistes confondent la désinence ω avec celle du participe présent ων. Ainsi, dans Denys d'Halicarnasse Περὶ τ. λεκτ. Δημοσθ. δεινότητος, § L, au lieu de Ἠ καὶ τὸν Δημοσθένη κεχρημένον ὁρῶ, le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1742 porte ὁρῶν.

6. R. § 10, p. 92-93.

7. E portait primitivement εἶπεν, mais le ν a été effacé.

8. D'après A et B. L'ancienne leçon καὶ αὐτὸς τὸ est confirmée par les

ἄξιον τῶν ἑαυτοῦ ἠθῶν ποιεῖ, μήτε ἐφιέμενος τῆς ἀρχῆς, μήτε διδομένην οἱ αὐτὴν ἐξ ἐπιδρομῆς δεχόμενος. Οὔτε γὰρ ἄλλως ἀγαθοῦ ἀνδρός ἐστιν, ἄρχειν ἐπιθυμεῖν, καὶ πράγματ' ἔχειν ἐθέλειν· κἂν τούτῳ προσήκει πάντα τὰ προστακτόμενα μετ' ἐπισκέψεως ὑφίστασθαι [1], ἵν' αὐτὰ καὶ ἀσφαλῶς [καὶ [2]] ὁμοίως πράξῃ [3]. Τὸ μὲν γὰρ προπετὲς ἐν ταῖς ὑποσχέσεσιν [4], ὀξύτερον καὶ ἐν ταῖς πράξεσι τοῦ καιροῦ γιγνόμενον, πολλοὺς σφάλλει [5]· τὸ δ' ἀκριβὲς ἀπ' ἀρχῆς [6], καὶ ἐν τοῖς ἔργοις ὅμοιον διατελεῖ ὂν [7], καὶ πάντας

autres Ms.; mais elle doit être abandonnée. « Comparatur enim, dit Reimarus, hæc actio cum aliis viri honesti: non Pompeius, cum aliis viris. »

1. C : Ὑφίσταται, variante fautive.

2. A l'ancienne leçon ἀσφαλῶς ὁμοίως, Reiske substitue ἀσφαλῶς καὶ ὁμοίως : « ut sententia, dit-il, sit non solum *tuto*, sed etiam *æquabiliter*; ita ut posteriores actiones prioribus, et eventus promissis auctoris, populique exspectationi, respondeant. » J'ai adopté cette correction; mais en plaçant καὶ entre crochets.

3. Πράξει, dans G, par la confusion d'η avec ει.

4. G : Ὑποσχέσιν, par l'omission de la syllabe σε. De pareilles omissions sont fréquentes. Cf. M. Boissonade, Choricius, p. 7, auquel j'emprunte un exemple : au lieu de ἰσχυροτέροις ἀγόμενον λίνοις, un des Ms. qu'il a collationnés porte ἰσχυτέροις.

5. C : Σφάλει. Le copiste n'a mis qu'une consonne quand il en fallait deux. Cf. M. Boissonade, Choricius, p. 33; 349.

A propos du passage ὀξύτερον — σφάλλει, Xylander fait cette remarque : « Verborum ordo in Græco est perturbatus, suntque ita collocanda : Τὸ μὲν γὰρ προπετὲς ἐν ταῖς ὑποσχέσεσιν, ὀξύτερον τοῦ καιροῦ γενόμενον, καὶ ἐν ταῖς πράξεσι πολλοὺς σφάλλει. Mais, comme le dit Reimarus, cette critique n'est point fondée. J'ai maintenu l'ancienne leçon.

6. J'adopte le même sens que l'auteur de la version latine; parce qu'elle est conforme à l'enchaînement des idées : Contra accurata consideratio *ab initio* adhibita etc. Peut-être y a-t-il lieu cependant de faire sur cette version la même remarque que sur celle d'Aristænète, II, 11 : Ἀλλ' ἡ τούτων ἐξ ἀρχῆς τὴν τύχην ἐνδεὴς κτλ. — Sed illa, *ab initio* omnium indiga. Abresch propose ἡ οὕτως ἐξ ἀρχῆς : j'aimerais mieux, pour tenir compte du τ initial

« en ne courant pas après le commandement, en ne « s'empressant point de l'accepter lorsqu'il lui est « déféré. Il ne convient jamais à l'homme de bien de « rechercher le pouvoir avec ardeur, ni de se jeter « volontairement dans des entreprises difficiles ; et « quand il s'agit, comme aujourd'hui, d'une tâche « très-importante, il ne doit l'accepter qu'après de « mûres réflexions, afin de s'en acquitter sans faire de « faux pas et sans se démentir. La témérité, qui promet « tout, dégénère dans l'action en une précipitation qui « n'attend pas le moment propice et conduit souvent à « des fautes. Au contraire, la circonspection, mise en pra- « tique dès le début, reste la même dans l'exécution et

de τούτων, lire avec Walckenaër ἤ γ' οὕτως, à cause de la fréquente confusion de γ avec τ ; conjecture approuvée par M. Boissonade, not. sur Aristæn., p. 686. Dans la version, Abresch remplace *ab initio* par *prorsus, omnino* : « Idem, dit-il, ἐξ ἀρχῆς, ἀρχὴν et τὴν ἀρχήν : Interpres *ab initio*, errore consueto, sed non novo, quod docebit Brissonii Lexicon, et Jensins Demonstr. Pand. pag. xxj. § 12. De même dans Démosthène, Disc. contre Lept. § 56, tom. I, p. 247 de la Coll. Didot : Τὸ μὲν γὰρ ἐξ ἀρχῆς τι μὴ δοῦναι γνώμῃ χρησαμένων ἔργον ἀνθρώπων ἐστι. — Nam *omnino* aliquid non tribuere, prudentium hominum est. » Cf. Bast, not. sur Aristæn., l. l., et pour d'autres exemples d'ἐξ ἀρχῆς — ἀρχὴν dans le sens de *per se, omnino*, Ast, Lexic. Platon. tom. I, p. 283-285, au mot ἀρχή. Dans ces exemples il n'est pas question de ἀπ' ἀρχῆς ; mais il semble qu'on peut lui appliquer ce que nous venons de dire de ἐξ ἀρχῆς — *per se, omnino*.

Si les observations qui précèdent paraissaient fondées, on pourrait considérer τὸ ἀκριβὲς ἀπ' ἀρχῆς du texte de Dion, comme l'équivalent de τὸ ἀκριβὲς πάνυ, dans Thucydide, VI, 18 : Νομισάτε νεότητα μὲν καὶ γῆρας ἄνευ ἀλλήλων μηδὲν δύνασθαι· ὁμοῦ δὲ τό τε φαῦλον καὶ τὸ μέσον καὶ τὸ πάνυ ἀκριβὲς ἂν ξυγκαθὲν μάλιστ' ἂν ἰσχύειν.

Enfin, pour préciser le sens de τὸ ἀκριβὲς dans le passage de Dion, j'ai sous-entendu ἐπισκέψεως, qui se trouve un peu plus haut. Lucien, Anach. 21, se sert d'une locution semblable : Τὸ γὰρ ἀκριβὲς τῆς περὶ αὐτῶν διασκέψεως ἑτέρου ἂν εἴη λόγου. — Τὸ ἀκριβὲς τῆς διασκέψεως = ἡ ἀκρίβεια τῆς διασκέψεως = ἡ ἀκριβὴς διάσκεψις — *Exacta consideratio*, s. *Accurata examinatio*. Cf. Thes. gr. ling. tom. I, p. 1297, éd. Didot.

7. L'annotation marginale οὗ, écrite par une main plus moderne dans B, est une conjecture fautive. Ὃν manque dans C.

ονίνησιν. Ὑμᾶς δὲ δὴ χρὴ μὴ τὸ τούτῳ [1] κεχαρισμένον, ἀλλὰ τὸ τῇ πόλει συμφέρον ἑλέσθαι. Οὐ γάρ που τοὺς σπουδαρχοῦντας, ἀλλὰ τοὺς ἐπιτηδείους προστάττειν τοῖς πράγμασι προσήκει. Ἐκείνους μὲν γὰρ πάνυ πολλούς, τοιοῦτον δὲ δή τινα ἄλλον οὐδένα εὑρήσετε [2]. Μέμνησθε δέ, ὅσα καὶ οἷα ἐπάθομεν ἐν τῷ πρὸς τὸν Σερτώριον [3] πολέμῳ, στρατηγοῦ δεόμενοι· καὶ ὅτι οὐδένα ἕτερον οὔτε τῶν νεωτέρων, οὔτε τῶν πρεσβυτέρων ἁρμόζοντα αὐτῷ εὕρομεν. Ἀλλὰ καὶ τοῦτον καὶ τότε μηδέπω μήθ' ἡλικίαν ἔχοντα, μήτε βουλεύοντα, καὶ ἀντὶ ἀμφοτέρων τῶν ὑπάτων ἐξ-
R. p. 93. επέμψαμεν. Βουλοίμην μὲν γὰρ ἂν πολλοὺς ἡμῖν [4] ἀγαθοὺς ἄνδρας εἶναι, καί, εἴγε καὶ εὔξασθαι δεῖ, εὐξαίμην ἄν. Ἐπεὶ δ' οὐδ' εὐχῆς [5] τὸ πρᾶγμα τοῦτό ἐστιν, οὔτ' αὐτόματόν [6] τῳ [7] παραγίγνεται, ἀλλὰ δεῖ καὶ φῦναί τινα πρὸς αὐτὸ ἐπιτηδείως, καὶ μαθεῖν τὰ πρόσφορα, καὶ [8] ἀσκῆσαι τὰ προσήκοντα, καὶ παρὰ πάντα ἀγαθῇ τύχῃ χρῆσθαι, (ἅπερ που [9] σπανιώτατα ἂν τῷ αὐτῷ ἀνδρὶ συμβαίη,) χρὴ πάντας

1. F : Μὴ τοσούτῳ, variante fautive : le copiste a réuni τὸ avec τούτῳ, et pris la première lettre du second mot pour un ς.

2. Εὑρήσεται, dans le même Ms., par la confusion de αι avec ε.

3. G : τὸν ερτώριον (Σ au-dessus). La lettre initiale du substantif avait été négligée par le copiste. Sur des fautes analogues, cf. tom. II, p. 68, not. 3 de cette édition. Elle a été écrite au dessus de l'ε par une main plus moderne.

4. A, C et G : Ὑμῖν. La confusion d'ἡμῖν avec ὑμῖν est perpétuelle.

5. Comme Reimarus et Sturz, je substitue, d'après Xylander, εὐχῆς à l'ancienne leçon εὐχαῖς, confirmée par les Ms. Sur la confusion d'η avec αι, cf. M. Hase, Lydus, De Ostent. 100. A.

6. D et G : Οὔτε αὐτόματον.

« profite à tous. Quant à vous, votre devoir est d'adopter « non ce qui plaît à Pompée, mais ce qui est utile à « l'État; car ce n'est pas à ceux qui briguent le comman- « dement que vous devez le confier; mais bien aux hom- « mes les plus capables. Les premiers abondent, tandis « que vous ne trouverez que Pompée qui le mérite. Sou- « venez-vous de tous les maux que nous avons soufferts « pendant la guerre contre Sertorius, parce que nous « n'avions point de général; souvenez-vous que parmi « les citoyens, plus jeunes ou plus vieux, Pompée seul « nous parut digne de la diriger. Alors, il n'avait pas « l'âge voulu par les lois, il ne siégeait pas encore « dans le sénat; cependant nous l'envoyâmes à la place « des deux consuls. Certes je voudrais que vous eussiez « un grand nombre d'hommes éminents; et s'il y avait « des vœux à faire pour cela, je le souhaiterais. Mais ici « les vœux sont impuissants et on ne peut compter sur le « hasard : pour être propre à commander, il faut avoir « reçu de la nature certaines dispositions particulières, « posséder les connaissances nécessaires, s'être livré aux « exercices convenables et, par-dessus tout, avoir la « fortune favorable. Or, tous ces avantages sont bien « rarement réunis dans un seul homme, et vous devez,

7. A l'ancienne leçon πω, qui se trouve dans C, D, E, F et G, je substitue τῳ proposé par Reiske. Reimarus cite cette variante; mais il ne dit pas qu'elle est confirmée par A et B. Je l'insère dans le texte, d'après ces deux Ms. Le τ est facile à confondre avec le π; cf. Bast. Comment. Palæograph. p. 731; Schæfer, Melet. Crit. p. 128. C'est ainsi que του et που ont été confondus dans Théophylacte Simoc. Dial. p. 20, éd. Boisson. Paris, 1835, où, au lieu de Ἀνδρὸς ἤκουσά του λέγοντος κτλ., deux Ms. portent ἤκουσά που. Cf. les notes du savant Éditeur, p. 200.

8. Le passage πρὸς αὐτὸ — πρόσφορα καί a été adopté par Reimarus et par Sturz, d'après A et B. Il manque dans les autres Ms.

9. G : Ἄπερ τοῦ, autre exemple de la confusion de π avec τ.

ὑμᾶς ὁμοθυμαδὸν, ὅταν τις τοιοῦτος εὑρεθῇ, καὶ σπουδάζειν [1] αὐτὸν, καὶ καταχρῆσθαι αὐτῷ, κἂν μὴ βούληται. Καλλίστη γὰρ ἡ τοιαύτη βία καὶ τῷ ποιήσαντι καὶ τῷ παθόντι γίγνεται· τῷ μὲν, ὅτι σωθείη ἂν ὑπ' αὐτῆς· τῷ δὲ, ὅτι σώσειεν ἂν τοὺς πολίτας, ὑπὲρ ὧν καὶ τὸ σῶμα καὶ τὴν ψυχὴν ὅγε χρηστὸς καὶ φιλόπολις ἑτοιμότατα ἂν ἐπιδοίη.

26. « Ἢ [2] οἴεσθε [3] ὅτι Πομπήϊος οὗτος ἐν μὲν μειρακίῳ καὶ στρατεύεσθαι, καὶ στρατηγεῖν, καὶ τὰ ἡμέτερα [4] αὔξειν, καὶ τὰ τῶν συμμάχων σώζειν, τά τε τῶν ἀνθισταμένων προσκτᾶσθαι ἐδύνατο· νῦν δὲ ἀκμάζων, καὶ ἐν ταύτῃ τῇ ἡλικίᾳ ὢν, ἐν ᾗ πᾶς τις ἄριστος αὐτὸς αὑτοῦ [5] γίγνεται, καὶ ἐμπειρίαν ἐκ τῶν πολέμων πλείστην ὅσην προσειληφὼς, οὐκ ἂν ὑμῖν χρησιμώτατος γένοιτο; Ἀλλ' ὃν ἔφηβον ὄντα ἄρχειν εἵλεσθε, τοῦτον ἄνδρα γεγονότα [6] ἀποδοκιμάσετε; Καὶ ᾧ ἱππεῖ ἔτ' ὄντι τοὺς πολέμους ἐκείνους ἐνεχειρίσατε [7], τούτῳ τῆς βουλῆς γεγονότι [8] τὴν στρατείαν [9] ταύτην οὐ πιστεύσετε; Καὶ οὗ καὶ πρὶν [10] ἀκριβῶς πειραθῆναι, μόνου πρὸς τὰ τότε κατεπείξαντα [11] ὑμᾶς ἐδεήθητε, τούτῳ νῦν,

1. Σποδάζειν, dans G est une faute du copiste.
2. R. § II, p. 93.
3. D'après A, B et E. Les autres Ms. portent καὶ οἴεσθε : pour la confusion d'ἢ avec κ' = καὶ, cf. Grég. de Corinth. De Dialect. éd. Schæf. p. 384, 410, 419, 623.
4. C, F et G : Ὑμέτερα, sans cesse confondu avec ἡμέτερα.
5. B et D : Αὐτοῦ, autre faute du copiste.
6. G : Ὄντα.
7. Ἐνεχειρήσατε, dans les Ms., par la confusion d'ι avec η. Sur la permutation de ces deux verbes, cf. p. 17, not. 11 de ce volume.
8. L'ancienne leçon τούτῳ βουλῆς γεγονότι déplaisait à Reiske, qui pro-

« quand vous en avez trouvé un qui les possède, montrer tous pour lui un dévouement unanime et profiter « de ses services, même malgré lui. Une semblable violence est très-honorable pour celui qui l'exerce et « pour celui qui en est l'objet : elle sauve l'un et met « l'autre à même de sauver ses concitoyens, pour lesquels un homme de bien, un ami de son pays doit être « prêt à sacrifier son corps et son âme.

26. « Pensez-vous que ce même Pompée qui, dans sa « jeunesse, porta les armes, commanda des armées, « augmenta notre puissance, sauva nos alliés et fit des « conquêtes sur nos ennemis, ne pourrait plus vous « être très-utile, aujourd'hui qu'il est dans toute sa force « et qu'il a atteint cet âge où l'homme est supérieur « à lui-même; aujourd'hui qu'il possède la plus grande « expérience de la guerre? Celui que vous choisîtes pour « général lorsqu'il était dans l'adolescence, le repousserez-vous maintenant qu'il est homme? Celui que « vous chargeâtes des guerres les plus importantes quand « il était encore simple chevalier, ne vous paraîtra-t-il pas « digne de votre confiance pour cette expédition maintenant qu'il est sénateur? Avant de l'avoir efficacement « éprouvé, vous le recherchâtes comme votre seul appui « dans les dangers qui vous pressaient; et maintenant que

posa 1° τούτῳ βουλεύτῃ γεγονότι, construction parfaitement correspondante à celle que nous venons de voir : ᾧ ἱππεῖ ἔτ' ὄντι. 2° τῆς βουλῆς γεγονότι avec l'ellipse de ἑνὶ ou de κοινωνῷ. Comme Sturz, j'adopte la seconde conjecture, justifiée par Dion, XLI, 11 : Τῶν τε γὰρ Συλλείων ἐγεγόνει κτλ.

9. G : Στρατιάν, perpétuellement confondu avec στρατείαν.

10. G : Καὶ οὐ πρίν. Καὶ est très-souvent omis. Ainsi, dans Platon, Théagès, § X, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 15, au lieu de Καὶ ἐγὼ οἷός τ' ἔσομαι τοιοῦτος γενέσθαι οἷοί περ καὶ ἐκεῖνοι κτλ., un Ms. porte οἷοί περ ἐκεῖνοι.

11. G : Κατεπίξαντα, par la confusion d'ει avec ι.

ἱκανώτατα αὐτοῦ πεπειραμένοι, τὰ παρόντα οὐδὲν ἧττον ἐκείνων ἀναγκαῖα [1] ὄντα οὐκ ἐπιτρέψετε; Καὶ ὃν οὐδὲ ἄρχειν ἔτι πω καὶ τότε δυνάμενον ἐπὶ τὸν Σερτώριον ἐχειροτονήσατε, τοῦτον ὑπατευκότα ἤδη, ἐπὶ τοὺς καταποντιστὰς οὐκ ἐκπέμψετε; Ἀλλὰ μήθ' ὑμεῖς ἄλλως πως ποιήσατε [2]· καὶ σὺ, ὦ Πομπήϊε, πείσθητι [3] καὶ ἐμοὶ καὶ τῇ πατρίδι. Ταύτῃ γὰρ γεγέννησαι [4], καὶ ταύτῃ τέθραψαι [5]· καὶ δεῖ σε τοῖς τε συμφέρουσιν αὐτῇ δουλεύειν, καὶ ὑπὲρ αὐτῶν μήτε πόνον τινὰ, μήτε κίνδυνον ἐξίστασθαι [6]· ἀλλὰ, κἂν ἀποθανεῖν ἀνάγκη σοι γένηται, μὴ τὴν εἱμαρμένην ἀναμεῖναι, ἀλλὰ τῷ προστυχόντι θανάτῳ χρῆσθαι.

27. « Γελοῖος [7] δὲ δήπουθέν εἰμι ταῦτα ἐγώ σοι παραινῶν, ὅστις ἐν τοσούτοις καὶ τηλικούτοις πολέμοις καὶ τὴν ἀνδρείαν καὶ τὴν πρὸς τὴν πατρίδα εὔνοιαν ἐπιδέδειξαι. Πείσθητι οὖν καὶ ἐμοὶ καὶ τούτοις· μηδὲ, ὅτι τινὲς φθονοῦσι, φοβηθῇς [8], ἀλλὰ καὶ δι' αὐτὸ τοῦτο [9] μᾶλλον σπούδασον· ὥστε [10], πρός τε τὴν παρὰ τῶν πλειόνων φιλίαν καὶ πρὸς τὰ κοινῇ πᾶσιν ἡμῖν συμφέροντα, καὶ τῶν βα-

1. G : Ἀναγκεα (αῖ), par la confusion d'αι avec ε.

2. Reimarus cite A comme portant ποιήσητε : cette leçon se trouve aussi dans B, E et F.

3. D et G : Πείθεντι, faute du copiste. De même plus loin § 27 lig. 4.

4. G : Γεγένησαι.

5. Comme Sturz, je donne cette leçon, d'après H. Etienne. Reimarus reproduit τέτραψαι, adopté par Leunclavius et confirmé par les Ms.

6. C et G : Κίνδυνόν τινα. Reimarus rejette avec raison τινά comme superflu. Sur la locution κίνδυνον ἐξίστασθαι, cf. Lobeck, sur l'Ajax de Sophocle, p. 231 et suiv.

7. R. § 12, p. 93. — G portait γελλοῖος ; mais le second λ a été effacé.

« vous le connaissez à fond, vous ne vous confieriez « pas à lui dans une situation non moins critique. « Alors qu'il n'avait pas le droit d'exercer le commandement, vous le nommâtes général contre Sertorius, « et vous ne l'enverriez pas combattre contre les pirates, après qu'il a été consul? Citoyens, que votre « choix ne se porte pas sur un autre; et toi, Pompée, « écoute-moi, écoute la patrie. C'est elle qui t'a donné « le jour, c'est elle qui t'a nourri : tu dois être esclave « de ses intérêts et ne reculer, pour les soutenir, devant « aucune fatigue, devant aucun danger. Fallût-il même « mourir, loin d'attendre l'heure marquée par le destin, « tu devrais à l'instant courir au-devant du trépas.

27. « Je parais ridicule sans doute en donnant ces « conseils à l'homme qui, dans tant de guerres importantes, a déployé son courage et son dévouement « pour la patrie. Cède donc à mes instances et à celles de « tes concitoyens, ô Pompée. Si quelques hommes te portent envie, ne crains rien : que ce soit même pour toi « un nouveau motif de montrer plus de zèle. L'affection « du peuple et les avantages que tu procureras à la « République doivent te rendre insensible à l'envie; et

8. D'après A, au lieu de l'ancienne leçon φοϐηθείς : η et ει sont perpétuellement confondus.

9. C : Διὰ τοῦτο.

10. L'ancienne leçon porte ὥστε πρός τε — καταφρόνει. Sturz supprime ὥστε d'après Turnèbe et Reiske. J'ai mieux aimé maintenir cette conjonction, en lisant καταφρονεῖν proposé par Reimarus, et adopter le même sens que Wagner : *Musz dich vielmehr noch eifriger machen; denn wenn du die gröszere zahl derer, die dich lieben, und den nutzen, den du uns allen schaffest, dagegen hältst, kannst du sicher deine Neider verachten*. M. Tafel, qui donne à peu près la même interprétation, a remplacé avec raison *die gröszere zahl derer die dich lieben* par *die liebe des Volks*.

σκαινόντων[1] σε καταφρονεῖν. Καὶ, εἴγε καὶ λυπῆσαί τι αὐτοὺς ἐθέλεις, καὶ διὰ τοῦτο ἄρξον, ἵνα καὶ ἐκείνους ἀνιάσῃς, παρὰ γνώμην αὐτῶν καὶ ἡγεμονεύσας καὶ εὐδοκιμήσας· καὶ αὐτὸς ἄξιον σεαυτοῦ τέλος τοῖς προκατειργασμένοις ἐπαγάγῃς, πολλῶν καὶ μεγάλων κακῶν ἡμᾶς ἀπαλλάξας.»

R. p. 94. 28. Τοιαῦτα[2] δὴ τοῦ Γαουϊνίου εἰπόντος, ὁ Τρεβέλλιος ἐπειράθη μὲν ἀντειπεῖν[3]· ὡς δ' οὐδενὸς λόγου ἔτυχεν, ἠναντιοῦτο τῷ μὴ τὴν[4] ψῆφον δοθῆναι. Ὁ οὖν Γαουΐνιος ἀγανακτήσας, τὴν μὲν περὶ τοῦ Πομπηΐου διαψήφισιν[5] ἐπέσχεν[6], ἑτέραν δὲ περὶ αὐτοῦ ἐκείνου ἀντεισῆγε· καὶ ἔδοξεν ἑπτακαίδεκα φυλαῖς ταῖς πρώταις χρηματισάσαις ἀδικεῖν τε αὐτὸν, καὶ μηκέτι χρῆναι δημαρχεῖν. Μελλούσης οὖν καὶ τῆς ὀκτωκαιδεκάτης τὰ αὐτὰ ψηφιεῖσθαι, μόλις ποτὲ ὁ Τρεβέλλιος ἐσιώπησεν. Ἰδὼν δὲ τοῦτο ὁ Ῥώσκιος, φθέγξασθαι μὲν οὐδὲν ἐτόλμησε, τὴν δὲ δὴ χεῖρα[7] ἀνατείνων, δύο ἄνδρας ἐκέλευε σφᾶς ἑλέσθαι, ὅπως ἔν γε τούτῳ

Quant à la leçon καταφρονεῖν, au lieu de καταφρόνει, elle est facile à justifier : on sait que les copistes ont très-souvent confondu les désinences ει et ειν. Ainsi, dans Isocrate, Trapezit. § 5, au lieu de ἐπιστέλλει δὲ τοῖς ἐνθάδε ἐπιδημοῦσιν ἐκ τοῦ Πόντου τά τε χρήματα παρ' ἐμοῦ παραλαβεῖν, καὶ αὐτὸν εἰσπλεῖν κελεύειν, le Ms. de la Bibliothèque nationale n° 1657, contenant le Jug. sur Isocrate par Denys d'Hal., où ce passage est cité, § XIX, porte κελεύει.

1. G : Τῶν βακανῶν τῶν. Le copiste a confondu l'ο avec l'ω. De plus, il a pris la dernière syllabe de βασκαινόντων pour un article. Les mots coupés ou réunis mal à propos ont été une source d'erreurs, cf. p. 167-168, not. 11, tom. II de cette édition. Nous en trouvons un autre exemple dans E, qui un peu plus loin donne ἄξιόν σε αὐτοῦ, au lieu de ἄξιον σεαυτοῦ.

2. R. § 13, p. 94.

3. Reimarus cite ἀπειπεῖν, comme une variante fautive fournie par C.

« si tu as à cœur de chagriner tes ennemis, dans cette « vue même accepte le commandement. Ils s'affligeront « lorsque, malgré eux, tu auras commandé et tu te seras « couvert de gloire. Enfin, tu mettras à tes exploits pas- « sés un couronnement digne de toi, en nous affran- « chissant de maux nombreux et terribles. »

28. A peine Gabinius eut-il cessé de parler, que Trébellius essaya de le réfuter; mais n'ayant pu obtenir la parole, il empêcha les tribus d'aller aux voix. Gabinius indigné ajourna le vote concernant Pompée; mais il en proposa un autre contre Trebellius lui-même. Les dix-sept tribus qui votèrent les premières, déclarèrent qu'il agissait illégalement et qu'il ne devait pas conserver la puissance tribunitienne. Déjà la dix-huitième allait en faire autant, et Trebellius eut encore beaucoup de peine à se taire. Voyant ce qui se passait, Roscius n'osa prendre la parole; mais, levant la main, il demanda par un signe qu'on élût deux généraux,

Elle est aussi dans E et dans G; mais elle a été corrigée par une main moderne dans G, qui porte : ἀπειπεῖν (ἀντει au-dessus).

4. C : Τῷ καὶ τήν. D : Τὸ καὶ τήν. E, F et G : Τὸ μὴ τὴν, mais dans G, la bonne leçon a été rétablie en marge par une main plus moderne.

5. Διαψήφησιν, dans A, B, C, D et F, par la confusion d'ι avec η.

6. Dans C, D et F : Ἔσχε. La préposition a été omise suivant l'usage des copistes; mais G porte, en marge, ἔπεσχεν écrit par une main plus moderne.

7. Cette leçon est confirmée par les Ms. et par Xiphilin, l. l. p. 5. Turnèbe voudrait τὰς δὲ χεῖρας, parce qu'il s'agissait d'élire deux consuls. Cette conjecture n'est point fondée : « Duo, dit Fabricius, significabantur manu læva duobus digitis prioribus erectis, deflexoque digito minimo et qui ei proximus. »

τῆς δυναστείας τι [1] τῆς Πομπηΐου [2] παρατέμοιτο. Ταῦτ' οὖν [3] αὐτοῦ χειρονομοῦντος [4], ὁ ὅμιλος μέγα καὶ ἀπειλητικὸν [5] ἀνέκραγεν [6]· ὥστε κόρακά τινα ὑπερπετόμενον σφῶν ἐκπλαγῆναι, καὶ πεσεῖν ὥσπερ ἐμβρόντητον. Γενομένου δὲ τούτου, ἐκεῖνος μὲν τὴν ἡσυχίαν οὐ τῇ γλώττῃ ἔτι μόνον, ἀλλὰ καὶ τῇ χειρὶ ἤγαγεν. Ὁ δὲ δὴ Κατοῦλος ἄλλως μὲν ἐσιώπα· τοῦ δὲ Γαουϊνίου προτρεψαμένου τι αὐτὸν εἰπεῖν, ὅτι τά τε πρῶτα τῆς βουλῆς [7] ἦν, καὶ ἐδόκει δι' ἐκείνου καὶ τοὺς ἄλλους ὁμογνωμονήσειν σφίσι· (καὶ γὰρ ἤλπιζεν [8] αὐτὸν, ἐξ ὧν τοὺς δημάρχους πάσχοντας εἶδε, συνεπαινέσειν) λόγου τε ἔτυχεν [9], ἐπειδὴ καὶ ᾐδοῦντο πάν-

1. Τί manque dans l'ancienne leçon et dans les Ms. Je l'insère, comme Reimarus et Sturz, d'après Xiphilin, l. l. p. 5. Les exemples de l'omission de τί surabondent; il me suffira d'en citer un. Dans Platon, Répub., II, § 1, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 329, au lieu de Ἐμοί γε, ἦν δ' ἐγὼ, δοκεῖ τι εἶναι τοιοῦτον, un Ms. porte δοκεῖ εἶναι τοιοῦτον.

2. Reimarus dit que A donne τῆς τοῦ Πομπηΐου : je dois ajouter que la même leçon est dans C, E et F.

3. C : Ταῦτα οὖν, et en marge ταῦτο οὖν.

4. Χειροτονοῦντος, variante fautive, dans le même Ms.

5. Ἀπειλιτικὸν dans le même Ms., par la confusion d'η avec ι.

6. Xiphilin, l. l. p. 5 : Τοῦ Πομπηΐου παραιτήσει μὲν τῆς ἀρχῆς ἐπιπλάστῳ κεχρημένου, σπουδαρχίᾳ δὲ οὐδένα λανθανούσῃ προσκειμένου, ὅ τε καὶ Ῥώσκιος τὴν τοῦ δήμου σπουδὴν βλέπων : le reste, comme dans Dion, jusqu'à ἐμβρόντητον. Dans M. A. Mai, Exc. Vat. p. 551, éd. Rom. : Ὅτι Πομπηΐου τὴν ἀρχὴν ἐπιπλάστως παραιτουμένου, Ῥώσκιός τις τὴν τοῦ δήμου : le reste, comme dans Xiphilin. Cf. Plutarque, Pompée, XXV.

7. Sur cette locution, cf. Wesseling, sur Hérodote, VI, 100.

8. C : Ἤλπιζον, par la confusion d'ε avec ο. Ainsi dans Thucydide, III, 82, au lieu de Ἐστασίαζέ τε οὖν τὰ τῶν πόλεων κτλ., le texte de Denys d'Hal., Jug. sur Thucyd. § XXIX, porte ἐστασιάζετο. Les deux mots ont été réunis, et l'ε de τέ a été remplacé par ο. Quelques lignes plus haut, on lit dans Denys d'Hal. : Ἐστασίαζόν τε οὖν τὰ τῶν πόλεων; mais des deux Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, l'un (n° 1657) donne ἐστασίαζον avec l'omission de τέ; l'autre (n° 1745) porte ἐστασιάζοντο, par la

afin de diminuer, au moins de cette manière, la puissance de Pompée. Pendant qu'il gesticulait ainsi, la multitude poussa un cri si terrible et si menaçant qu'un corbeau, qui volait au dessus du lieu où elle était assemblée, en fut effrayé et tomba, comme s'il eût été frappé de la foudre : après cet incident, Roscius contint non-seulement sa langue, mais encore sa main. Catulus avait jusqu'alors gardé le silence : Gabinius l'engagea à dire quelques mots, persuadé que Catulus, qui était le chef du sénat, entraînerait ses collègues à voter comme les amis de Pompée. Gabinius espérait d'ailleurs qu'éclairé par ce qui était arrivé aux tribuns, il approuverait sa proposition. La parole fut accordée à Catulus, à cause du respect et de la considération dont l'entourait la

réunion des deux mots et par le changement d'ε en ο. En voici un autre exemple, tiré de Thucydide. On lit, liv. V, 87 : Εἰ μὲν τοίνυν ὑπονοίας τῶν μελλόντων λογιούμενοι ἢ ἄλλο τι ξυνήκετε ἢ ἐκ τῶν παρόντων καὶ ὧν ὁρᾶτε περὶ σωτηρίας βουλεύσοντες τῇ πόλει, παυοίμεθ' ἄν. La même leçon est dans Denys d'Hal. l. l., XXXII, où ce passage est cité; mais le Ms. n° 1657 de la Bibliothèque nationale de Paris porte ξυνήκετο.

9. B : Ἔτυχε, par l'omission du ν paragogique devant une voyelle. C'est ainsi que dans Thucydide, II, 65, au lieu de Ὁπότε γοῦν αἴσθοιτό τι αὐτοὺς παρὰ καιρὸν ὕβρει θαρσοῦντας, λέγων κατέπλησσεν ἐπὶ τὸ φοβεῖσθαι κτλ., le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte λέγων κατέπλησσε ἐπὶ τὸ φοβεῖσθαι κτλ. Un peu plus bas, au lieu de ἐτίμων ὡς τὰ συμφέροντα σφίσι καὶ λέγοντα ἀεὶ καὶ πράττοντα, le manuscrit C, au contraire, porte τὰ συμφέροντα σφίσιν καὶ λέγοντα κτλ. par l'addition de ν paragogique devant une consonne. Les exemples de cette addition sont très-nombreux, et je crois inutile d'en citer ici. Je termine cette note, en disant que G donne ὡς τὰ συμφέροντα σφίσι ναὶ λέγοντα κτλ. : le copiste, qui avait σφίσιν sous les yeux, a fait du ν final la première lettre du mot suivant et transformé καί en ναί. C'est ainsi que dans Platon, Banq. § 37, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 91, au lieu de Τὸν οὖν Ἀγάθωνα, Παῖδες, φάναι, οὐ σκέψεσθε; Καὶ ἐὰν μέν τις τῶν ἐπιτηδείων ᾖ, καλεῖτε, un Ms. porte ναὶ ἐὰν μέν τις κτλ. Cf. pour la confusion de καὶ avec ναί D'Orville, sur Chariton, p. 520 ; M. Boissonade, sur Nicétas Eugen. p. 361 ; sur Sophocle, tom. I, p. 368, et pour la confusion de ν avec κ, Bast, Comment. Palæogr. p. 726.

τες αὐτὸν, καὶ ἐτίμων ὡς τὰ συμφέροντα σφίσι καὶ λέγοντα ἀεὶ καὶ πράττοντα· καὶ [1] ἐδημηγόρησε τοιάδε.

29. « Ὅτι [2] μὲν ἐς ὑπερβολὴν, ὦ Κυϊρῖται [3], πρὸς τὸ πλῆθος ὑμῶν ἐσπούδακα, πάντες [4] που σαφῶς ἐπίστασθε. Τούτου δὲ δὴ [5] οὕτως ἔχοντος, ἐμοὶ μὲν ἀναγκαῖόν ἐστι πάντα ἁπλῶς, ἃ γιγνώσκω συμφέρειν τῇ πόλει, μετὰ παῤῥησίας εἰπεῖν, καὶ ὑμῖν προσῆκον ἀκοῦσαί τε μεθ' ἡσυχίας αὐτῶν, καὶ μετὰ τοῦτο βουλεύσασθαι. Θορυβήσαντες μὲν γὰρ, ἴσως τι καὶ χρήσιμον δυνηθέντες ἂν μαθεῖν οὐχὶ λήψεσθε· προσέχοντες δὲ τοῖς λεγομένοις, πάντως τι τῶν συμφερόντων ὑμῖν ἀκριβῶς εὑρήσετε. Ἐγὼ τοίνυν πρῶτον μὲν καὶ μάλιστά φημι δεῖν μηδενὶ ἀνδρὶ [6] τοσαύτας
R. p. 95. κατὰ τὸ ἑξῆς ἀρχὰς ἐπιτρέπειν. Τοῦτο γὰρ καὶ ἐν τοῖς νόμοις ἀπηγόρευται, καὶ τῇ [7] πείρᾳ σφαλερώτατον ὂν πεφώραται. Οὔτε γὰρ τὸν Μάριον ἄλλο τι, ὡς εἰπεῖν [8], τοιοῦτον ἐποίησεν, ἢ ὅτι τοσούτους τε ἐν ὀλιγίστῳ [9] χρόνῳ πολέμους ἐνεχειρίσθη [10], καὶ ὕπατος ἑξάκις ἐν βραχυτάτῳ

1. Καί manque dans C. Sur cette omission, cf. p. 47, not. 3 de ce volume.

2. R. § 14, p. 94-95.

3. Ce mot est altéré dans E et dans G. Le premier porte Κυριῖται, et le second Κυρῖται.

4. D'après B, au lieu de l'ancienne leçon πάντως.

5. Δέ manque dans E, et δή dans G. Ces particules ont été souvent omises par les copistes : en voici un exemple tiré de Platon, Banq. § 7, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 23 : 'Ορφέα δὲ τὸν Οἰάγρου ἀτελῆ ἀπέπεμψαν ἐξ Ἅδου κτλ. Un Ms. porte 'Ορφέα τὸν Οἰάγρου. Quelques lignes plus bas, au lieu de Ὅθεν δὴ καὶ ὑπεραγασθέντες οἱ Θεοὶ διαφερόντως αὐτὸν ἐτίμησαν, on lit dans un autre Ms., ὅθεν καὶ ὑπεραγασθέντες κτλ.

6. Comme Reimarus je conserve l'ancienne leçon, qui est confirmée par les Ms. Sturz adopte μηδενὶ ἑνὶ ἀνδρὶ, d'après Reiske.

multitude, qui avait toujours reconnu dans ses discours et dans ses actes un ami du peuple. Il s'exprima ainsi :

29. « Romains, vous connaissez tous mon dévoue« ment sans bornes pour vous : puisqu'il en est ainsi, mon « devoir est de dire librement et sans détour tout ce que « je sais être utile à la patrie. Le vôtre est d'écouter mes « paroles avec calme, et de prendre ensuite votre résolu« tion. Si vous excitez du tumulte, vous n'emporterez « d'ici aucun avis salutaire; tandis que vous auriez pu « recevoir de bons conseils. Au contraire, en me prêtant « une oreille attentive, vous arriverez infailliblement à « une détermination conforme à vos intérêts. D'abord, « et c'est sur ce point que j'insiste le plus, vous ne devez « confier à aucun homme de si grands pouvoirs, sans « interruption : les lois s'y opposent, et l'expérience a « prouvé qu'il n'est rien de plus dangereux. Ce qui « rendit Marius si redoutable, c'est uniquement, pour « ainsi parler, qu'en très-peu de temps vous l'aviez « chargé des guerres les plus importantes et revêtu six

7. Cet article est omis dans B, C, D et G. Je signalerai une omission analogue dans deux Ms. de Denys d'Hal. Περὶ συνθ., § I, p. 12-14, éd. de Schæfer : Εἰς δὴ τοῦτο τὸ μέρος ὃ δεῖ πρῶτον νέοις ἀσκεῖσθαι, συμβάλλομαί σοι μέρος εἰς τὸν ἔρωτα τὸν περὶ συνθέσεως τῶν ὀνομάτων, τὴν πραγματείαν οὐκ ὀλίγοις μὲν ἐπὶ νοῦν ἐλθοῦσαν κτλ. Les Ms. n° 1741 et n° 1656 de la Bibliothèque nationale de Paris portent τὸν περὶ συνθέσεως τῶν ὀνομάτων, πραγματείαν οὐκ ὀλίγοις κτλ. Τήν manque aussi dans l'édition d'Alde, citée par Goëller, p. 7 de son édition, Iéna, 1815.

8. C : Ὡς εἰπεῖν, ἄλλο τι. Les mots ὡς εἰπεῖν manquent dans D et dans G.

9. C : Ὀλίγῳ. F : Ολιςῳ (γι written above).

10. G : Ἐνεχειρήσθη, par la confusion d'ι avec η. Cf. p. 17, not. 11.

ἐγένετο· οὔτε τὸν Σύλλαν, ἢ ὅτι τοσούτοις ἐφεξῆς ἔτεσι [1] τὴν ἀρχὴν τῶν στρατοπέδων ἔσχε, καὶ μετὰ τοῦτο δικτάτωρ, εἶθ' ὕπατος ἀπεδείχθη. Οὐ γάρ ἐστιν ἐν τῇ τῶν ἀνθρώπων φύσει ψυχὴν, μὴ ὅτι νέαν, ἀλλὰ καὶ πρεσβυτέραν, ἐν ἐξουσίαις ἐπὶ πολὺν χρόνον ἐνδιατρίψασαν, τοῖς πατρίοις ἔθεσιν [2] ἐθέλειν ἐμμένειν.

30. « Καὶ [3] τοῦτο μὲν οὐχ ὡς καὶ κατεγνωκώς τι τοῦ Πομπηΐου λέγω, ἀλλ' ὅτι μήτ' ἄλλως συνενεγκὸν ποτε ὑμῖν φαίνεται, μήτε ἐκ τῶν νόμων ἐπιτέτραπται. Καὶ γὰρ εἴτε τιμὴν τοῖς ἀξιουμένοις αὐτοῦ φέρει, πᾶσιν αὐτῆς [4], οἷς γε ἐπιβάλλει, προσήκει τυγχάνειν· (τοῦτο γάρ ἐστιν ἡ δημοκρατία [5]) εἴτε κάματον, καὶ τούτου πρὸς τὸ μέρος πάντας μεταλαμβάνειν δεῖ· (τοῦτο γάρ ἐστιν ἡ ἰσομοιρία.) Ἔτι τοίνυν ἐν μὲν τῷ τοιούτῳ, πολλούς τε ἐν ταῖς πράξεσιν ἐγγυμνάζεσθαι, καὶ ῥᾳδίαν ὑμῖν τὴν αἵρεσιν τῶν πιστευθῆναι δυναμένων πρὸς πάντα τὰ πρακτέα [6] ἀπὸ τῆς πείρας ὑπάρχειν, συμβαίνει· ἐκείνως [7] δὲ δὴ, πολλὴν τὴν σπάνιν

1. D : Ἔτεσιν, par l'addition du ν paragogique devant τ. C'est ainsi que dans Polybe, XII, 10, p. 509 de la Collect. Didot, au lieu de Ἐπεὶ δὲ δύο ἔθνη Λοκρῶν ἐστι, πρὸς ποτέρους ἦλθε καὶ πρὸς ποίας πόλεις τῶν ἑτέρων, καὶ παρὰ τίσιν εὗρε τὰς συνθήκας ἀναγεγραμμένας; le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte εὗρεν τὰς συνθήκας ἀναγεγραμμένας.

2. A l'ancienne leçon ἤθεσιν, maintenue par Reimarus, je substitue ἔθεσιν proposé par Turnèbe et adopté par Sturz : « Hoc edendum putavi, dit-il, quia patria ἔθη non ἤθη, dicere solemne est. » Ces deux mots ont été souvent confondus ; cf. M. Boissonade, sur Théophylacte Simoc. p. 241.

3. R. § 15, p. 95.

4. C et G : Αὐτοῖς, par la confusion d'η avec οι. Dans ces deux Ms., αὐτοῖς a pris la place de αὐτῆς. Le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, donne, au contraire, αὐτῆς au lieu de αὐτοῖς, dans Polybe, XXVII, 16 :

« fois du consulat en quelques années. Ce qui fit Sylla si « puissant, c'est que durant tant d'années consécutives « il commanda les armées et fut ensuite dictateur, puis « consul; car il n'est pas dans notre nature qu'un jeune « homme, ni même qu'un vieillard, qui ont longtemps « eu le pouvoir dans les mains, se soumettent volontiers « aux lois de leur pays.

30. « Si je tiens ce langage, ce n'est pas que j'aie « quelque reproche à faire à Pompée; c'est parce qu'il « ne vous serait pas avantageux de lui déférer un sembla- « ble commandement: les lois d'ailleurs ne le permettent « point. Et en effet, si le commandement est un honneur « pour les citoyens que vous en jugez dignes, tous « ceux qui ont droit d'y prétendre doivent l'obtenir « (c'est en cela que la démocratie consiste) : s'il expose « aux fatigues, tous les citoyens doivent les partager « (c'est ce qui constitue l'égalité). De plus, si vous agissez « comme je vous le conseille, un grand nombre de ci- « toyens s'exerceront au maniement des affaires publi- « ques, et il vous sera facile, par l'expérience, de choisir « les plus capables, quels que soient les besoins de l'État. « Au contraire, la manière dont vous procédez a pour

Ὑπαρχούσης γὰρ αὐτῆς οὐ μόνον φιλίας, ἀλλὰ συμπολιτείας πρὸς Ἀπολλωνιάτας.

5. La démocratie est définie à peu près de la même manière dans un petit fragment, tom. I, p. 102, Fr. LI de cette édition : Ὅτι Δημοκρατία — φέρεσθαι.

6. Πρακταία, dans A : πρακταῖα, dans B, C, D, E et F, par la continuelle confusion d'αι avec ε. G porte πρακταῖα (with εα written above).

7. C : Ἐκείνους, par la confusion des désinences ως et ους. Dans Denys d'Hal., 1re Lettre à Ammæus, § X : Μετὰ δὲ Θεμιστοκλέα, Ἀρχίας· ἐφ' οὗ παραινεῖ τοῖς Ἀθηναίοις μὴ κωλύειν Φίλιππον τῆς Ἀμφικτυονίας μετέχειν, μηδὲ ἀφορμὴν διδόναι πολέμου, νεωστὶ πεποιημένους τὴν πρὸς αὐτὸν εἰρήνην,

καὶ τῶν ἀσκησόντων τὰ προσήκοντα καὶ τῶν ἐπιτραπησομένων ἀνάγκη πᾶσα γίγνεσθαι. Καὶ διὰ τοῦτο οὐχ [1] ἥκιστα ἐν τῷ πρὸς τὸν Σερτώριον [2] πολέμῳ στρατηγοῦ ἠπορήσατε [3], ὅτι τὸν πρὸ τούτου [4] χρόνον τοῖς αὐτοῖς [5] ἐπὶ πολὺ ἐχρῆσθε [6]· ὥστ' εἰ καὶ κατὰ τὰ ἄλλα [7] πάντα ἄξιός ἐστι Πομπήϊος ἐπὶ τοὺς καταποντιστὰς χειροτονηθῆναι· ἀλλ' ὅτι γε παρά τε τὰ διατεταγμένα ἐν τοῖς νόμοις, καὶ παρὰ τὰ διεληλεγμένα [8] ἐν τοῖς ἔργοις, αἱρεθείη ἂν, ἥκιστα καὶ ὑμῖν καὶ τούτῳ προσήκει αὐτὸ πραχθῆναι.

31. « Πρῶτον [9] μὲν οὖν τοῦτο καὶ μάλιστα λέγω. Δεύτερον δὲ ἐκεῖνο, ὅτι τεταγμένως ἐκ τῶν νόμων τάς τε ἀρχὰς καὶ τὰς ἡγεμονίας λαμβανόντων καὶ ὑπάτων καὶ
p. 96. στρατηγῶν, καὶ τῶν ἀντὶ τούτων ἀρχόντων, οὔτ' ἄλλως καλῶς ὑμῖν ἔχει, παριδόντας αὐτοὺς [10] καινήν τινα ἀρχὴν ἐπεισαγαγέσθαι, οὔτε [11] συμφέρει. Τίνος μὲν γὰρ ἕνεκα καὶ

au lieu de πεποιημένους, le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 1657, porte πεποιημένως (νους au-dessus).

1. C et G : Διὰ τοῦτό γε οὐχ.

2. C : Σωρτόριον, variante doublement fautive.

3. A : Ἠπορήσατο, par la confusion d'ε avec ο. Cf. p. 38, not. 8 de ce volume.

4. G portait primitivement πρὸς τούτου, mais le ς a été effacé.

5. D'après Xylander, je substitue, comme Reimarus et Sturz, cette leçon à l'ancienne ἐν τοῖς αὐτοῖς, qui est fautive : elle se trouve non-seulement dans A cité par Reimarus; mais encore dans C.

6. Ἐχρῆσθαι (θε au-dessus), dans E, par la confusion d'ε avec αι.

7. Κατὰ ἄλλα, dans l'ancienne leçon. J'ajoute τά, d'après A, comme Reimarus et Sturz. Sur l'omission de l'article, cf. p. 41, not. 7 de ce volume.

8. Fabricius propose de remplacer διεληλεγμένα par διαλελημμένα. Je maintiens l'ancienne leçon, avec tous les Ms.

« conséquence inévitable de rendre fort rares les hom« mes convenablement préparés aux affaires publi« ques et dignes de les diriger. Si vous avez manqué d'un « général pour la guerre contre Sertorius, c'est surtout « parce que, pendant les années qui l'avaient précédée, « vous aviez longtemps laissé le commandement dans « les mêmes mains. Ainsi, quoique Pompée mérite, à « tous égards, d'être chargé de l'expédition contre les « pirates, par cela même que ce choix serait condamné « par les lois et par l'expérience, il ne doit avoir ni « votre approbation ni la sienne.

31. « Voilà ce que j'avais d'abord à dire et à signaler « particulièrement à votre attention. J'ajoute que, lors« que des consuls, des préteurs, des proconsuls et des « propréteurs n'obtiennent les magistratures civiles et « le commandement des armées que d'après les prescrip« tions des lois, il n'est ni honorable ni utile pour vous « de les violer, pour créer je ne sais quelle magistra« ture nouvelle. A quoi bon élire des magistrats annuels,

9. R. § 16, p. 95-96.

10. L'ancienne leçon porte : Ὅτι τεταγμένως ἐκ τῶν νόμων τάς τε ἄρχας καὶ τὰς ἡγεμονίας λαμβανόντων, καὶ ὄντων καὶ στρατηγῶν, καὶ τῶν ἀντὶ τούτων ἀρχόντων, οὔτ' ἄλλως καλῶς ὑμῖν ἔχει, παραδόντας αὐτοὺς κτλ. Turnèbe propose de remplacer ἀντὶ τούτων par ὑπάτων. Oddey, qui l'approuve, voudrait, en outre, supprimer καὶ ὄντων. Reimarus, de son côté, maintient ἀντὶ τούτων et se contente de substituer ὑπάτων à ὄντων, correction adoptée par Reiske, qui conseille en même temps de lire ὅτι ὄντων τῶν τεταγμένας κτλ., au lieu de ὅτι τεταγμένως, conjecture ingénieuse, mais inutile. Enfin, au lieu de παραδόντας, confirmé par les Ms., Reimarus adopte παριδόντας, proposé aussi par Turnèbe et qui lui paraît indubitable. Comme Sturz, je me borne à remplacer ὄντων par ὑπάτων, et παραδόντας par παριδόντας. Au lieu de ἡγεμονίας, F donne ἡγεμονείας, par la confusion d'ι avec ει.

11. Οὔτε manque non-seulement dans A, B et C, mentionnés par Sturz; mais aussi dans D, F et G. Ce mot a été ajouté, en marge, dans G, par une main plus moderne.

τοὺς ἐνιαυσίους ἄρχοντας χειροτονεῖτε, εἴγε μηδὲν αὐτοῖς πρὸς τὰ τοιαῦτα χρήσεσθε [1]; Οὐχ ἵνα ἐν τοῖς περιπορφύροις ἱματίοις περινοστῶσιν· οὐδ' ἵνα τὸ ὄνομα μόνον τῆς ἀρχῆς περιβεβλημένοι, τοῦ ἔργου αὐτῆς στέρωνται [2]. Πῶς δ' οὐχὶ καὶ [3] τούτοις καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασι, τοῖς τι πράττειν τῶν πολιτικῶν προαιρουμένοις ἀπεχθήσεσθε [4], ἂν τὰς μὲν πατρίους ἀρχὰς καταλύητε, καὶ τοῖς ἐκ τῶν νόμων χειροτονουμένοις μηδὲν ἐπιτρέπητε, ξένην δέ τινα καὶ μήπω ποτὲ γεγενημένην ἡγεμονίαν [5] ἰδιώτῃ προστάξητε;

32. « Εἰ [6] γάρ τοι [7] καὶ παρὰ τὰς ἐτησίους [8] ἀρχὰς ἀνάγκη τις εἴη ἑτέραν ἑλέσθαι, ἐστὶ καὶ τούτου [9] παράδειγμα ἀρχαῖον. Λέγω δὲ τὸν δικτάτορα [10]. Καὶ τοῦτον

1. G : χρήσεσθαι, par la confusion des désinences θε et θαι dans les verbes. Nous en avons vu plusieurs exemples.

2. L'ancienne leçon porte : Ἵνα ἐν τοῖς περιπορφύροις ἱματίοις περινοστῶσιν; οὐδ' ἵνα τὸ ὄνομα μόνον τῆς ἀρχῆς περιβεβλημένοι τοῦ ἔργου αὐτῆς στέρωνται; Xylander propose οὐχ ἵνα, à cause de οὐδ' ἵνα; mais alors il faut effacer le point d'interrogation après περινοστῶσιν et après στέρωνται. — *Quid enim causæ est, cur annui a vobis magistratus eligantur, ubi eorum nullo ad ejus generis negotia utendum videtur? Non ideo videlicet, ut in prætextis purpura vestibus obambulent, neque ut solo magistratus nomine sint ornati, ipsa re careant.* En conservant le signe de l'interrogation après περινοστῶσιν et après στέρωνται, il faudrait lire avec Reiske ἵνα ἐν τοῖς — Οὐκ· ἀλλ' οὐδ' ἵνα — *An ut in prætextis purpura vestibus obambulent? Minime quidem. Neque vero ut* etc.; ou bien avec Sturz : ἵνα ἐν τοῖς — Ἢ ἵνα — *An ut..... Aut ut solo magistratus nomine sint ornati* etc. J'ai adopté la conjecture de Xylander, parce qu'elle n'exige que l'addition de οὐχ dans l'ancienne leçon, qui est confirmée par les Ms. Quant au point d'interrogation, j'ai cru pouvoir le remplacer par le point en haut après περινοστῶσιν et par le point final après στέρωνται. On sait combien la ponctuation est arbitraire dans les Ms.

Au lieu de ἵνα ἐν, E porte ἵν' ἐν. G donne αὐτοῖς στέρωνται, au lieu de αὐτῆς στέρωνται. Sur la confusion de ces deux mots, cf. p. 42, not. 4 de ce volume.

« si vous ne vous en servez pas, lorsque les circonstances « l'exigent? Certes, ce n'est pas pour qu'ils se promènent « avec la toge bordée de pourpre, ni pour que revêtus « du titre de leur charge, ils soient privés de l'auto- « rité qu'elle confère. Et comment ne serez-vous pas « en butte à la haine de ces hommes et de tous ceux « qui aspirent à prendre part au gouvernement de l'État, « si vous abolissez les magistratures établies dans notre « pays; si vous ne laissez rien à faire à ceux que vous « avez élus conformément aux lois, pour décerner à un « simple citoyen un commandement extraordinaire et « tel qu'il n'a jamais existé.

32. « S'il est nécessaire de créer un magistrat en « dehors des magistrats annuels, nous en avons un « exemple ancien; je veux parler du dictateur. Mais ce

3. Καὶ manque dans C. Les copistes omettent souvent cette conjonction. Ainsi, dans Hérodote, IX, 34, au lieu de Καὶ γὰρ δὴ καὶ Μελάμπους τῶν ἐν Ἀργεϊ γυναικῶν μανεισέων, le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte Καὶ γὰρ δὴ Μελάμπους κτλ.

4. C : Ἀπεχθήσεσθαι, autre exemple de la confusion des désinences θε et θαι. Cf. p. 46, not. 1.

5. F : Ἡγεμονείαν, par la confusion d'ι avec ει.

6. R. § 17, p. 96-97.

7. C, D et G : Εἰ γάρ τι, par la permutation de τοι avec τι. Cf. M. Boissonade, Anecd. Gr. tom. I, p. 456.

8. Ce mot manque dans C. Il a été ajouté en marge dans G, par une main plus moderne. A, B et E portent ἐπετησίους.

9. G : Ἐστὶ δὲ τούτου, par la confusion de καί avec δέ. Cf. Schæfer, sur Denys d'Hal. Περὶ συνθ., p. 158, 294, et Meletem. p. 59.

10. Sturz conserve l'ancienne leçon δικτάτωρα et dit à ce propos : « Paulo post et inferius, δικτάτορα perperam scribit A. » Ce n'est pas seulement A qui donne ce nom avec un ο : la même écriture est ici et partout ailleurs, dans C, D, E et G. Elle s'appuie donc sur le plus grand nombre des Ms. de Dion; ce qui me détermine à l'adopter. Cf. Thes. gr. ling. tom. II, p. 1496, éd. Didot.

μὲν [1] τοιοῦτον ὄντα, οὔτε ἐπὶ πᾶσί ποτε τοῖς πράγμασιν [2] οἱ πατέρες ἡμῶν [3], οὔτε ἐπὶ πλείω χρόνον ἑξαμήνου [4] κατεστήσαντο· ὥστ' εἰ μὲν τοιούτου τινὸς δεῖσθε, ἔξεστιν ὑμῖν, μήτε παρανομήσασι, μήτ' ὀλιγώρως ὑπὲρ τῶν κοινῶν βουλευσαμένοις, δικτάτορα, εἴτε Πομπήϊον, εἴτε καὶ ἄλλον τινα [5] προχειρίσασθαι [6], ἐφ' ᾧ [7] μήτε πλείω τοῦ τεταγμένου χρόνου, μήτε ἔξω τῆς Ἰταλίας ἄρξῃ [8]. Οὐ γάρ πω [9] ἀγνοεῖτε, ὅτι καὶ τοῦτο δεινῶς οἱ πατέρες ἡμῶν ἐφυλάξαντο. Καὶ οὐκ ἂν εὑρεθείη δικτάτωρ οὐδεὶς ἄλλως [10], πλὴν ἑνὸς [11] ἐς Σικελίαν [12], καὶ ταῦτα μηδὲν πράξαντος, αἱρεθείς [13]. [Εἰ δ'] οὔτε [14] δεῖται ἡ Ἰταλία τοιούτου τινὸς, οὔτ' ἂν ὑμεῖς ὑπομείνητε ἔτι οὐχ ὅτι τὸ ἔργον τοῦ δικτάρορος, ἀλλ'

1. Turnèbe propose μέντοι, conjecture approuvée par Reiske : je l'aurais adoptée, si elle était confirmée par les Ms. Les copistes ont probablement omis τοι, pour éviter la même syllabe, à la fin d'un mot et au commencement du mot suivant.

2. On ne nommait un dictateur, à Rome, que dans les circonstances les plus difficiles. C'était la suprême ressource dans les grandes crises; Denys d'Hal., Ant. Rom., V, 77 : Μία βοήθεια παντός ἐστιν ἀνιάτου κακοῦ καὶ τελευταία σωτηρίας ἐλπὶς, ὅταν ἀποῤῥαγῶσιν ἅπασαι διὰ καιρούς τινας, ἡ τοῦ δικτάτορος ἀρχή. Au lieu de πράγμασιν, C donne πράγμασι. Sur l'omission du ν paragogique devant une voyelle, cf. p. 39, n. 9 de ce volume.

3. Sturz dit avec raison que A porte ὑμῶν. La même variante se trouve dans B, C, E, F, G. La confusion d'ἡμῶν avec ὑμῶν est très-fréquente : il me paraît inutile d'en donner des exemples.

4. Cicéron, De Leg. III, 3 : Ast quando duellum gravius, discordiæve civium crescunt, œnus ne *amplius sex menses*, nisi senatus creverit, idem juris quod duo consules teneto, isque ave sinistra dictus, populi magister esto. » Cf. les Éclaircissements à la fin du volume.

5. C : Εἴτε ἄλλον τινα, par l'omission de καί. Cf. p. 47, not. 3 de ce volume.

6. Ἀποχειρίσασθαι dans le même manuscrit. Sur la confusion de πρὸ avec ἀπό, cf. Bast, Comment. Palæogr., p. 886.

« dictateur, avec l'autorité dont il était revêtu, nos pères « ne l'établirent jamais pour toutes les affaires indis- « tinctement, ni pour plus de six mois. Si vous avez « besoin d'un magistrat extraordinaire, vous pouvez « donc, sans enfreindre les lois et sans vous montrer peu « soucieux des intérêts de la république, nommer un « dictateur, que ce soit Pompée ou tout autre citoyen; « pourvu que son autorité ne s'étende pas au delà du « terme légal, ni hors de l'Italie. Vous n'ignorez pas « avec quel respect nos pères observèrent cette règle, « et vous ne trouverez pas de dictateur élu à d'autres « conditions, excepté un seul : je veux parler de celui « qui fut envoyé en Sicile et qui ne fit rien. Du reste, « l'Italie n'a pas besoin d'un tel magistrat, et vous ne

7. Ἐφ' ὧν dans Robert Étienne, provient de la confusion du ν avec l'ι final, devenu plus tard l'ι souscrit. Cf. M. Boissonade, Notices des Manuscrits, tom. X, p. 11; 240; tom. XII, p. 11; 28; not. sur Nicétas Eugenian. p. 28, et sur Planude, Métamorph. p. 91; M. Hase, Lydus, De Ostent. p. 172, C.

8. Turnèbe propose ἄρξει.

9. A et E : Οὐ γάρ που. Sur la confusion de πω avec που, cf. Thucyd. 1, 37, et les notes de Poppo, Pars II[a], p. 240.

10. D'après Reimarus, je substitue à l'ancienne leçon ἄλλος qui est dans les Ms., l'adverbe ἄλλως exigé par l'enchaînement des idées.

11. Il est question d'A. Atilius Calatinus. Cf. les Éclaircissements à la fin du volume.

12. G : Ἐς ικελίαν (σ ajouté au-dessus). Le σ avait été omis par le copiste, comme il arrive souvent pour la lettre initiale des noms propres; cf. tom. I, p. 286, n. 6; tom. II, p. 212, n. 2 de cette édition, et p. 30, not. 3 de ce volume. Il a été ajouté par une main plus moderne.

13. G : Εὑρεθείς. Sur la permutation de ευ avec α, fréquemment confondu lui-même avec αι, cf. Bast, l. l. p. 706; 765, et M. Hase, Lydus, De Ostent. p. 142, B.

14. Leunclavius propose εἰ οὔτε, Turnèbe εἰ δὲ, Reimarus, ἀλλ' οὔτε. Reiske aimerait mieux εἰ δ' οὔτε, ayant pour *apodosis* πῶς δ' ἄν. Sturz regarde la conjecture de Reiske comme la plus probable, surtout

οὐδὲ τὸ ὄνομα· (δῆλον δὲ ἐξ ὧν πρὸς τὸν Σύλλαν ἠγανακτήσατε)· πῶς δ' ἂν ὀρθῶς ἔχοι καὶ νῦν ἡγεμονίαν [1], καὶ ταύτην ἐς ἔτη τρία, καὶ ἐπὶ πᾶσιν, ὡς εἰπεῖν, καὶ τοῖς ἐν τῇ Ἰταλίᾳ καὶ τοῖς ἔξω πράγμασιν ἀποδειχθῆναι; Ὅσα γὰρ ἐκ τοῦ τοιούτου δεινὰ ταῖς πόλεσι συμβαίνει, καὶ ὅσοι διὰ τὰς παρανόμους φιλαρχίας [2] τόν τε δῆμον ἡμῶν πολλάκις ἐτάραξαν, καὶ αὐτοὶ [αὐτοὺς [3]] μυρία κακὰ εἰργάσαντο, πάντες ὁμοίως ἐπίστασθε.

33. « Ὥστε [4] περὶ μὲν τούτων παύομαι λέγων. Τίς γὰρ οὐκ οἶδεν, ὅτι οὔτ' ἄλλως καλῶς ἔχει [5] οὔτε συμφέρει, ἑνί τινι τὰ πράγματα προστάσσεσθαι, καὶ ἕνα τινὰ πάντων τῶν ὑπαρχόντων ἡμῖν ἀγαθῶν κύριον γίγνεσθαι, κἂν τὰ μάλιστα ἄριστός τις [6] ᾖ; αἵτε γὰρ μεγάλαι τιμαὶ, καὶ αἱ ὑπέρογκοι ἐξουσίαι, καὶ τοὺς τοιούτους ἐπαίρουσι καὶ διαφθείρουσιν [7].
R. p. 97. Ἐκεῖνο δὲ δὴ [8] σκοπεῖν ὑμᾶς ἀξιῶ, ὅτι οὐδὲ [9] οἷόν τέ ἐστιν

après ὥστ' εἰ μὲν κτλ. Je l'ai substituée à l'ancienne leçon ἤ, οὔτε, qui est confirmée par les Ms.; mais j'ai mis εἰ δ' entre crochets.

1. A : Καινὴν ἡγεμονίαν. Le copiste a réuni les deux mots καὶ et νῦν, et confondu υ avec η. La lèçon καινὴν ἡγεμονίαν, proposée d'ailleurs par Reiske, comme une simple conjecture, ne serait complétement satisfaisante, suivant Sturz, que par l'addition de τινά, comme p. 44, § 31, lign. 5-6 : Αὐτοὺς καινήν τινα ἀρχὴν ἐπεισαγαγέσθαι. Mais l'ancienne peut être maintenue : « Νῦν, dit-il, explicari potest *in hac rerum conditione;* præcedens καὶ autem adsequens referri. »

2. F : Φυλαρχίας, par la confusion d'υ avec ι. La véritable leçon a été rétablie en marge, par une main plus moderne.

3. L'ancienne leçon : Καὶ αὐτοὶ μυρία κακὰ εἰργάσαντο est confirmée par les Ms. Sturz, d'après Reiske, adopte αὐτοὶ αὐτοὺς — *Et sibimet ipsi innumera mala consciverint.* J'ai traduit, d'après cette correction, en plaçant αὐτοὺς entre crochets.

4. R. § 18, p. 96-97.

5. Sturz signale avec raison καλῶς ἔχοι comme une mauvaise variante,

« supporteriez point, je ne dis pas l'autorité, mais le nom « d'un dictateur : j'en ai pour garant votre indignation « contre Sylla. Comment pourriez-vous, sans imprudence, « créer aujourd'hui un pouvoir qui durerait trois ans, qui « s'étendrait, pour ainsi dire, sur tout dans l'Italie et hors « de l'Italie ? Les malheurs qu'une pareille autorité attire « sur les États, les troubles qu'excitèrent souvent au « milieu de nous les hommes dévorés de la soif de do- « miner au mépris des lois, les maux qu'ils appelèrent « sur eux-mêmes, vous les connaissez tous également.

33. « Je n'ajouterai donc rien à ce sujet. Qui ne sait, « en effet, qu'il n'est ni honorable ni avantageux que « toutes les affaires soient dans les mains d'un seul « homme, ni qu'un seul homme, eût-il un mérite « éminent, soit l'arbitre de la fortune de tous ? Les grands « honneurs, un pouvoir excessif enorgueillissent et cor- « rompent même les cœurs les plus vertueux. Il est d'ail- « leurs une chose qu'à mon avis vous ne devez point

fournie par A. Cette leçon, qui se trouve aussi dans les autres Ms., provient de la confusion des désinences ει et οι. Ainsi dans Denys d'Hal. Περὶ τ. λεκτ. Δημοσθ. δεινότ. § XII, on lit ce passage de Démosthène, Disc. contre Conon, § 4 : Καὶ ἣν δειπνοποιεῖσθαι τοῖς ἄλλοις ὥραν συμβαίνει, ταύτην ἂν οὗτοι ἐπαρῴνουν ἤδη. Mais le Ms. n° 1745 de la Bibliothèque nationale de Paris donne συμβαίνοι, leçon justement conservée dans le Démosthène de la Collect. Didot, tom. II, p. 660, qui porte en outre ἣν οὖν, au lieu de καὶ ἣν. Pour d'autres exemples de la confusion de ει avec οι, cf. M. Boissonade, sur Théophylacte Simoc. p. 306.

6. Τίς manque dans E. Sur l'omission de ce mot, cf. D'Orville sur Charit., p. 564 ; M. Boissonade, l. l., p. 186 ; 192 ; 293.

7. C et G : Διαφθείρουσι. Ἐκεῖνο. Sur l'omission du ν paragogique devant une voyelle, cf. p. 8, not. 2 de ce volume.

8. G : Δὲ δεῖ σκοπεῖν, par la confusion de δὴ avec δεῖ. C'est ainsi que dans Platon, Banq. § XXXI, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 80, au lieu de Τί δὴ οὖν τῆς γεννήσεως ; deux Ms. portent Τί δεῖ οὖν κτλ. Sur cette confusion, cf. M. Boissonade, Anecd. Gr. I, Addend. et Corrig. p. 450.

9. Οὐδὲ manque dans G.

ἕνα ἄνδρα πάσης τῆς θαλάσσης ἐπάρξαι, καὶ πάντα τὸν πόλεμον τοῦτον ὀρθῶς διοικῆσαι [1]. Δεῖ μὲν γὰρ ὑμᾶς, εἴπερ τι τῶν δεόντων ποιήσετε, πανταχῇ ἅμα αὐτοῖς πολεμῆσαι [2]· ἵνα μὴ συνιστάμενοι πρὸς ἀλλήλους, μήτ' αὖ τὰς ἀναφυγὰς [3] πρὸς τοὺς οὐ πολεμουμένους ἔχοντες, δύσληπτοι γένωνται. Τοῦτο δὲ οὐδένα ἂν [4] τρόπον εἷς τις ἄρξας πρᾶξαι δυνηθείη. Ποῦ γὰρ ἂν ὑπὸ τὰς αὐτὰς ἡμέρας ἔν τε τῇ Ἰταλίᾳ καὶ ἐν τῇ Κιλικίᾳ, τῇ τε Αἰγύπτῳ καὶ τῇ Συρίᾳ [5], τῇ τε Ἑλλάδι καὶ τῇ Ἰβηρίᾳ, τῷ τε Ἰονίῳ καὶ ταῖς νήσοις, πολεμήσειε; πολλοὺς μὲν [6] δὴ [7] διὰ τοῦτο καὶ στρατιώτας καὶ στρατηγοὺς ἐπιστῆναι δεῖ τοῖς πράγμασιν, εἴπερ τι ὄφελος αὐτῶν ἔσται.

34. «Εἰ [8] δὲ δή τις ἐκεῖνό φησιν, ὅτι κἂν ἑνί τῳ [9] πάντα τὸν πόλεμον ἐπιτρέψητε, πάντως που καὶ ναυάρχους καὶ ὑπάρχους [10] πολλοὺς ἕξει· πῶς οὐ πολὺ δικαιότερον καὶ

1. Reiske propose de substituer διοῖσαι à διοικῆσαι, parce que, suivant lui, τὸν πόλεμον διαφέρειν est beaucoup plus usité que τὸν πόλεμον διοικεῖν. Mais cette conjecture n'est point fondée : l'ancienne leçon doit être maintenue ; elle est confirmée par Dion, LV, 27 : Τά τε γὰρ τῶν πολέμων ἅμα διῴκει κτλ. Dans C διηκῆσαι est un barbarisme, né de la confusion d'οι avec η. La leçon de G, διοικῆσθαι, est fautive : elle a été corrigée par une main plus moderne, dans une annotation marginale.

2. Le passage δεῖ μὲν γὰρ ὑμᾶς — πολεμῆσαι manque dans C.

3. A l'ancienne leçon αὐτὰς τὰς ἀναφυγὰς, je substitue, comme Sturz αὖ τὰς ἀναφυγὰς, d'après Xylander et Turnèbe. Cette conjecture, approuvée par Reimarus, qui pourtant conserve la leçon vulgaire, est confirmée jusqu'à un certain point par A, B, C, E, F et G. Ils portent αὐτὰς ἀναφυγὰς qu'il faut couper ainsi : αὖ τὰς ἀναφυγάς. Sans cela, l'article τὰς devrait être ajouté, comme dans l'ancienne leçon.

J'ai cité, p. 92, not. 3, tom. II de cette édition, un exemple de la confusion de αὖ τοῦ avec αὐτοῦ. Il justifie la division de αὐτὰς en αὖ τάς.

« perdre de vue, c'est qu'il n'est pas possible qu'un seul « homme commande sur toute la mer et dirige con- « venablement cette guerre; car, si vous voulez faire « ce que les circonstances exigent, vous devez combat- « tre les pirates sur tous les points à la fois, afin qu'ils « ne puissent se réunir, ni se ménager un refuge auprès « de ceux qui ne sont pas engagés dans cette guerre; « de sorte qu'il sera très-difficile alors de mettre la main « sur eux. Un seul chef ne saurait y suffire en aucune « façon. Comment pourrait-il, en effet, faire la guerre, le « même jour, en Italie, en Cilicie, en Égypte, en Syrie, « en Grèce, dans l'Ibérie, dans la mer Ionienne et dans « les îles? Vous devez donc consacrer à cette expédition « un grand nombre de soldats et de généraux, si vous « voulez en retirer quelque avantage.

34. « On m'objectera peut-être que, si vous chargez « un seul chef de cette guerre, il aura plusieurs lieute- « nants sur mer et sur terre. Comment ne serait-il pas plus

4. Ἂν manque dans C, D et G; mais il a été ajouté, en marge, par une main plus moderne dans G. Il est omis aussi dans Platon, Banq. l. l. § XXVI, p. 69 : Αἰσχρῶν γὰρ οὐκ εἴη ἔρως. Ast propose avec raison οὐκ ἂν εἴη. Cf. les notes l. l.

5. Καὶ Συρίᾳ, dans C. Le copiste a omis l'article, ce qui arrive très-fréquemment. Cf. p. 11, not. 5 de ce volume.

6. Reiske voudrait remplacer μὲν par γέ. Ce changement n'est point nécessaire. Au lieu de πολλοὺς, G porte πολλὰς (οὺς written above).

7. C : Οὖν, variante qui n'est pas à dédaigner.

8. R. § 19, p. 97.

9. Τῳ manque dans C.

10. E : Ἱππάρχους. Le copiste a confondu υ avec ι et mis deux π, lorsqu'il n'en fallait qu'un; fautes très-fréquentes.

συμφορώτερον; ἔγωγ' ἂν εἴποιμι [1]· καί τι κωλύει τούτους αὐτοὺς [2], τοὺς [3] ὑπάρξειν ἐκείνῳ μέλλοντας, καὶ προχειρισθῆναι ὑφ' ὑμῶν [4] ἐπ' αὐτὸ τοῦτο, καὶ τὴν ἡγεμονίαν [5] παρ' ὑμῶν αὐτοτελῆ λαβεῖν; οὕτω μὲν γὰρ καὶ [6] φροντιοῦσι τοῦ πολέμου μᾶλλον, ἅτε καὶ ἰδίαν ἕκαστος αὐτῶν μερίδα πεπιστευμένος, καὶ ἐς μηδένα ἕτερον τὴν ὑπὲρ αὐτῆς [7] ἀμέλειαν ἀνενεγκεῖν δυνάμενος· καὶ φιλοτιμήσονται πρὸς ἀλλήλους ἀκριβέστερον, ἅτε καὶ αὐτοκρατεῖς ὄντες, καὶ τὴν δόξαν ὧν ἂν ἐργάσωνται [8], αὐτοὶ κτησόμενοι. Ἐκείνως δὲ, τίνα μὲν ὁμοίως οἴεσθε ἄλλῳ τῳ ὑποκείμενον, τίνα δ' ἀπροφασίστως ὁτιοῦν ποιήσειν, μέλλοντα μὴ ἑαυτῷ, ἀλλ' ἑτέρῳ κρατήσειν [9]; ὥσθ' ὅτι [10] μὲν εἷς οὐδ' ἂν δύναιτο

1. L'ancienne leçon porte : Πῶς οὐ πολὺ δικαιότερον καὶ συμφορώτερον ἐγὼ γὰρ ἂν εἴποιμι. Reimarus l'a maintenue, et elle est confirmée par les Ms. Seulement, dans B, il y a un point en haut après συμφορώτερον. Reiske propose de mettre le point d'interrogation après ce mot et de remplacer γὰρ par γ'. J'adopte ces deux modifications : elles conduisent à un sens excellent, outre qu'elles n'ont rien de forcé; d'abord parce que la ponctuation est arbitraire dans les Ms., et ensuite, parce que γάρ et γέ sont fréquemment confondus. Cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 877 et les autorités qu'il cite.

2. Αὐτοὺς manque dans E.

3. J'ajoute cet article d'après Sturz, pour rendre la construction plus nette.

4. Au lieu de ὑφ' ὑμῶν — παρ' ὑμῶν, Xylander voudrait ὑφ' ἡμῶν — παρ' ἡμῶν. L'ancienne leçon est défendue par Fabricius : « Ita recte.... Nam jam Dio dixerat κἂν ἑνί τῳ πάντα τὸν πόλεμον ἐπιτρέψητε, non ἐπιτρέψωμεν. »

5. F : Ἡγεμονείαν, par la confusion d'ι avec ει.

6. C : Οὕτω μὲν γὰρ οὖν καί.

7. Turnèbe aimerait mieux αὐτοῦ, h. e. πολέμου. L'ancienne leçon est correcte : il suffit de sous-entendre μερίδος.

8. C : Ἣν ἀνεργάσωνται. Le copiste a écrit le passage sans le comprendre et réuni ἂν et ἐργάσωνται. Sur une faute analogue, cf. tom. II, p. 167-168, not. 11 de cette édition.

« juste et plus utile, dirai-je à mon tour, que ceux qui « doivent y prendre part, sous ses yeux, soient désignés « par vous pour cette mission, et reçoivent de vous une « autorité indépendante? Quel est donc l'obstacle qui « s'y oppose? Alors ils s'occuperont de la guerre « avec plus de soin, par cela même que chacun aura « sa tâche à remplir et ne pourra imputer à personne « sa propre négligence. De là aussi une émulation « plus active, parce que chacun aura une autorité ab- « solue et recueillera lui-même la gloire de ses exploits. « Au contraire, si vous nommez un chef unique, « croyez-vous qu'un homme, soumis à un autre, dé- « ploiera la même ardeur; qu'il exécutera tout ce qui « lui sera ordonné, sans jamais chercher une excuse, « alors que l'honneur de la victoire devra revenir non

9. Leunclavius remplace l'ancienne leçon ἄλλῳ τὸν ὑποχείμενον par ἄλλω τινὶ ὑποχείμενον, conjecture confirmée par A et B, qui portent ἄλλῳ τῳ, approuvé par Fabricius et adopté par Sturz après Reimarus. Reiske se déclare aussi pour cette corection; mais il propose d'ajouter προθυμηθήσεσθαι après οἴεσθε, en sous-entendant ἢ εἰ μὴ ἄλλῳ τῳ ὑπέχειτο, ou bien ἢ εἰ αὐτοτελὴς καὶ χύριος ἦν αὐτός — *Quemnam existimatis fore, qui alterius cujusquam in potestate constitutus, pari alacritate partibus sibi demandatis fungatur, ac si juris sui sit?* Enfin le même critique n'est pas content de χρατήσειν. Il aimerait mieux χατορθώσειν : « Nam, dit-il, hic non de sola victoria, sed de omni recta rei injunctæ procuratione et expeditione sermo est. » Sturz n'est pas éloigné d'insérer ou de sous-entendre προθυμηθήσεσθαι, ou tout autre verbe analogue; mais il ne lui paraît pas nécessaire de changer χρατήσειν. Je me borne à remplacer ἄλλῳ τὸν par ἄλλω τῳ.

C, F et G donnent ἄλλῳ τὸ ὑποχείμενον. D'après cette variante, on pourrait lire τὸ ἄλλῳ, au lieu de ἄλλῳ τὸ, et faire de τὸ ὑποχείμενον et de ὁτιοῦν le complément de ποιήσειν. — *Quemnam existimatis fore, qui pari studio partibus alii demandatis fungatur* (s.-ent. *ac si mandentur sibi*), *citraque recusationem aliquid esse facturum, si non sibi, sed alii victoriam sit quæsiturus*. Dans G, τὸ ὑποχείμενον a été corrigé par une main plus moderne, qui a substitué τὸν à τό.

10. Ὣς ὅτι, variante fautive par l'omission de θ'.

τοσοῦτον ἅμα πόλεμον πολεμῆσαι, καὶ παρ' αὐτοῦ Γαουϊνίου ὡμολόγηται. Πολλοὺς γοῦν τῷ χειροτονηθησομένῳ συνεργοὺς ἀξιοῖ δοθῆναι. Λοιπὴ δὲ δὴ σκέψις ἐστὶ, πότερόν ποτε ἄρχοντας αὐτοὺς, ἢ ὑπάρχοντας καὶ στρατηγοὺς [1], καὶ πρὸς τοῦ δήμου παντὸς ἐπ' αὐτοκράτορός τινος [2] ἡγεμονίας, ἢ πρὸς ἐκείνου μόνου ἐφ' ὑπηρεσίᾳ αὐτοῦ πεμφθῆναι δεῖ. Οὐκοῦν ὅτι μὲν καὶ νομιμώτερον [3] καὶ πρὸς τἆλλα πάντα καὶ πρὸς αὐτοὺς τοὺς λῃστὰς τοῦθ' ὅπερ ἐγὼ λέγω ἐστὶ, πᾶς ἂν τις ὑμῶν [4] ὁμολογήσειε. Χωρὶς δὲ τούτου, καὶ ἐκεῖνο ὁρᾶτε οἷόν ἐστι, τὸ πάσας ὑμῶν τὰς ἄλλας ἀρχὰς ἐπὶ τῇ τῶν καταποντιστῶν προφάσει καταλυθῆναι, καὶ μηδεμίαν αὐτῶν μήτε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ μήτε ἐν τῇ ὑπηκόῳ τὸν χρόνον τοῦτον [5] ***. »

p. 98. 35. *** τῆς [6] δὲ Ἰταλίας ἀντὶ ὑπάτου ἐπὶ τρία ἔτη, προσέταξαν αὐτῷ ὑποστρατήγους τε [7] πεντεκαίδεκα, καὶ τὰς ναῦς ἁπάσας, τά τε χρήματα καὶ τὰ στρατεύματα

1. Ou bien ὑποστρατήγους, proposé par Reiske : cette leçon s'accorde mieux avec ὑπάρχοντας : elle se trouve plusieurs fois dans le § 35.

2. Le même critique préfèrerait ἐπ' αὐτοκράτορί τινι. Je maintiens l'ancienne leçon, qui s'appuie sur un passage analogue de Dion, XXXVIII, 15 : Ὑποστρατήγῳ οἱ χρήσεσθαι ὑπισχνεῖτο, ὅπως μὴ μετ' ὀνείδους, ὡς καὶ ὑπεύθυνος ὢν, ἀλλὰ ἐπί τε ἀρχῆς καὶ μετὰ τιμῆς ἐκποδὼν δὴ τῷ Κλωδίῳ γένηται.

3. Reimarus propose d'ajouter καὶ συμφερώτερον après νομιμώτερον, par analogie avec δικαιότερον καὶ συμφορώτερον que nous avons vu plus haut.

4. E : Ἡμῶν.

5. Dans B et dans E, il y a ici une lacune d'environ deux pages. Elle est indiquée dans F par le mot λείπει; mais aucun signe ne l'annonce dans A, C, D et G. Le passage qui manque contenait sans doute la fin du discours de Catulus et quelques détails sur l'effet produit par ce discours. Nous n'avons sur tout cela que quelques lignes de Xiphilin, l. l. p. 5 :

« à lui, mais à un autre? Non, il n'est pas possible « qu'un seul général dirige en même temps toutes les « opérations d'une si grande guerre : Gabinius lui-même « l'a reconnu, en demandant que plusieurs aides « soient donnés au chef qui doit être choisi par vos « suffrages. Il reste à examiner s'ils devront avoir « le titre de commandants, de lieutenants ou de chefs; « s'ils seront élus par tout le peuple et revêtus d'une « autorité indépendante, ou nommés par Pompée seul « et placés sous ses ordres. Mon opinion est, sous tous « les rapports et même au point de vue des pirates, « plus conforme aux lois : chacun de vous doit le recon- « naître. Outre cette considération, vous voyez com- « bien il est dangereux de détruire toutes les magistra- « tures, à l'occasien de la guerre contre ces brigands, et « de n'en laisser subsister aucune, pendant sa durée, ni « en Italie, ni dans les contrées soumises à notre domi- « nation ***. »

35. *** on lui confia pour trois ans le gouvernement de l'Italie avec l'autorité proconsulaire; on lui donna en outre quinze lieutenants, et un décret lui permit de

Κάτλου δέ τινος τῶν ἀρίστων ἀνδρῶν εἰρηκότος πρὸς τὸν δῆμον, ἐὰν ἐπὶ ταῦτα ἐκπεμφθεὶς σφαλῇ (d'après H. Étienne et le Ms. *h*, au lieu de ἀφῇ donné par Rob. Étienne), οἷα ἔν τε ἀγῶσι πολλοῖς καὶ τούτοις θαλαττίοις φιλεῖ γίνεσθαι, τινὰ ἄλλον ἀντ' αὐτοῦ πρὸς τὰ ἀναγκαιότερα εὑρήσετε; Ὁ ὅμιλος σύμπας, ὥσπερ ἀπὸ συγκειμένου τινὸς, ἀνεβόησεν εἰπών· Σέ. Καὶ οὕτω ὁ Πομπήϊος τὴν ἡγεμονίαν τῆς θαλάττης, τῶν τε νήσων καὶ τῆς ἠπείρου, ἐς τετρακοσίους σταδίους ἀπὸ τῆς θαλάσσης ἄνω εἰλήφει. Cf. Plutarque, Pompée, XXV-XXVI; Appien, Mithrid. XCIV.

6. R. § 20, p. 98.

7. D'après A. La particule τέ manque dans les autres Ms. et dans l'ancienne leçon : elle a été souvent omise par les copistes. Je n'en donnerai qu'un exemple, tiré de Thucydide, VIII, 82 : au lieu de Καὶ ἀπὸ ταύτης τῆς ἐκκλησίας εὐθὺς ᾤχετο, ἵνα δοκῇ πάντα μετ' ἐκείνου κοινοῦσθαι, καὶ ἅμα βουλόμενος αὐτῷ τιμιώτερός τε εἶναι καὶ ἐνδείκνυσθαι κτλ., le Ms. de Peiresc,

ὅσα[1] ἂν ἐθελήσῃ[2], λαβεῖν ἐψηφίσαντο. Καὶ ἐκεῖνά τε καὶ ἡ γερουσία καὶ[3] ἄκουσα ἐπεκύρωσε, καὶ τἆλλα ὅσα πρόσφορα ἐς αὐτὰ εἶναι ἑκάστοτε[4] ἐγίγνωσκεν· ἄλλως τε καὶ ἐπειδὴ τοῦ Πίσωνος μὴ ἐπιτρέψαντος τοῖς ὑπάρχοις[5] καταλόγους[6] ἐν τῇ Γαλατίᾳ τῇ Ναρβωνησίᾳ, ἧς ἦρχε, ποιήσασθαι, δεινῶς ὁ ὅμιλος[7] ἠγανάκτησε. Καὶ εὐθύς γ' ἂν αὐτὸν ἐκ τῆς ἀρχῆς ἐξήλασαν, εἰ μὴ ὁ Πομπήϊος παρῃτήσατο. Παρασκευασάμενος οὖν, ὡς τό τε πρᾶγμα καὶ τὸ φρόνημα αὐτοῦ ἀπῄτει, πᾶσαν ἅμα τὴν θάλασσαν, ὅσην οἱ καταποντισταὶ ἐλύπουν, τὰ μὲν αὐτὸς, τὰ δὲ καὶ διὰ τῶν ὑποστρατήγων περιέπλευσε, καὶ τὰ πλείω αὐτῆς[8] αὐτοετὲς[9] ἡμέρωσε. Πολλῇ μὲν γὰρ καὶ τῇ παρασκευῇ τῇ τε τοῦ ναυτικοῦ καὶ τῇ τῶν ὁπλιτῶν ἐχρῆτο[10], ὥστε καὶ ἐν τῇ θαλάσσῃ καὶ ἐν τῇ γῇ ἀνυπόστατος εἶναι· πολλῇ δὲ καὶ τῇ φιλανθρωπίᾳ τῇ πρὸς τοὺς ὁμολογοῦντάς οἱ, ὥστε[11] καὶ

Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte τιμιώτερος εἶναι κτλ. Cf. M. Boissonade, Anecd. Nov. I, p. 213.

1. Plutarque, l. l. XXVI : Γενομένης ἐκκλησίας αὐτῷ, διεπράξατο προσλαβεῖν ἕτερα πολλὰ τοῖς ἐψηφισμένοις ἤδη, μικροῦ διπλασιάσας τὴν παρασκευήν. Πεντακόσιαι μὲν γὰρ αὐτῷ νῆες ἐπληρώθησαν, ὁπλιτῶν δὲ μυριάδες δώδεκα καὶ πεντακισχίλιοι ἱππεῖς ἠθροίσθησαν. Ἡγεμονικοὶ δὲ καὶ στρατηγικοὶ κατελέγησαν ἀπὸ βουλῆς ἄνδρες εἰκοσιτέσσαρες ὑπ' αὐτοῦ, δύο δὲ ταμίαι παρῆσαν. Pour plus de détails, cf. les Éclaircissements à la fin du volume.

2. D'après B, au lieu de l'anciennne leçon, Ὅσα ἐὰν ἐθελήσῃ.

3. Καί manque dans C. Sur cette omission, cf. p. 6, not. 9 de ce volume.

4. Sturz dit que l'ancienne leçon ἐς αὐτὰ εἶναι ἦν ἑκάστοτε est confirmée par A : elle se trouve aussi dans C, F et G.

5. E : Ἱππάρχοις, cf. p. 53, not. 10 de ce volume.

prendre tous les vaisseaux, tout l'argent, toutes les troupes qu'il voudrait. Le sénat sanctionna, malgré lui, ces mesures et celles qui parurent successivement réclamées par cette guerre; surtout lorsque, Pison ayant refusé aux lieutenants de Pompée de lever des troupes dans son gouvernement de la Gaule Narbonnaise, le peuple fit éclater un vif mécontentement : il aurait même déposé Pison sur-le-champ, si Pompée n'avait pas intercédé en sa faveur. Celui-ci, après avoir tout préparé comme l'exigeaient l'importance de cette expédition et la grandeur de ses vues, parcourut soit en personne, soit par ses lieutenants, toutes les mers qu'infestaient les pirates, et il en pacifia la plus grande partie, cette année même. Disposant d'une flotte considérable et de nombreux corps d'armée, rien ne put lui résister ni sur mer ni sur terre : en même temps il se montrait plein d'humanité pour ceux qui fai-

6. C : Κατὰ λόγον, variante fautive. Rob. Étienne avait adopté κατὰ λόγους dans son texte; mais il a corrigé cette leçon dans les notes.

7. C : Ὅμιλος, par l'omission de l'article. Cf. p. 11, not. 5 de ce volume.

8. Τὰ πλείω αὐτοετὲς, dans l'ancienne leçon. J'ajoute αὐτῆς, comme Reimarus et Sturz, d'après A, B et C.

9. Cf. les Eclaircissements à la fin du volume.

10. Appien est plus précis, Mithrid. XCIV : Ἀνήρ τε οὐδείς πω, πρὸ τοῦ Πομπηΐου, ἐπὶ τοσήνδε ἀρχὴν αἱρεθεὶς ὑπὸ Ῥωμαίων ἐξέπλευσεν· ᾧ στρατιὰ μὲν αὐτίκα ἦν ἐν δυώδεκα μυριάσι πεζῶν, καὶ ἱππεῖς τετρακισχίλιοι· νῆες δὲ, σὺν ἡμιολίαις, ἑβδομήκοντα καὶ διακόσιαι. Dans le texte de Dion, G donne πολὺ μὲν γὰρ, au lieu de πολλῇ μὲν γὰρ. Le copiste a écrit πολλῇ avec un seul λ et confondu η avec υ, d'après la prononciation moderne.

11. L'ancienne leçon : Πρὸς τοὺς ὁμολογοῦντας οἴως τε, est altérée. Robert

ἀπὸ τοῦ τοιούτου [1] παμπόλλους [2] προσποιήσασθαι. Οἱ γὰρ ἄνθρωποι, ταῖς τε δυνάμεσιν ἡττώμενοι [3], καὶ τῆς χρηστότητος αὐτοῦ πειρώμενοι, προθυμότατα [4] αὐτῷ προσεχώρουν. Τά τε γὰρ ἄλλα αὐτῶν ἐπεμελεῖτο, καὶ, ὅπως μηδ' αὖθίς ποτε ἐς ἀνάγκην πονηρῶν ἔργων ὑπὸ πενίας ἀφίκωνται, καὶ χώρας σφίσιν ὅσας [5] ἐρήμους ἑώρα, καὶ πόλεις ὅσαι ἐποίκων ἐδέοντο, ἐδίδου [6]. Καὶ ἄλλαι τε ἐκ τούτου [7] συνῳκίσθησαν, καὶ ἡ Πομπηϊόπολις [8] ἐπικληθεῖσα· ἔστι δὲ ἐν τῇ Κιλικίᾳ τῇ παραθαλασσίᾳ [9]· καὶ

Étienne en a fait sortir la véritable par la simple division de οἱως en deux mots, οι et ως, réunis mal à propos par le copiste. Sur des fautes analogues, cf. tom. II, p. 167-168, not. 11 de cette édition. La correction de Robert Étienne, approuvée par Xylander, a été suivie par Reimarus et Sturz : elle est confirmée par A, B, C, F et G. Dans E, la leçon primitive est douteuse; mais ὁμολογοῦτάς οἱ, ὥστε est écrit en marge. Leunclavius et H. Étienne ont eu tort d'omettre οἱ.

1. A l'ancienne leçon ὑπὸ τοῦ τοιούτου, je substitue, comme Sturz, ἀπὸ τοῦ τοιούτου, d'après Dion, Fr. CCCXXX, 2, tom. II, p. 224 de cette édition : Καὶ ἀπ' αὐτοῦ καὶ τοὺς ἄνδρας σφῶν προσεποιήσατο. Dans C, l'article τοῦ a été omis par le copiste. Cf. p. 11, not. 5 de ce volume.

2. Παμποπόλους, dans le même Ms., par la répétition de la syllabe πο, et par la suppression d'un λ, cf. not. 10, p. 53.

3. Tout en déclarant que cette leçon peut être maintenue, Reiske propose de remplacer ἡττώμενοι par ἐλαττώμενοι, d'après le § 45, p. 90 de ce volume, Καὶ ὃς τέως μὲν ἔφευγε (ταῖς γὰρ δυνάμεσιν ἠλαττοῦτο κτλ.), ou bien de substituer τῆς δυνάμεως à ταῖς δυνάμεσιν — *adversus præpollentes Pompeii vires et copias nihil valentes efficere*. Sturz, de son côté, traduit ταῖς τε δυνάμεσιν ἡττώμενοι par *copiis inferiores — minus valentes*, et il justifie cette construction et cette interprétation par un passage de Xénophon, Cyrop. VIII, 2 (p. 160 dans la Collect. Didot) : Ἐκεῖνος τοίνυν λέγεται κατάδηλος εἶναι μηδενὶ ἂν οὕτως αἰσχυνθεὶς ἡττώμενος, ὡς φίλων θεραπείᾳ. Sturz me paraît être dans le vrai : j'adopte son explication, et je maintiens l'ancienne leçon, qui est confirmée par les Ms.

4. Προθυμώτατα, variante fautive dans C, E, F et G.

5. Sturz dit à propos de ce passage : « Ita etiam Med. a. et Coisl. Sed

saient volontairement leur soumission. Par là il gagna un grand nombre de pirates qui, inférieurs en forces et témoins de sa bonté, se mettaient avec empressement à sa discrétion. Pompée s'occupait de leurs besoins, et, pour que la pauvreté ne les entraînât pas à de nouveaux brigandages, il leur donnait toutes les terres qu'il voyait désertes et toutes les villes qui manquaient d'habitants. Plusieurs furent ainsi peuplées, entre autres celle qui prit le nom de Pompéiopolis : située sur les

uterque Steph. ὅσους. » Cette remarque manque de netteté : on pourrait en conclure que la leçon tirée du Cod. Coisl. et de l'édition des deux Étienne a rapport, comme celle du Cod. Med., au texte du Dion; tandis qu'elle se rapporte à celui de Xiphilin, l. l. p. 5, où on lit ὅσους, ainsi que dans les Ms. *a*, *b*, *c* de cet abréviateur (cf. tom. II, p. 212, not. 1 de cette édition); mais *d*, *e*, *f* et *h* portent ὅσας, comme le Cod. Coisl. Quant au Cod. Med. que j'appelle A, il donne ὅσας ici et dans la phrase suivante : καὶ πόλεις ὅσας ἐποίκων ἐδέοντο, leçon fautive qui se retrouve dans B, E et F. Elle provient de la confusion d'ι avec ς à la fin des mots; cf. M. Boissonade, not. sur Aristænète, p. 499.

6. Appien, Mithrid. XCVI : Τοὺς δὲ πειρατὰς, οἳ μάλιστα ἐδόκουν οὐχ ὑπὸ μοχθηρίας, ἀλλ' ἀπορίᾳ βίου διὰ τὸν πόλεμον, ἐπὶ ταῦτα ἐλθεῖν, ἐς Μάλλον καὶ Ἄδανα καὶ Ἐπιφάνειαν, ἢ εἴ τι ἄλλο πόλισμα ἔρημον ἢ ὀλιγάνθρωπον ἦν τῆσδε τῆς Τραχείας Κιλικίας, συνῴκιζε· τοὺς δέ τινας αὐτῶν καὶ ἐς Δύμην τῆς Ἀχαΐας ἐξέπεμπεν. Cf. Plutarque, Pompée, XXVIII.

7. Dans Xiphilin : Ἐκ τούτων, c'est-à-dire τῶν πειράτων. Leunclavius se déclare pour cette leçon.

8. De même, dans les Ms. Le texte de Xiphilin porte, l. l. p. 5, Πομπηΐου πόλις, comme celui de Strabon, liv. XIV, p. 664, éd. de Casaub., Paris, 1620; mais liv. XII, p. 562, l. l., on lit dans ce Géographe Πομπηϊούπολις, ainsi que dans Appien, Mithrid. CXV. Πομπηϊούπολις et Πομπηϊόπολις sont également admissibles. Πομπηϊούπολις, dit Étienne de Byzance, p. 644, éd. Berkel., πόλις Παφλαγονίας. Τινὲς δὲ δίχα τοῦ υ Πομπηιόπολιν λέγουσι, καὶ Πομπηϊοπολίτης. J'ai maintenu l'ancienne leçon : elle est confirmée par une médaille dans Ezech. Spanheim, De Præst. et Usu Numism. tom. II, p. 67, éd. in-fol. Amstel. 1717.

9. Reimarus dit que Xiphilin donne παραθαλασσίῳ. L'édition de Rob.

ἐπεπόρθητο ὑπὸ τοῦ Τιγράνου, Σόλοι [1] πρότερον ὠνομασμένη [2].

36. Ἐπὶ [3] μὲν δὴ τοῦ τε Ἀκιλίου τοῦ τε Πίσωνος ταῦτά τε οὕτως ἐγένετο, καὶ κατὰ τῶν δεκασμοῦ περὶ τὰς ἀρχὰς ἁλισκομένων [4] ἐνομοθετήθη [5] πρὸς αὐτῶν τῶν ὑπάτων, μήτ' ἄρχειν μήτε βουλεύειν σφῶν μηδένα, ἀλλὰ καὶ χρήματα προσοφλισκάνειν. Ἐπειδὴ γὰρ ἥ τε τῶν δημάρχων δυναστεία ἐς τὸ ἀρχαῖον [6] ἐπανεληλύθει [7], καὶ πολλοὶ ὑπὸ τῶν τιμη-
R. p. 99. τῶν διαγεγραμμένοι ἀναλαβεῖν τὴν πρότερον βουλείαν ἐσπούδαζον [8], συστάσεις καὶ παρακελευσμοὶ παμπληθεῖς ἐφ' ἁπάσαις ταῖς ἀρχαῖς ἐγίγνοντο. Ἔπραξαν δὲ τοῦθ' οἱ ὕπατοι [9], οὐχ ὅτι καὶ ἤχθοντο τῷ πράγματι· (αὐτοὶ γὰρ διασπου-

Étienne que j'ai sous les yeux porte, l. l. p. 5, παραθαλασσίᾳ, leçon confirmée par les Ms. de cet abréviateur.

1. Σόλι, dans le Ms. *b* de Xiphilin, par la confusion d'οι avec ι.

2. L'ancienne leçon ὀνομαζομένη se trouve dans F; mais les autres Ms. confirment ὠνομασμένη que donnent aussi le texte et les Ms. de Xiphilin.

3. R. § 21, p. 98-99.

4. La variante ἀναλισκομένων, rejetée avec raison par Sturz, n'est pas seulement dans A, cité par cet éditeur : elle se trouve également dans E, F et G.

5. Allusion à la loi Calpurnia. Cf. les Éclaircissements à la fin du volume.

6. La puissance tribunitienne avait été réduite par Sylla au seul droit d'opposition; cf. César, Guer. Civ. I, 5 et 7. Pompée lui rendit tous ses anciens priviléges; cf. Dion, XXVIII, 30, et les Éclaircissements à la fin du volume.

7. Ἐπανελύθει dans G, faute du copiste, qui, par distraction, a omis la syllabe λη.

8. L'ancienne leçon, καὶ πολλοὶ ὑπὸ τῶν τιμητῶν τῶν διαγεγραμμένων ἀναλαβεῖν πρότερόν τινα τὴν βουλείαν ἐσπούδαζον, est confirmée par les Ms. : seulement G porte τιμιτῶν, par la confusion d'η avec ι. Elle a donné lieu à diverses conjectures. Xylander se contente de déplacer l'article τῶν qui précède διαγεγραμμένων, et propose : καὶ πολλοὶ τῶν ὑπὸ τῶν τιμητῶν διαγεγραμμένων κτλ. Leunclavius va plus loin et lit : καὶ πολλοὶ τῶν δια-

côtes de la Cilicie, elle s'appelait autrefois Soli et avait été ruinée par Tigrane.

36. Tels sont les événements qui se passèrent pendant le consulat d'Acilius et de Pison. De plus, ils proposèrent eux-mêmes contre ceux qui seraient convaincus de brigue dans les élections une loi qui les déclarait incapables d'exercer aucune magistrature, de siéger dans le sénat, et les frappait d'une amende. Depuis que la puissance tribunitienne avait recouvré ses anciens priviléges, et que plusieurs citoyens dont les noms avaient été effacés par les censeurs sur la liste du sénat, cherchaient à reconquérir leur ancienne dignité, les factions et les cabales se multipliaient à l'infini, à propos de toutes les charges. Les consuls ne proposèrent pas cette loi par haine contre ces menées ; puisqu'ils avaient été élus eux-mêmes

γεγραμμένων ὑπὸ τῶν τιμητῶν πρότερον, ἀναλαβεῖν τινὲς τὴν βουλείαν ἐσπούδαζον. Oddey aimerait mieux ἀναλαβεῖν τὴν πρότερον βουλείαν, en rejetant τινές proposé par Leunclavius, et τινά qui lui semble surabondant dans l'ancienne leçon. Reiske approuve Oddey, sauf la suppression de τινά qu'il défend et auquel il donne même une signification importante : « Unus, dit-il, studebat dignitatem consularem, alter prætoriam, alter tribunitiam, et sic porro recuperare. Indicat ergo diversa genera et gradus dignitatum senatoriarum. Quasi dicas τὴν πρότερον βουλείαν ἥν τινα οὖν, vel ἥ τις οὖν αὔτη ἦν. » Reimarus, au contraire, dans sa lettre à Reiske, p. 678, repousse τινά, comme Oddey. Enfin, dans ses *Addenda*, tom. II, p. 1696 de son édition, il dit que l'article τῶν, avant διαγεγραμμένων, a pu naître de la dernière syllabe de τιμητῶν et détourner de son véritable cas le participe, qui aura été mis au génitif, quand il devait être au nominatif. Il propose donc : καὶ πολλοὶ ὑπὸ τῶν τιμητῶν διαγεγραμμένοι, ἀναλαβεῖν πρότερον τὴν βουλείαν ἐσπούδαζον.

Comme Sturz, j'adopte cette correction ; mais en substituant τὴν πρότερον βουλείαν à πρότερον τὴν βουλείαν. Le même éditeur propose encore : πολλῶν ὑπὸ τῶν τιμητῶν διαγεγραμμένων, ἀναλαβεῖν τινες τὴν πρότερον βουλείαν ἐσπούδαζον. Suivant lui, on pourrait aussi mettre πρότερον, soit avant, soit après διαγεγραμμένων.

9. C : Τοῦθ' ὕπατοι. L'article manque. Sur cette omission, cf. p. 11, not. 5 de ce volume.

δάσαντες ἀπεδείχθησαν, καὶ ὅ γε Πίσων καὶ γραφεὶς [1] ἐπὶ τούτῳ, καὶ πρὸς ἑνὸς καὶ πρὸς ἑτέρου τινὸς ἐξεπράξατο [2] τὸ μὴ κατηγορηθῆναι·) ἀλλ' ὅτι ἠναγκάσθησαν ὑπὸ τῆς γερουσίας. Αἴτιον δὲ, ὅτι Γαῖός τις Κορνήλιος [3] δημαρχῶν πικρότατα ἐπιτίμια τάξαι κατ' αὐτῶν ἐπεχείρησε· καὶ αὐτὰ καὶ [4] ὁ ὅμιλος ᾑρεῖτο. Ἡ γὰρ βουλὴ, συνιδοῦσα [5] ὅτι τὸ μὲν ὑπερβάλλον τῶν τιμωρημάτων ἐν μὲν ταῖς ἀπειλαῖς ἔκπληξίν τινα ἔχει, οὔτε δὲ τοὺς κατηγορήσοντας, οὔτε τοὺς καταψηφιουμένους τῶν ὑπαιτίων, ἅτε καὶ ἀνηκέστων [6] αὐτῶν ὄντων, ῥᾳδίως εὑρίσκει. Τὸ δὲ δὴ μέτριον ἔς τε τὰς κατηγορίας συχνοὺς προάγει, καὶ τὰς καταψηφίσεις οὐκ ἀποτρέπει· μεταῤῥυθμίσαι [7] πῃ τὴν ἐσήγησιν αὐτοῦ, καὶ τοῖς ὑπάτοις νομοθετῆσαι αὐτὴν, ἐκέλευσεν.

37. Ἐπεὶ [8] δὲ αἵ τε ἀρχαιρεσίαι προεπηγγελμέναι ἦσαν, καὶ κατὰ τοῦτ' οὐδὲν προνομοθετηθῆναι πρὸ αὐτῶν ἐξῆν, καὶ οἱ σπουδαρχιῶντες πολλὰ καὶ [9] κακὰ ἐν τῷ διακένῳ

1. Πίσων dans G, par la confusion d'ει avec ι. La leçon γραφεὶς avait été attaquée par Reiske; mais Reimarus l'a défendue p. 679 de sa lettre à Reiske, qui, après avoir proposé καταγραφεὶς, finit par reconnaître la légitimité de l'ancienne leçon.

2. Ἐξεπρίατο, en marge de A.

3. Τίς manque dans C. Sur l'omission de ce mot, cf. p. 38, not. 1 de ce volume. Asconius donne quelques détails sur Cornélius, schol. in Cornelian. p. 56, éd. d'Orelli : C. Cornelius, homo non improbus vita habitus est. Fuerat quæstor Cn. Pompeii, dein tribunus plebis C. Pisone cos. bienno antequam hæc dicta sunt. In eo magistratu ita se gessit, ut justo pertinacior videretur. Alienatus est autem a senatu ex hac causa.

4. D'après A; mais καὶ manque dans les autres Ms. Sur cette omission, cf. p. 9, not. 6 de ce vol.

5. Σύνειδοῦσα, dans A et E, par la confusion d'ει avec ι.

à force d'intrigues et Pison, déféré à la justice pour ce fait, n'avait échappé à la nécessité de se défendre que par le dévouement d'un ou deux de ses amis; mais parce qu'ils y furent contraints par le sénat. Voici à quelle occasion : un certain Caïus Cornelius, tribun du peuple, avait cherché à faire établir les châtiments les plus sévères contre ceux qui seraient convaincus de brigue, et le peuple avait approuvé sa proposition. Le sénat, sachant par expérience que si les peines sont trop rigoureuses, les menaces de la loi peuvent bien inspirer quelque terreur; mais que, par cela même que ces peines sont excessives, il n'est pas facile de trouver des accusateurs, ni même des juges disposés à condamner les coupables; tandis que des peines modérées déterminent plusieurs hommes à intenter des accusations et ne détournent point les juges d'une sentence de condamnation, ordonna aux consuls d'amender cette proposition et de la présenter au peuple ainsi adoucie.

37. Les comices avaient été déjà annoncés, et par cela même il n'était plus permis de faire aucune loi avant leur réunion; mais, dans l'intervalle, ceux qui aspiraient aux charges publiques se portèrent à de nombreux excès ; des massacres furent même commis. Le

6. L'ancienne leçon ἀνηκάστων, confirmée par G, est fautive. Je lui substitue ἀνηκέστων, fourni par A, deviné par Xylander, adopté par Turnèbe et Leunclavius. Ἀνηκότων dans C provient 1° de la confusion d'ο avec ε, 2° de la confusion de στ avec τ. Nous avons vu des exemples de l'une et de l'autre.

7. Μεταρυθμίσαι, dans A, D et F; les copistes n'ont mis qu'un ρ, quand il en fallait deux; cf. tom. II, p. 221, de cette édition. Μεταρυθμῆσαι, dans C et E; même faute que dans les Ms. précédents, et de plus confusion d'ι avec η. G porte μεταριθμῆσαι : outre les deux fautes que je viens de signaler dans C et E, il y a ici confusion d'υ avec ι.

8. R. § 22, p. 99-100.

9. Ici encore καὶ manque dans C. Sur cette omission, cf. p. 9, not. 6 de ce volume.

χρόνῳ τούτῳ [1] ἐποίουν, ὥστε καὶ σφαγὰς γίγνεσθαι· τόν τε νόμον ἐψηφίσαντο καὶ πρὸ ἐκείνων [2] ἐσενεχθῆναι [3] καὶ φρουρὰν τοῖς ὑπάτοις δοθῆναι. Ἀγανακτήσας οὖν ἐπὶ τούτοις ὁ Κορνήλιος, γνώμην ἐποιήσατο, μὴ ἐξεῖναι [4] τοῖς βουλευταῖς μήτε ἀρχήν τινι ἔξω τῶν νόμων αἰτήσαντι διδόναι, μήτ' ἄλλο [5] μηδὲν τῶν τῷ δήμῳ προσηκόντων ψηφίζεσθαι [6]. Τοῦτο γὰρ ἐνενομοθέτητο μὲν ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου [7], οὐ μέντοι καὶ τῷ ἔργῳ ἐτηρεῖτο. Θορύβου τε ἐπ' αὐτοῦ [8] πολλοῦ συμβάντος, (καὶ γὰρ [9] ἀντέπρασσον τῶν τε ἄλλων τῶν ἐκ τῆς γερουσίας [10] συχνοί, καὶ ὁ Πίσων [11].) τάς τε ῥάβδους αὐτοῦ ὁ ὄχλος συνέτριψε [12], καὶ αὐτὸν διασπάσα-

1. A et C : Ἐν τῷ διακένῳ τούτῳ χρόνῳ. G : Ἐν τῆς (τῷ) διακένῳ τούτῳ (β) χρόνῳ (α) : les lettres α et β indiquent que χρόνῳ doit être mis avant τούτῳ.

2. Cette leçon, approuvée par Turnèbe, s'accorde mieux avec ce qui précède : προνομοθετηθῆναι πρὸ αὐτῶν. L'ancienne, πρὸς ἐκείνων est confirmée par C, D, E et G.

3. Asconius, schol. in Cornelian. p. 57, éd. d'Orelli : Promulgavitque legem, qua auctoritatem senatus minuebat, ne quis nisi per populum legibus solveretur. Quod antiquo quoque jure erat cautum; itaque in omnibus senatus consultis, quibus aliquem legibus solvi placebat, adjici erat solitum, ut de ea re ad populum ferretur; sed paulatim ferri erat desitum, resque jam in eam consuetudinem venerat, ut postremo ne adjiceretur quidem in senatus consultis de rogatione ad populum ferenda, eaque ipsa senatus consulta per pauculos admodum fiebant.

4. C : Ἐξῆναι, par la confusion d'ει avec η. Cette confusion, dans le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, a produit un barbarisme dans un passage de Polybe, XVIII, 38 : Περὶ ὧν, ὅταν ἐπὶ τοὺς καιροὺς ἔλθωμεν, οὐκ ὀκνήσομεν διασαφεῖν τὰ παρακολουθήσαντα ταῖς ἐξουσίαις αὐτῶν ἀπρεπῆ. Ce Ms. porte διασαφῆν κτλ.

5. Ἄλλῳ, autre variante fautive dans C; ainsi que νομοθέτητο, un peu plus bas, au lieu de ἐνενομοθέτητο.

6. Reimarus propose de remplacer l'ancienne leçon φημίζεσθαι par σφετερίζεσθαι — *ad se trahere*. Comme Sturz, je préfère ψηφίζεσθαι, qui

sénat décida que la loi serait rendue avant les comices et qu'on donnerait une garde aux consuls. Indigné de ce décret, Cornelius proposa une loi qui défendait aux sénateurs d'accorder une charge à quiconque la demanderait illégalement, ou de statuer sur aucune des questions qu'il appartenait au peuple de résoudre. Tout cela avait été depuis longtemps réglé par des lois; mais on ne s'y conformait plus. Cette proposition souleva un grand tumulte : elle rencontra une vive opposition dans le sénat, surtout de la part de Pison. La multitude brisa ses faisceaux et tenta même de le

donne un sens excellent et s'éloigne moins de la leçon primitive. Entre φημίζεσθαι et ψηφίζεσθαι, la permutation est facile, à cause de la fréquente confusion du ψ avec φ. Cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 737.

7. A l'ancienne leçon ἐκ πάνυ ἀρχαίου, je substitue avec Sturz ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου, non-seulement d'après A, cité par cet éditeur; mais aussi d'après C. Cette leçon est d'ailleurs confirmée par Dion, XXXVIII, 13: Καὶ τὰ ἑταιρικὰ κολλήγια ἐπιχωρίως καλούμενα, ὄντα μὲν ἐκ τοῦ ἀρχαίου, καταλυθέντα δὲ χρόνον τινα, ἀνενεώσατο.

8. Turnèbe propose de remplacer ἐπ' αὐτοῦ par ἀπ' αὐτοῦ, changement qui ne paraît point nécessaire à Reimarus. J'ai maintenu l'ancienne leçon. Si elle avait besoin d'être modifiée, j'adopterais ἐπ' αὐτῷ, que Sturz préfère, d'après un passage analogue de Dion, XL, 53 : Θορυβησάντων τε ἐπὶ τούτῳ τινῶν κτλ.

9. Comme Reimarus et Sturz, je substitue, d'après Xylander, Turnèbe et Leunclavius, καὶ γὰρ à l'ancienne leçon οὐ γὰρ, qui est confirmée par A, B, C et D.

10. G : 'Εκ γῆς γερουσίας. Le copiste a confondu le τ avec le γ. Cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 710, 716, 755, 853.

11. Πείσων dans le même Ms., par la confusion d'ι avec ει.

12. Asconius, l. l. p. 58 : « Tum Cornelius ipse codicem recitavit. Quod quum improbe fieri C. Piso consul vehementer quereretur.... gravi convicio a populo exceptus est; et quum ille eos qui sibi intendebant manus prendi a lictore jussisset, fracti ejus fasces cuncti, lapidesque etiam ex ultima concione in consulem jacti. »

σθαι ἐπεχείρησεν [1]. Ἰδὼν οὖν τὴν ὁρμὴν αὐτῶν ὁ Κορνήλιος, R. p.100. τότε μὲν [2], πρὶν ἐπιψηφίσαι τι [3], διαφῆκε τὸν σύλλογον [4]· ὕστερον δὲ προσέγραψε τῷ νόμῳ, τήν τε βουλὴν πάντως περὶ αὐτῶν προβουλεύειν, καὶ τὸν δῆμον ἐπάναγκες [5] ἐπικυροῦν τὸ [6] προβούλευμα.

38. Καὶ [7] οὕτως ἐκεῖνόν τε διενομοθέτησε, καὶ ἕτερον τοιόνδε· οἱ στρατηγοὶ πάντες τὰ δίκαια [8] καθ' ἃ δικάσειν ἔμελλον αὐτοὶ [9], συγγράφοντες ἐξετίθεσαν [10]· οὐ [11] γάρ πω πάντα τὰ δικαιώματα, ἃ περὶ τὰ συμβόλαια διετέτακτο,

1. Ἐπεχείρησε. Ἰδὼν, dans D, E, G. Le ν paragogique a été omis devant une voyelle ; cf. p. 8, not. 2 de ce volume.

2. L'ancienne leçon τότε μὴ est contraire à l'enchaînement des idées : j'ai adopté, comme Leunclavius, Reimarus et Sturz, τότε μὲν, correction conseillée par Xylander et par Robert Étienne. Turnèbe propose de supprimer μὲν et de lire τότε, πρίν κτλ. ; mais cette particule est nécessaire à cause de ce qui suit : ὕστερον δὲ κτλ. Sturz affirme qu'elle a été retranchée dans C; mais il se trompe. Ce Ms. porte τότε μὴ πρὶν κτλ., ainsi que G.

3. « Verbum ἐπιψηφίσαι, dit Sturz, pertinet ad C. Cornelium et dicitur de eo qui populum in suffragia mittit, sive rogat velitne, jubeatne. Sed qui legem proponit, promulgat, fert, suadet, is dicitur γνώμην ποιεῖσθαι (cf. § 36, p. 66), vel νόμον εἰσφέρειν (cf. § 40, p. 72), vel νόμον εἰσηγεῖσθαι (cf. p. 70), quæ duæ formulæ multo sunt quam prima illa frequentiores. Verum nulla ex his tribus confundi debet cum verbo ἐπιψηφίζειν aut ψηφίζεσθαι. V. Hemsterhus. ad Luciani Timonem, c. 44, t. I, p. 157. »

4. Asconius, l. l. : « Quo tumultu Cornelius perturbatus concilium dimisit. Actum deinde ea de re in senatu magnis contentionibus. Tum Cornelius ita ferre rursus cœpit, ne quis in senatu legibus solveretur nisi CC affuissent; neve quis, quum solutus esset, intercederet, quum ea de re ad populum ferretur. Hæc sine tumultu res acta est. Nemo enim negare poterat, pro auctoritate senatus eam legem esse; sed tamen eam tulit invitis optimatibus. »

5. L'addition de εἶναι, proposée par Turnèbe, qui voulait lire ἐπάναγκες εἶναι ἐπικυροῦν, n'est pas nécessaire : ἐπάναγκες est pris adverbialement. Cf. Thes. gr. ling., tom. III, p. 1400, éd. Didot.

6. Ce passage est altéré dans C et dans G. Le premier porte ἐπικυροῦντα τὸ, et le second ἐπικουροῦν τό.

mettre en pièces. Cornelius, voyant qu'elle se laissait emporter trop loin, congédia l'assemblée, avant de recueillir les suffrages : plus tard il ajouta à sa loi que le sénat délibérerait sur ces questions, avant qu'elles fussent portées devant le peuple, et que le peuple devrait ratifier la délibération du sénat.

38. Telle fut la loi de Cornelius à ce sujet : il en proposa une autre que je vais faire connaître. Tous les préteurs consignaient, dans un édit qu'ils affichaient, les principes d'après lesquels ils devaient rendre la justice; mais ils ne donnaient point toutes

7. R. § 23, p. 100.

8. C : Τῷ δικαίῳ, faute du copiste.

9. L'ancienne leçon ἔμελλον αὐτοῖς, confirmée par les Ms., est fautive. Il faut nécessairement ἔμελλον αὐτοὶ, proposé par Leunclavius, ou bien ἔμελεν αὐτοῖς, suivant Oddey. J'ai adopté la correction qui se rapproche le plus du texte primitif. La désinence οι est souvent confondue avec οις, surtout lorsque le mot suivant commence par un σ. Ainsi on lit dans Thucydide, III, 81 : Ἡμέρας τε ἑπτὰ, ἃς ἀφικόμενος ὁ Εὐρυμέδων ταῖς ἑξήκοντα ναυσὶ παρέμεινεν, Κερκυραῖοι σφῶν αὐτῶν τοὺς ἐχθροὺς δοκοῦντας εἶναι ἐφόνευον κτλ.; mais les deux Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 1657 et 1745, contenant le Jug. de Denys d'Hal. sur Thucyd. où ce passage est cité, § XXVIII, portent, le premier Κερκυραίοις, et le second Κερκυρέοις (αί).

10. C : Ἐξετήθεσαν, par la confusion d'ι avec η.

11. Cette leçon est confirmée par tous les Ms. Xylander traduit ainsi : *neque enim prætores id jus quod ad contractus dirigendos positum erat observabant*. C'est probablement d'après cette version que Reiske conseille de remplacer ἐποίουν par ἐκύρουν, ou de lire κύρια ἐποίουν. Mais ἐκύρουν n'est point probable : il s'écarte trop d'ἐποίουν, pour admettre que ces deux mots ont été confondus; mieux vaudrait supposer que κύρια a été omis devant ἐποίουν. La suite n'a pas été mieux entendue par Xylander : *neque id unquam fecerant, neque scripto juri steterant; sed sæpenumero ea variaverant.* Reimarus a refait ainsi toute la traduction : *neque vero omnia jura statuerant, quæ ad contractus dirigendos pertinerent; neque id simul semelque fecerant, neque scripto juri steterant; sed illud mutaverant sæpius*. Sturz a conservé cette version, qui a été adoptée par Wagner et par M. Tafel. Cependant il suffit de la mettre en

ἐποίουν· οὔτε ἐσάπαξ τοῦτ' ἐποίουν, οὔτε τὰ γραφέντα ἐτήρουν· ἀλλὰ πολλάκις αὐτὰ μετέγραφον, καὶ συχνὰ ἐν τούτῳ πρὸς χάριν ἢ καὶ [1] κατ' ἔχθραν τινῶν, ὥσπερ εἰκὸς, ἐγίγνετο. Ἐσηγήσατο οὖν [2], κατ' ἀρχάς τε εὐθὺς αὐτοὺς τὰ δίκαια [3], οἷς χρήσονται [4], προλέγειν, καὶ μηδὲν ἀπ' αὐτῶν παρατρέπειν. Τό τε σύμπαν, οὕτως ἐπιμελὲς τοῖς Ῥωμαίοις κατὰ τὸν χρόνον ἐκεῖνον τὸ μηδὲν δωροδοκεῖσθαι [5] ἐγένετο, ὥστε πρὸς τῷ τοὺς ἐλεγχομένους κολάζειν, καὶ τοὺς κατηγοροῦντας αὐτῶν ἐτίμων. Τοῦ γοῦν Κόττου [6] τοῦ Μάρκου τὸν μὲν ταμίαν Πούπλιον Ὄππιον ἐπί τε δώροις καὶ ἐπὶ ὑποψίᾳ [7] ἐπιβουλῆς ἀποπέμψαντος, αὐτοῦ δὲ πολλὰ ἐκ τῆς Βιθυνίας χρηματισαμένου, Γάϊον

regard du texte, pour en reconnaître toutes les inexactitudes. Leunclavius propose en marge de son édition : *Nec enim jura et leges omnes ad contractus pertinentes exprimebant, nec uno id eodemque tempore faciebant, nec ab se scripta servabant; sed Albi scripturam mutabant sæpius.* A l'exception de *exprimebant*, qui doit être remplacé par *edicebant*, j'ai suivi cette version; parce qu'elle est de tout point conforme à l'enchaînement des idées et calquée sur le texte. Seulement, d'après l'opinion de deux savants Académiciens, MM. Naudet et Ed. Laboulaye, profondément versés dans la législation romaine, je rends δικαιώματα par *formules;* interprétation autorisée par Cicéron, Disc. pour Q. Roscius, VIII : « Sunt jura, sunt *formulæ* de omnibus rebus constitutæ, ne quis aut in genere injuriæ, aut ratione actionis errare possit. *Expressæ sunt enim* ex uniuscujusque damno, dolore, incommodo, calamitate, injuria, *publicæ a prætore formulæ*, ad quas privata lis accommodetur. » Le même, Des Dev. III, 14 : Stomachari Canius; sed quid faceret ? Nondum enim Aquillius, collega et familiaris meus, *protulerat* de dolo malo *formulas.* » Cf. Sam. Pitiscus, Ant. Rom. tom. I, p. 801; 803, au mot *Formulæ*. Quant à l'emploi d'ἐποίουν dans le sens que je lui donne, il serait facile de le justifier par divers passages analogues. Cf. Thes. gr. ling., au mot ποιέω-ῶ, tom. V, p. 1288 et suiv., éd. Didot.

1. Χάριν καὶ, dans G. Une main plus moderne a ajouté en marge ἢ, qui a été omis aussi dans D.

les formules qui avaient été établies au sujet des contrats. De plus, ils ne composaient point cet édit tout d'une fois, et ils n'observaient pas ce qu'ils avaient écrit : souvent même ils le changeaient, et la plupart du temps c'était, comme cela devait arriver, par bienveillance ou même par haine pour certaines personnes. Cornelius proposa donc une loi en vertu de laquelle les préteurs seraient tenus de faire connaître, aussitôt qu'ils entreraient en charge, d'après quelles règles ils rendraient la justice, et de ne s'en écarter jamais. En un mot, les Romains, à cette époque, se montrèrent si soucieux de réprimer la corruption, qu'ils établirent des peines contre ceux qui s'en rendraient coupables et des honneurs pour leurs accusateurs. Ainsi, quoique Caïus Carbon n'eût été que tribun du peuple, on lui décerna les honneurs consulaires, parce qu'il avait mis en accusation M. Cotta, qui avait destitué le questeur

2. Οὖν manque dans l'ancienne leçon. Je l'ajoute, comme Sturz, d'après Leunclavius. C'est un de ces petits mots qui ont été souvent omis par les copistes. Dans Platon, Banq. § XXVII, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 70, au lieu de Δοκεῖ οὖν μοι ῥᾷστον εἶναι οὕτω διελθεῖν, un Ms. porte δοκεῖ μοι κτλ.

3. Asconius, l. l. p. 58 : Aliam deinde legem Cornelius, etsi nemo repugnare ausus est, multis tamen invitis, tulit, ut prætores ex edictis suis perpetuis jus dicerent. Quæ res tum gratiam ambitiosis prætoribus, qui varie jus dicere solebant, sustulit. Alias quoque complures leges Cornelius promulgavit, quibus plerique collegæ intercesserunt : per quas contentiones totus tribunatus ejus peractus est.

4. B : Χρήσωνται, par la confusion d'ο avec ω.

5. G : Ἢ δοροδοκεῖσθαι, variante doublement fautive.

6. Ici, et un peu plus loin, Κότου dans C : le copiste n'a mis qu'une consonne, au lieu de deux, faute qui revient sans cesse. Il est question de M. Cotta, qui fut consul l'an de Rome 680, et obtint, un an après, la Bithynie pour province.

7. G : Ἐπὶ ὑποψίαν. Le copiste a pris pour un ν l'ι final dont on a fait plus tard l'ι souscrit. Cf. p. 49, not. 7 de ce volume.

Κάρβωνα τὸν κατηγορήσαντα αὐτοῦ τιμαῖς ὑπατικαῖς, καίπερ δεδημαρχηκότα μόνον, ἐσέμνυναν. Καὶ οὗτος μὲν τῆς τε Βιθυνίας καὶ αὐτὸς ὕστερον ἄρξας, καὶ μετριώτερον οὐδὲν τοῦ Κόττου πλημμελήσας, ἀντικατηγορήθη ὑπὸ τοῦ υἱέος [1] αὐτοῦ, καὶ ἀνθεάλω. Πολλῷ γάρ που ῥᾷον ἄλλοις ἐπιτιμῶσί τινες, ἢ ἑαυτοῖς παραινοῦσι· καὶ προχειρότατά γε ἐφ' οἷς τιμωρίας ἀξίους τοὺς πέλας εἶναι νομίζουσιν, αὐτοὶ ποιοῦσιν· ὥστε μηδεμίαν πίστιν, ἐξ ὧν ἑτέροις ἐγκαλοῦσιν, ὅτι καὶ μισοῦσιν αὐτὰ, λαμβάνειν [2].

39. Λούκιος [3] δὲ δὴ Λούκουλλος [4] τὴν μὲν στρατηγίαν τὴν οἴκοι διῆρξε· τῆς δὲ δὴ Σαρδοῦς ἄρξαι μετ' αὐτὴν
R. p.101. λαχὼν, οὐκ ἠθέλησε, μισήσας τὸ πρᾶγμα, διὰ τοὺς πολλοὺς τοὺς οὐδὲν ὑγιὲς ἐν τοῖς ἔθνεσι δρῶντας. Ὅτι γὰρ ἐπιεικὴς ἦν, ἱκανώτατα διέδειξε. Τοῦ γὰρ Ἀκιλίου [5] συντριβῆναι τὸν δίφρον αὐτοῦ ἐφ' οὗ ἐδίκαζε, κελεύσαντος, ὅτι παριόντα ποτε αὐτὸν ἰδὼν οὐκ ἐξανέστη, οὔτε ὀργῇ [6] ἐχρήσατο, καὶ ὀρθοστάδην μετὰ τοῦτο καὶ αὐτὸς καὶ οἱ συνάρχοντες αὐτοῦ δι' ἐκεῖνον διεδίκασαν.

40. Ἐσήνεγκε [7] μὲν οὖν καὶ ὁ Ῥώσκιος [8] νόμον, ἐσ-

1. E donne la forme attique υἱέως.
2. Suivant Reiske, il faut sous-entendre δεῖν. Rien ne l'exige, ainsi que Sturz l'a remarqué.
3. R. § 24, p. 100-101.
4. Je maintiens l'ancienne leçon, qui est confirmée par les Ms. Oddey conseille de substituer Μάρκος à Λούκιος, afin qu'on ne confonde point ce Lucullus avec le général qui fit la guerre contre Mithridate. Cette correction ne m'a point paru suffisamment justifiée. Les deux Lucullus, d'ailleurs très-distincts, ont pu avoir le même prénom.

Publius Oppius soupçonné de se laisser corrompre et d'ourdir des trames criminelles, mais qui s'était enrichi lui-même en Bithynie. Plus tard Carbon eut aussi le gouvernement de cette province et n'y commit pas moins d'exactions que Cotta : il fut accusé par le fils de celui-ci et condamné à son tour ; car pour certains hommes il est plus facile de blâmer les autres que de se corriger eux-mêmes. Ils sont très-prompts à faire ce qui leur paraît mériter d'être puni dans autrui ; et s'ils condamnent le mal chez les autres, ce n'est pas une raison pour qu'on croie qu'ils l'ont en aversion.

39. Lucius Lucullus était arrivé au terme de sa préture urbaine. Nommé ensuite au gouvernement de la Sardaigne, il ne l'accepta pas : il se sentait de l'éloignement pour cette charge, parce que la plupart des gouverneurs de province se conduisaient mal. Il était d'une grande douceur et il en donna une preuve éclatante. En effet, Acilius ayant fait briser le siége d'où Lucullus rendait la justice, sous prétexte que celui-ci ne s'était point levé en le voyant passer auprès de lui, Lucullus ne se fâcha pas et rendit la justice debout à partir de ce jour : ses collègues en firent autant, par égard pour lui.

40. Roscius proposa une nouvelle loi : C. Manilius,

5. C'est le consul M'. Acilius Glabrion; cf. p. 259; 261; 265, tom. II de cette édition, et p. 3 de ce volume.

6. D et E : Οὔτ' ὀργῇ.

7. R. § 25, p. 101.

8. L. Roscius Othon; celui qui régla par une loi les places que les chevaliers devaient occuper au théâtre et leur assigna quatorze rangs de siéges, les plus voisins de ceux des sénateurs. Plutarque, Cic. XIII, lui donne le prénom de Marcus; mais c'est une erreur. Son prénom est Lucius, comme on le voit par l'Épitome de Tite-Live, XCIX : L. Roscius, tribunus plebis, legem tulit, ut equitibus romanis in theatro quatuordecim

ήνεγκε δὲ καὶ ὁ Γάϊος Μάλλιος [1], ὅτε ἐδημάρχησεν [2]· ἀλλ' ἐκεῖνος μὲν γὰρ [3] τὰς τῶν ἱππέων τὰς ἐν τοῖς θεάτροις ἕδρας ἀκριβῶς ἀπὸ τῶν ἄλλων ἀφώρισε [4] καὶ ἔπαινον ἐπ' αὐτῷ [5] ἔλαβεν· ὁ δὲ δὴ Μάλλιος καὶ δίκην ὀλίγου ὑπέσχε. Τῷ γὰρ ἔθνει τῷ τῶν [6] ἀπελευθέρων ἔν τε τῇ ἐσχάτῃ τοῦ ἔτους [7] ἡμέρᾳ, καὶ πρὸς ἑσπέραν, παρασκευάσας τινας [8] ἐκ τοῦ ὁμίλου, ψηφίσασθαι μετὰ τῶν ἐξελευθερωσάντων [9] σφᾶς ἔδωκεν. Ἐπεὶ δὲ ἡ βουλὴ (εὐθὺς τῇ ὑστεραίᾳ ἐν αὐτῇ τῇ νουμηνίᾳ ἐπύθετο [ἐν ᾗ] Λούκιός τε Τούλλιος καὶ Αἰμίλιος Λέπιδος ὑπατεύειν ἤρξαντο [10]), τὸν νόμον αὐτοῦ ἀπε-

gradus proximi assignarentur. Cf. Cicéron, pro Muren. XIX; Vell. Paterc. II, 32; Acron, in Horat. Epod. IV, et les not. de M. J. Vict. Le Clerc, sur la Vie de Cicéron par Plutarque, Œuv. Comp. de Cic., tom. I, 1re partie, p. 128, éd. in-12.

1. Asconius, schol. in Milonian. p. 46, éd. d'Orelli : « Eo tempore, quum Cn. Manlius, tribunus plebis, subnixus libertinorum et servorum manu, perditissimam legem ferret, ut libertinis in omnibus tribubus suffragium esset, idque per tumultum ageret, et clivum Capitolinum obsideret, discusserat perruperatque cœtum Domitius, ita ut multi Manlianorum interficerentur; quo facto et plebem infimam offenderat et senatus magnam gratiam inierat. » Suivant Asconius, schol. in Cornelian. l. l. p. 66, cette proposition ayant été condamnée par un sénatus-consulte, Manilius lui-même l'abandonna. Orelli relève, en passant, une inadvertance de Pighius : « Qui culpa non vacat, dit-il (Ann. Rom. t. III, p. 315, éd. Schott), ubi ab Asconio ad Milonianam et ad Cornelianam eandem legem Maniliam significari affirmavit, quod etiam Ernestio accidit in indice legum quarum in libris Ciceronis nominatim mentio fit. »

Je conserve l'ancienne leçon, d'après tous les Ms. de Dion. « Manilius iste, dit Reimarus, in græcis quibusdam codicibus Μάλλιος, ut in latinis nonnullis Manlius, et pro Caio vitiose Cneio. » Leunclavius propose Μανίλιος, en marge de son édition.

2. Ὅτε ἐδημάρχησε· ἀλλ' ἐκεῖνος, dans C, D et G, par l'omission du ν paragogique devant une voyelle. Cf. p. 8, not. 2 de ce vol.

3. Reiske propose de supprimer γάρ. Cette conjonction manque dans C, mais c'est par la faute des copistes, qui l'ont souvent omise; par exemple

qui était aussi tribun du peuple, en proposa une autre. Le premier demanda qu'au théâtre les places des chevaliers fussent séparées de celles des autres citoyens, et cette proposition lui valut des éloges : peu s'en fallut, au contraire, que Manilius ne fût puni pour la sienne. Le dernier jour de l'année, vers le soir, à la tête de quelques hommes du peuple qu'il avait disposés pour un coup de main, il proposa de conférer aux affranchis le droit de voter comme ceux qui leur avaient donné la liberté. Le lendemain (c'était le premier jour du mois dans lequel L. Tullius et Æmilius Lépidus prirent possession du consulat), le sénat, instruit de cette proposition, An de Rome 688.

dans Platon, Banq. § I, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 6, où, au lieu de Καὶ γὰρ ἔγωγε καὶ ἄλλως, ὅταν μέν τινας περὶ φιλοσοφίας λόγους ἢ αὐτὸς ποιῶμαι ἢ ἄλλων ἀκούω, un Ms. porte καὶ ἔγωγε κτλ.

4. E : Ἀφόρισε. Le copiste a négligé l'augment. Cf. p. 8, not. 4, tom. II de cette édition.

5. L'ancienne leçon ἐπ' αὐτὸν, qui se trouve dans C, D, F et G, est fautive. Il faut, d'après Rob. Étienne et Xylander, ἐπ' αὐτῷ, correction approuvée par Turnèbe, ou bien ἀπ' αὐτοῦ, d'après Oddey. Comme Reimarus et Sturz, j'adopte ἐπ' αὐτῷ, d'abord parce que cette leçon est excellente au point de vue du sens et de la grécité ; ensuite, parce qu'elle se déduit sans peine de ἐπ' αὐτῶν donné par A et E : on sait que les désinences ῳ et ων sont fréquemment confondues. Cf. M. Boissonade, sur Aristænète, p. 393; 589; 591; 584; sur Théophylacte Simoc. p. 315. G donne ἐπ' αὐτόν (avec ῷ au-dessus) : l'ῳ a été ajouté par une main plus moderne.

6. Cet article manque dans C et G; mais dans C, il a été ajouté en marge par une main plus moderne. Sur l'omission de l'article, cf. p. 18, not. 2 de ce volume.

7. F : Ἔθους, par la confusion du τ avec le θ. Ainsi, au lieu de αὖθις, le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte αὖτις, dans Thucydide, V, 43 : Ἀλλ' ἵνα Ἀργείους σφίσι σπεισάμενοι ἐξέλωσι καὶ αὖθις ἐπ' Ἀθηναίους μόνους ἴωσι, τούτου ἕνεκα σπένδεσθαι αὐτούς.

8. « Scilicet, dit Reiske, φίλους καὶ συμφονοῦντας. »

9. G : Ἐξερωσάντων (avec λευθε au-dessus).

10. L'ancienne leçon Ἐπεὶ δὲ ἡ βουλὴ εὐθὺς τῇ ὑστεραίᾳ ἐν αὐτῇ τῇ

ψηφίσατο· φοβηθεὶς, ἐπειδὴ τὸ πλῆθος δεινῶς ἠγανάκτει, τὰ μὲν πρῶτα ἔς τε τὸν Κράσσον καὶ ἐς ἄλλους τινὰς τὴν γνώμην ἀνῆγεν· ὡς δ' οὐδεὶς [1] ἐπίστευέν οἱ, τὸν Πομπήϊον καὶ ἄκων [2] ἐκολάκευσεν, ἄλλως τε καὶ ὅτι τὸν Γαουΐνιον πλεῖστον παρ' αὐτῷ δυνάμενον ᾔσθετο. Τόν τε γὰρ τοῦ Τιγράνου καὶ τὸν τοῦ Μιθριδάτου πόλεμον, τήν τε Βιθυνίαν καὶ τὴν Κιλικίαν ἅμα ἀρχὴν [3] αὐτῷ προσέταξεν [4].

41. Ἀγανάκτησις [5] μὲν γὰρ [6] καὶ ἀντιλογία καὶ τότε παρὰ τῶν δυνατῶν [7], διά τε τὰ ἄλλα [8], καὶ διότι ὅ τε

νουμηνίᾳ ἐπύθετο, Λούκιός τε Τούλλιος καὶ Αἰμίλιος Λέπιδος ὑπατεύειν ἤρξαντο, τὸν νόμον αὐτοῦ ἀπεψηφίσαντο· φοβηθεὶς κτλ., est confirmée par les Ms. Seulement B et E portent Αἰμύλιος, au lieu de Αἰμίλιος par la confusion d'ι avec υ. C omet les mots ἐν αὐτῇ τῇ νουμηνίᾳ, et E donne ἤρξατο, au lieu de ἤρξαντο, par la confusion de αν avec α. Au contraire, au lieu de ἤρξατο dans Denys d'Hal. Ant. Rom. I, 2, Ἡ δὲ Μακεδονικὴ δυναστεία...... μετὰ τὴν Ἀλεξάνδρου τελευτὴν ἐπὶ τὸ χεῖρον ἤρξατο φέρεσθαι, le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1654 porte, ἤρξαντο.

L'ancienne leçon est évidemment tronquée. Leunclavius, dans ses notes, propose : Ἐπεὶ δὲ — ἐπύθετο τόδε, ᾗ Λούκιος τε Τούλλιος (ou mieux Τοῦλλος) καὶ Αἰμίλιος Λέπιδος ὑπατεύειν ἤρξαντο καὶ τὸν νόμον αὐτοῦ ἀπεψηφίσαντο· φοβηθεὶς κτλ. Au lieu de ἀπεψηφίσαντο, il propose aussi, en marge de son texte, ἀπεψηφίσατο, en le faisant dépendre de βουλή, correction approuvée par Oddey. Turnèbe voudrait remplacer ἐπύθετο par πυθομένη et ἤρξαντο par ἀρξάμενοι. Reiske, à son tour, lit : Ἐπεὶ δὲ — νουμηνίᾳ ἐνιαυτοῦ, ὃν Λούκιος — (*illius anni Calendis*, *quo consules*, etc.) — ἀπεψηφίσατο (s.-ent. ἡ βουλή). A ces conjectures, plus ou moins heureuses, j'ai dû préférer celle de Sturz, qui, pour arriver à un sens très-plausible, n'exige que l'insertion de ἐν ᾗ dans le texte primitif. Elle est justifiée par Dion, XLI, 1 : Ἦλθέ τε ἐς τὴν Ῥώμην ἐν αὐτῇ τῇ νουμηνίᾳ ἐν ᾗ ὅ τε Λεντοῦλος ὁ Κορνήλιος καὶ ὁ Κλαύδιος ὁ Γάϊος τὴν ἀρχὴν ἐνεστήσαντο. Quant à ἀπεψηφίσαντο, on pourrait le maintenir à cause du sujet ἡ βουλή nom collectif; cependant j'ai préféré ἀπεψήφισατο. Enfin il n'est pas nécessaire d'ajouter τόδε après ἐπύθετο, ce mot pouvant être facilement sous-entendu. J'ai inséré ἐν ᾗ dans le texte; mais entre crochets.

1. B et E : Ὡς οὐδείς. Sur l'omission de δέ, cf. p. 26, not. 1 de ce volume. En voici un exemple tiré de Denys d'Hal. Περὶ συνθ. § III,

la rejeta sur-le-champ : l'indignation de la multitude était montée à son comble. Manilius, qui en fut effrayé, attribua d'abord à Crassus et à quelques autres la pensée de cette loi; mais comme personne ne le crut, il chercha, malgré une vive répugnance, à flatter Pompée et prit surtout ce parti, parce qu'il savait que Gabinius avait beaucoup de crédit auprès de lui. Il lui fit donc confier la guerre contre Tigrane et contre Mithridate, avec le gouvernement de la Bithynie et de la Cilicie.

41. Alors le mécontentement et l'opposition des patriciens éclatèrent encore pour diverses causes; mais prin-

p. 46, éd. de Schæfer : Ὅτι δὲ οὐδὲν ἐν αὐτοῖς ἐστι σεμνὸν οὐδὲ περιττὸν, ὁ βουλόμενος εἴσεται. Le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1797, porte ὅτι οὐδὲν κτλ.

2. A l'ancienne leçon ἄκοντα, confirmée par les Ms., je substitue, d'après le critique appelé N dans Reimarus, ἄκων adopté par Sturz.

3. Ἄρχειν, dans C et G, par la confusion d'η avec ει, dont on trouve partout des exemples.

4. C, D et G': Προσέταξε. Sur le ν paragogique, omis à la fin des phrases, cf. tom. I, Introd., p. LIX de cette édition.

5. R. § 26, p. 101-102.

6. Reiske aimerait mieux οὖν, mais γὰρ doit être maintenu. L'enchaînement des idées exige une conjonction explicative; cf. Sturz, tom. I, p. 247 de son édition.

7. C : Παρά τε τῶν δυνατῶν. La particule τέ a été souvent ajoutée par les copistes. Dans Josèphe, A. J. I, 2, 2, au lieu de Ἔτι δὲ ζῶντος Ἀδάμου καὶ Κάϊος τοὺς ἐκγόνους πονηροτάτους συνέβη γενέσθαι, κατὰ διαδοχὴν καὶ μίμησιν ἄλλον ἄλλου χείρονα τελευτῶντα, le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte ἔτι δὲ ζῶντος Ἀδάμου τε καὶ Κάϊου κτλ. Avec cette leçon, il faudrait traduire : *Viventibus adhuc Adamo atque Caio*, etc. Le véritable sens est donné par la version latine, dans la Collect. Didot, tom. I, p. 8 : *Ceterum adhuc vivente Adamo, progeniem Caïs sceleratissimam fieri contigit, quum per successionem et imitationem alius alio in dies deterior evaderet.* Cette interprétation est exigée par ce qui précède : καὶ τὴν ἀπραγμοσύνην — εἰς πανουργίαν παραγαγὼν, l. l. p. 8, et par ce qui suit : Πρός τε πολέμους εἶχον ἀκρατῶς καὶ πρὸς λῃστείαν ὡρμήκεσαν. Ὅλως δ' εἴ τις ὀκνηρὸς ἦν πρὸς τὸ φονεύειν, ἀλλ' οὖν ἀπονοίᾳ ἦν θρασὺς, ὑβρίζων καὶ πλεονεκτῶν. Ἄδαμος δὲ — παιδοποιίας ἐφρόντιζε.

8. C et G : Τἄλλα.

Μάρκιος καὶ ὁ Ἀκίλιος [1], πρὶν τὸν χρόνον [2] σφίσι τῆς ἀρχῆς ἐξήκειν, κατελύοντο, ἐγένετο. Ὁ δὲ ὅμιλος, καί τοι μικρὸν [3] ἔμπροσθεν τοὺς ἄνδρας τοὺς καταστήσοντας τὰ ἑαλωκότα, ὡς καὶ διαπεπολεμηκὼς ἐξ ὧν σφίσιν ὁ Λούκουλλος [4] ἐπεστάλκει [5], πέμψας, ὅμως ἐψηφίσατο [6] αὐτὰ, ἐναγόντων σφᾶς ἐς τὰ μάλιστα τοῦ τε Καίσαρος [7] καὶ τοῦ Κικέρωνος [8] τοῦ Μάρκου. Οὕτω γὰρ αὐτοῖς [9] συνηγωνίσαντο,
R.p. 102. οὐχ ὅτι καὶ συμφέρειν αὐτὰ τῇ πόλει ἐνόμιζον, οὐδ' ὅτι τῷ Πομπηΐῳ χαρίσασθαι ἤθελον· ἀλλ' ἐπειδὴ καὶ ὡς γενήσεσθαι ἔμελλε [10], Καῖσαρ μὲν τόν τε [11] ὄχλον ἅμα [12] ἐθερά-

1. Q. Marcius Rex et M'. Acilius Glabrion. Μαρκὸς est une faute du copiste dans A, B, C, E et F.

2. L'ancienne leçon ὡς πρὶν τὸν χρόνον κτλ. est confirmée par les Ms., à l'exception de C qui donne τῷ χρόνῳ, variante fautive. Ὡς a été probablement ajouté par les copistes. C'est ainsi que dans Josèphe, A. J. II, 6, 5 éd. d'Havercamp : Οἱ δὲ Ἰακώβου παῖδες.... ἀπήγγελλον τῷ πατρὶ τὰ κατὰ Αἴγυπτον αὐτοῖς συμβάντα, καὶ ὅτι κατάσκοποι δόξειαν ἀφῖχθαι τοῦ βασιλέως, καὶ λέγοντες ἀδελφοί τε εἶναι καὶ τὸν ἑνδέκατον οἴκοι καταλιπεῖν παρὰ τῷ πατρὶ ἀπιστηθεῖεν, ὡς καταλίποιέν τε Συμεῶνα παρὰ τῷ στρατηγῷ, μέχρι Βενιαμὶν αὐτὸν ἀπιὼν, πίστις αὐτῷ τῶν εἰρημένων παρ' αὐτῶν γένοιτο κτλ., le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte ὡς αὐτὸν (ὡς dans le sens de πρός). Ce passage, qui ne peut s'expliquer avec la leçon suivie par Havercamp, présente avec ὡς αὐτὸν un sens assez plausible : *Donec Benjamin ad illum* (s.-ent. præfectum) *profectus verbis eorum fidem adstrueret;* mais la meilleure leçon est celle que donne M. G. Dindorf, dans la Collect. Didot, l. l. : Μέχρι Βενιαμὶν αὐτὸς ἀπιὼν κτλ. — *Donec Benjamin ipse illuc profectus verbis eorum fidem adstrueret.*

3. C : Σμικρόν.

4. E : Λούκουλος. Le copiste n'a mis qu'une consonne, quand il en fallait deux; cf. p. 71, not. 7 de ce volume.

5. Il n'est pas hors de propos de rapprocher de ce passage ce que Lucullus dit à Pompée; Dion, p. 90 de ce volume : Καὶ αὐτῷ (h. e. τῷ Πομπηΐῳ) ἐν τῇ Γαλατίᾳ ἤδη ὄντι ὁ Λούκουλλος ἀπαντήσας, διαπεπολεμῆσθαί τε πάντα ἔφη, καὶ μηδὲν ἔτι στρατείας δεῖσθαι.

6. C : Ἐψηφίσαντο, à cause du sujet ὁ ὅμιλος, nom collectif : cette va-

cipalement parce que Marcius et Acilius furent déposés avant d'être parvenus au terme de leur charge. Le peuple avait envoyé, peu de temps auparavant, des commissaires pour régler les affaires dans les pays conquis (la guerre paraissait finie d'après ce que Lucullus avait écrit) ; mais il n'en approuva pas moins la loi Manilia, à l'instigation de César et de M. Cicéron, qui soutinrent cette loi, non qu'ils la crussent avantageuse pour l'État, ou qu'ils voulussent complaire à Pompée, mais parce qu'ils voyaient

riante confirme ce qui a été dit p. 75-76, not. 10 de ce volume, sur une construction analogue.

7. Vell. Paterculus, II, 44 : Cæsar...... animadvertebat se, cedendo Pompeii gloriæ aucturum suam, et invidia communis potentiæ in illum relegata, confirmaturum vires suas.

8. Témoin son discours pour la loi Manilia. Au lieu de Κικέρωνος, G donne Κικέρονος, par la confusion d'ω avec ο. Par une confusion semblable, C et D portent un peu plus loin συνηγονίσαντο, au lieu de συνηγωνίσαντο. Dans E, on lit συνηγονήσαντο : outre la confusion d'ω avec ο, il y a ici celle d'ι avec η.

9. Turnèbe aimerait mieux αὐτῷ (h. e. Μαλλίῳ). Je conserve, d'après les Ms., αὐτοῖς, et je l'interprète, comme Reimarus et Sturz : *Manilio et Pompeio*. L'explication de Reiske est plus ingénieuse que solide. « Subaudi, dit-il, τοῖς πράγμασι vel διαβουλίαις — *molitionibus Manilii*, volentis Pompeio belli Mithridatici administrationem et summam in Republica auctoritatem comparare. » Je doute qu'on puisse dire τοῖς πράγμασι συναγωνίζεσθαι : ce verbe ne se joint guère qu'aux noms de personnes. Suivant le même critique οὕτω est ici le nominatif de οὗτος au duel — *Hi duo*, et non pas un adverbe. Sturz semble avoir approuvé cette remarque, en adoptant la version : *Hi duo enim*. Mais pour cela il faudrait τούτω et non pas οὕτω. L'interprétation de Reimarus doit être maintenue : *Ita hi quidem*.

10. G : Ἔμελλεν, Καῖσαρ. Sur ce ν paragogique, cf. tom. II, p. 61, not. 9 de cette édition.

11. Τέ manque dans C. Les copistes omettent souvent cette particule; par exemple dans Platon, Lysis, § 2, éd. de Bekk. Lond. tom. I, p. 210-211, au lieu de Εἰμὶ δ' ἐγὼ τὰ μὲν ἄλλα φαῦλος καὶ ἄχρηστος, τοῦτο δέ μοί πως ἐκ Θεοῦ δέδοται, ταχὺ οἵῳ τ' εἶναι γνῶναι ἐρῶντά τε καὶ ἐρώμενον κτλ., un Ms. porte ἐρῶντα καὶ ἐρώμενον.

12. Ce mot manque dans B.

πευσεν [1], ἅτε καὶ ὁρῶν ὅσα τῆς βουλῆς ἐπικρατέστεροι [2] ἦσαν, καὶ ἑαυτῷ [3] τό τι τῶν ὁμοίων ψηφισθῆναί ποτε παρεσκεύασε. Κἀν τούτῳ καὶ τὸν Πομπήϊον καὶ ἐπιφθονώτερον καὶ ἐπαχθέστερον ἐκ τῶν διδομένων οἱ ποιῆσαι, ὅπως σφίσι πρὸς κόρου θᾶσσον γένηται, ἠθέλησε [4]. Κικέρων δὲ τήν τε πολιτείαν ἄγειν ἠξίου, καὶ ἐνεδείκνυτο καὶ τῷ πλήθει καὶ τοῖς δυνατοῖς, ὅτι ὁποτέροις ἂν σφῶν προσθῆται, πάντως αὐτοὺς ἐπαυξήσει [5]. Ἐπημφοτέριζέ τε γὰρ [6], καί ποτε μὲν τὰ τούτων, ἔστι δ' ὅτε [7] καὶ τὰ ἐκείνων, ἵν' ὑπ' ἀμφοτέρων σπουδάζηται, ἔπραττεν [8]. Τοὺς γοῦν [9] βελτίους πρότερον προαιρεῖσθαι [10] λέγων, καὶ διὰ τοῦτο καὶ ἀγο-

1. Xiphilin, l. l. p. 6 : Τὸν ὄχλον ἐξαρχῆς ὑφεῖρπε καὶ ἐθεράπευε.

2. Sturz cite ἐπικρατέστερον, comme une variante fautive tirée de A. Elle se trouve aussi dans B, C, E et F. — G porte ἐπικρατέστερον (with οι written above).

3. C : Ἑαυτῷ τι τῶν ὁμοίων ψηφισθῆναι. L'article τὸ, que je conserve, n'est pas absolument nécessaire. Sur l'infinitif pris substantivement sans l'adjonction de l'article, cf. les autorités citées dans les notes de Platon, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 310-311, et surtout p. 359, à propos de ce passage : Ἢ τίν' οἴει ἀρχὴν ἄλλην πόλιν οἰκίζειν — *An vero tu putas aliud exstitisse civitatibus constituendis initium ?*

4. Le passage κἀν τούτῳ — ἠθέλησε est omis dans C et D. Il manquait aussi dans G; mais il a été ajouté en marge, par une main plus moderne.

5. Le passage τήν τε πολιτείαν ἄγειν — ἐπαυξήσει est littéralement reproduit par Xiphilin, l. l. Seulement, au lieu de ἐπαυξήσει ; *h* donne ἔτι αὐξήσει : le copiste a réuni les deux mots et confondu π avec τι. Sur cette confusion, cf. Porson, Advers. p. 38.

6. Xiphilin, l. l. : Ἐπημφοτέριζε τὰ πολλά. Dans le texte de Dion, au lieu de ἐπημφοτέριζέ τε, F donne ἐπημφοτερίζεται (with τε written above). Le copiste a confondu les sons αι et ε et réuni la particule τέ avec le verbe.

7. D : Ἔστι δὲ ὅτε. G : Ἔτι δὲ ὅτε : ici ἔστιν a été remplacé par ἔτι. Dans Platon, au contraire, Banq. § XXXII, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 82, Πολὺ δὲ τούτων ἀτοπώτερον ἔτι ὅτι καὶ αἱ ἐπιστῆμαι, μὴ ὅτι αἱ μὲν

qu'elle serait inévitablement adoptée. César voulait tout à la fois flatter le peuple, qui lui paraissait beaucoup plus puissant que le sénat, et se frayer la voie pour obtenir, un jour, un semblable décret en sa faveur. Il cherchait en même temps à exciter encore davantage la jalousie et la haine contre Pompée, par les honneurs qui lui seraient conférés; afin que le peuple se dégoûtât plus promptement de lui. Quant à Cicéron, il aspirait à gouverner l'État et voulait montrer au peuple et aux patriciens qu'il accroîtrait considérablement la force du parti qu'il aurait embrassé. Il favorisait donc tantôt les uns, tantôt les autres, pour être recherché par les deux partis : ainsi, après avoir fait cause commune avec les patriciens et préféré, par suite

γίγνονται, αἱ δὲ ἀπόλλυνται... ἀλλὰ καὶ κτλ., un Ms. donne ἔστιν, au lieu de ἔτι. Sur la confusion de ces deux mots, cf. M. Boissonade, sur Aristænète, p. 224.

8. La leçon vulgaire : Ὃν ὑπ' ἀμφοτέρων σπουδάζητε πράττειν est inintelligible, et les Ms. ne fournissent aucune variante satisfaisante. A donne ὃν ὑπ' ἀμφοτέρων σπουδάζηται πράττειν — C, D et F : Ὃν ἐπ' ἀμφοτέρων σπουδάζητε π. — F : Ὃν ἐπ' ἀμφοτέρων σπουδάζηται π. — G : Ὃ ἐπ' ἀμφοτέρων σπουδάζηται πράττειν. Il est clair que σπουδάζητε, dans C, D et E, est né de la confusion des désinences ται et τε, comme dans Thucydide, V, 86, où, au lieu de Ἡ μὲν ἐπιείκεια τοῦ διδάσκειν καθ' ἡσυχίαν ἀλλήλους οὐ ψέγεται κτλ., le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1657, contenant le Jug. de Denys d'Hal. sur Thucyd. § XXXVII, donne οὐ ψέγετε. On ne peut donc douter que σπουδάζηται ne soit la véritable leçon. Quant à ὃν ὑπ' ἀμφοτέρων ou ἐπ' ἀμφοτέρων, dont le copiste a fait ὃ ἐπ' ἀμφοτέρων dans G, il est impossible d'en tirer un sens. Enfin l'infinitif πράττειν ne pourrait être maintenu que par l'insertion de εἵλετο ou de προσεποιεῖτο, ajouté avant ce verbe, ainsi que le voulait Reiske. L'ancienne leçon étant inadmissible, et les Ms. ne donnant pas le moyen de trouver la véritable, j'adopte, comme Sturz, la conjecture de Rob. Étienne, approuvée par Xylander et par Turnèbe.

9. C : Τοὺς γάρ.

10. Le critique désigné par N dans l'édition de Reimarus propose προαιρεῖσθαι λογίζων — *Quum Optimatium partes præferendas existi-*

ρανομῆσαι μᾶλλον[1] ἢ δημαρχῆσαι ἐθελήσας, τότε πρὸς τοὺς συρφετώδεις μετέστη.

42. Καὶ[2] μετὰ τοῦτο δίκης[3] τέ τινος τῷ Μαλλίῳ[4] πρὸς τῶν δυνατῶν παρασκευασθείσης, καὶ ἐκείνου χρόνον τινὰ ἐμποιῆσαι αὐτῇ σπουδάζοντος, τά τε ἄλλα κατ' αὐτοῦ ἔπραττε, καὶ μόλις αὐτὸν (ἐστρατήγει γὰρ, καὶ τὴν ἡγεμονίαν τοῦ δικαστηρίου[5] εἶχεν) ἐς τὴν ὑστεραίαν[6] ἀνεβάλετο, πρόφασιν ἐπ' ἐξόδῳ τὸ ἔτος εἶναι ποιησάμενος, κἀν τούτῳ δυσχεράναντος τοῦ ὁμίλου[7], ἐσῆλθέ[8] τε ἐς τὸν σύλλογον αὐτῶν, ἀναγκασθεὶς δῆθεν[9] ὑπὸ τῶν δημάρχων, καὶ κατά τε τῆς βουλῆς κατέδραμε, καὶ συναγορεύσειν τῷ Μαλλίῳ ὑπέσχετο[10]. Καὶ ὁ μὲν ἐκ τούτου τά τε ἄλλα κακῶς ἤκουε, καὶ αὐτόμολος[11] ὠνομάζετο[12]. Τάραχος δέ τις

masset; conjecture approuvée par Penzel. Reiske reconnaît que προσαιρεῖσθαι peut être maintenu, en l'expliquant par *assumere — adsciscere;* mais il préfère προῃρῆσθαι. En même temps, il voudrait substituer ἐθελῆσαι à ἐθελήσας. Ce changement n'est pas nécessaire. Comme Sturz, je me contente de substituer προαιρεῖσθαι à προσαιρεῖσθαι, d'après Reimarus, dans ses *Addenda*, p. 1696, tom. II de son édition.

1. Μᾶλλον manque dans C.

2. R. § 27, p. 102-103.

3. A cause de la loi qu'il avait proposée; cf. § 40, p. 74 de ce volume.

4. Μαλίῳ dans F. Μα^λ^λίῳ, dans G.

5. G : Δεικαστηρίου, par la confusion d'ι avec ει.

6. Ὑστερέαν dans le même Ms., par la confusion d'αι avec ε. Un peu plus loin, le même Ms. donne ἀνεβάλλετο au lieu de ἀνεβάλετο, et δυσχε^α^ράνοντος. C porte ἀνεκαλεῖτο, au lieu de ἀνέβαλετο, variante très-fautive.

7. B et E : Ὀμίλλου, par deux consonnes au lieu d'une. La même faute est dans deux Ms. de Xiphilin, *b* et *f*, pour ce passage : Ἀλλ' εὐθὺς ἐξέμαθεν ὅσον ἥ τε ἀρετὴ καὶ ἡ τέχνη παντὸς ὁμίλλου κρατεῖ, p. 4, éd. de Rob. Étienne, Paris 1551.

de cette résolution, l'édilité au tribunat, il se déclara alors pour la lie du peuple.

42. Une action en justice fut ensuite intentée à Manilius par les patriciens. Il chercha à obtenir un ajournement; mais Cicéron, qui lui était opposé en tout, consentit à grand'peine à remettre la cause au lendemain, sous prétexte qu'on était à la fin de l'année : il était alors préteur et présidait la commission chargée de cette affaire. La multitude s'étant montrée fort mécontente, Cicéron fut contraint par les tribuns de se rendre dans l'assemblée du peuple : il attaqua vivement le sénat et promit de défendre Manilius. Sa conduite, dans cette circonstance, lui attira d'amers reproches, et il fut appelé transfuge. Un mouvement populaire, qui éclata sur-le-champ, empêcha la commission de se réunir. Publius Pætus et Cornélius Sylla, neveu du célèbre

8. B : 'Εσκλθε (η écrit au-dessus).

9. G : 'Εδῆθεν (sic).

10. C et D : 'Υπέσετο, par l'omission du χ. Les copistes ont souvent omis une ou plusieurs lettres dans le corps des mots. Cf. p. 2, not. 4 de ce volume.

11. Cf. Dion, XXXIX, 64; XLVI, 3, et la déclamation contre Cicéron, attribuée à Salluste, § III : « Aliud stans, aliud sedens de Republica sentis. His maledicis, illos odisti; levissime *Transfuga*, neque in hac, neque in illa parte fidem habes. » De là, cette plaisanterie de Laberius, rapportée dans Macrobe, Saturn. II, 3 : Ait Cicero prætereunti Laberio et sedem quærenti : *Recepissem te, nisi anguste sederem*, simul et illum respuens et in novum senatum jocatus, cujus numerum Cæsar supra fas auxerat. Nec impune; respondit enim Laberius : *Mirum si anguste sedes, qui soles duabus sellis sedere.*

12. F : 'Ονομάζετο. L'augment a été négligé par le copiste. Cf. Denys d'Hal. Ant. Rom. I, 53 : Τελευτήσαντος καὶ αὐτόθι Μισήνου τῶν ἐπιφανῶν τινος, ἀπ' ἐκείνου τὸν λιμένα ὠνόμασαν. Le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris n° 1654 porte ὀνόμασαν, qu'une main plus moderne a corrigé, en écrivant ω au-dessus du premier ο.

εὐθὺς ἐπιγενόμενος ἐκώλυσε τὸ δικαστήριον συναχθῆναι. Πούπλιός τε γὰρ Παῖτος καὶ Κορνήλιος Σύλλας [1], ἀδελφιδοῦς ἐκείνου τοῦ πάνυ Σύλλου, ὕπατοί τε ἀποδειχθέντες καὶ δεκασμοῦ ἁλόντες [2], ἐπεβούλευσαν [3] τοὺς κατηγορήσαντας [4] σφῶν Κότταν τε καὶ Τορκουᾶτον Λουκίους, ἄλλως τε καὶ ἐπειδὴ αὐτοὶ ἀνθῃρέθησαν [5], ἀποκτεῖναι [6]. Καὶ παρεσκευάσθησαν μὲν ἄλλοι τε καὶ Γνήϊος [7] Πίσων [8], καὶ Λούκιος Κατιλίνας [9], ἀνὴρ θρασύτατος, (ᾐτήκει δὲ καὶ αὐτὸς
R.p. 103. τὴν ἀρχὴν [10], καὶ διὰ τοῦτο ὀργὴν ἐποιεῖτο) οὐ μέντοι καὶ ἠδυνήθησάν τι δρᾶσαι, διὰ τό τήν τε ἐπιβουλὴν προμηνυθῆναι, καὶ φρουρὰν τῷ τε Κόττᾳ καὶ τῷ Τορκουάτῳ παρὰ τῆς βουλῆς δοθῆναι· [ὥστε καὶ] δόγμα τι [11] κατ' αὐτῶν γενέσθαι, εἰ μὴ δήμαρχός τις ἠναντιώθη [12]. Ἐπεὶ δ' οὖν καὶ ὣς ὁ Πίσων [13] ἐθρασύνετο, ἐφοβήθη τε ἡ γερουσία,

1. P. Autronius Pætus et P. Cornélius Sylla.
2. G : Ἄλλοντες, variante doublement fautive.
3. C : Ἐπε λευσαν (sic) [βου written above]. G : Ἐπεσπυλευσαν.
4. G : Ἀνηγορήσαντας (sic) [κατ written above].
5. L'ancienne leçon ἀνῃρέθησαν est confirmée par les Ms. D'après Xylander, j'adopte, avec Reimarus et Sturz, ἀνθῃρέθησαν, préférable à καθῃρέθησαν, proposé par Turnèbe.
6. Le Grammairien, publié par Bekker, Anecd. tom. I, p. 136, en citant le passage ἐπεβούλευσαν — ἀποκτεῖναι, s'est arrêté à Κότταν τε καὶ Τορκουᾶτον, sans faire attention que ces deux noms sont le complément de ἀποκτεῖναι, et il a faussement conclu que ἐπιβουλεύω se construit avec l'accusatif. J'ai déjà signalé cette erreur, tom. II, p. 336, not. 3 de cette édition.
7. A, E et G : Γνάϊος. C : Γάϊος, leçons également fautives.
8. Πείσων, dans A, C, D, E, F et G, par la confusion d'ι avec ει.
9. A l'ancienne leçon Κατιλῖνας je substitue Κατιλίνας. Cf. les notes, liv. XXXVII, § 29.
10. Reiske pense qu'il manque ici quelque chose et propose d'ajouter

Sylla, désignés consuls, et qui avaient été convaincus de corruption, résolurent d'attenter aux jours de L. Cotta et de L. Torquatus, parce qu'ils les avaient accusés; mais surtout parce qu'ils avaient été élus à leur place. Plusieurs s'associèrent à ce projet, entre autres Cn. Pison et Lucius Catilina, homme plein d'audace, qui avait aussi brigué le consulat et conservait un vif ressentiment de ne l'avoir pas obtenu. Mais ils ne purent réussir : leur complot fut dévoilé, et le sénat donna une garde aux consuls. Un décret aurait même été rendu contre les coupables, sans l'opposition d'un tribun du peuple. Cependant Pison conservait encore toute sa hardiesse : le sénat, craignant qu'il n'excitât des troubles, l'en-

καὶ διήμαρτεν αὐτῆς. Cette addition complète la pensée; mais elle n'est pas nécessaire. Si Catilina éprouva du ressentiment après avoir brigué le consulat, il va sans dire que c'était parce qu'il avait échoué.

11. Leunclavius et Turnèbe, ne pouvant tirer un sens de l'ancienne leçon δοθῆναι· δόγματι κατ' αὐτῶν γενέσθαι, devinèrent que δόγματι était altéré et proposèrent, le premier δόγμα τε, le second δόγμα τι. La conjecture de Turnèbe est confirmée par B qui donne δόγμα τι. Reimarus croit qu'il y a ici une lacune et propose καὶ συνέβαινεν ἂν δόγμα τι κτλ., ou bien, καὶ ἐκινδύνευε δόγμα τι κτλ. La conjecture de Wagner ὥστε καὶ δόγμα τι κατ' αὐτῶν γενέσθαι est excellente pour le sens. Elle est d'ailleurs confirmée par B. Je n'ai pas hésité à l'adopter, en plaçant ὥστε καὶ entre crochets. La correction de Sturz, κἂν δόγμα τι κ. α. ἐγένετο n'est pas moins satisfaisante; mais elle fait subir à γενέσθαι une trop grande métamorphose.

12. « Pro ἐναντιώθη scripsi ἠναντιώθη, dit Sturz, quia sic est p. 2. D. (tom. II, p. 230, lig. 9 de cette édition) et Imperfectum semper augmentum η habet. » J'ai adopté la leçon ἠναντιώθη pour cette raison, et parce qu'elle est confirmée par G.

13. C : Ὁ Πείσων. G : Ὁ Πίσων. La particule ὡς a été omise dans ces deux Ms. par les copistes. Cf. Poppo, Thucyd. Pars II, tom. I, p. 243, et M. Dübner, Annot. Critic. in Arrian. p. 10, XXVII, dans la Collect. Didot.

μή τι συνταράξῃ, καὶ εὐθὺς αὐτὸν ἐς Ἰϐηρίαν, πρόφασιν, ὡς καὶ ἐπ' ἀρχήν τινα, ἔπεμψε. Καὶ ὁ μὲν ἐνταῦθα ὑπὸ τῶν ἐπιχωρίων, ἀδικήσας τι αὐτοὺς, ἐσφάγη.

43. Πομπήϊος [1] δὲ τὸ μὲν πρῶτον ὡς καὶ ἐπὶ τὴν Κρήτην τόν τε Μέτελλον πλευσόμενος [2] ἡτοιμάζετο· μαθὼν δὲ τὰ δεδογμένα [3], προσεποιεῖτο μὲν ἄχθεσθαι [4], ὡς καὶ πρότερον, καὶ τοῖς ἀντιστασιώταις, ὡς καὶ πράγματα [5] ἀεί ποτε αὐτῷ, τὸ καὶ πταῖσαί τι [6], παρέχουσιν, ἐπεκάλει· ἀσμενέστατα [7] δὲ αὐτὰ ἀναδεξάμενος, Κρήτην μὲν, ἢ τἆλλα [8] τὰ ἐν τῇ θαλάσσῃ, εἴ πού τι ἀδιοίκητον [9] καταλέλειπτο [10], παρ' οὐδὲν ἔτ' ἤγαγε [11]· πρὸς δὲ δὴ τὸν [12] τῶν βαρϐάρων πόλεμον παρεσκευάζετο· κἂν τούτῳ βουληθεὶς τῆς τοῦ Μιθριδάτου διανοίας πειρᾶσθαι, πέμπει τὸν Μητροφάνη, φιλίους [13] αὐτῷ λόγους φέροντα. Καὶ ὃς τότε

1. R. § 28, p. 103.

2. Πλευσούμενος, dans A, B, C, E, F et G. Sur les deux formes πλεύσομαι et πλευσοῦμαι, cf. Thes. gr. ling. tom. VI, p. 1194-1195, éd. Didot. Sturz cite aussi la leçon πλευσούμενος, mais il se trompe en ne l'attribuant qu'à A.

3. C ne porte point δεδραμένα, comme le dit Reimarus; mais bien δεδραγμένα, leçon inadmissible. Elle a pourtant été suivie par Rob. Étienne; mais H. Étienne et Leunclavius proposent de la remplacer par δεδραμένα. Xylander aime mieux πεπραγμένα : avec Reimarus et Sturz, j'adopte δεδογμένα, d'après A et B.

4. Sur la jalousie de Pompée envers Métellus, cf. p. 213, n. 9, tom. II de cette édition.

5. G : Καὶ τὰ πράγματα (τὰ written above). L'article τὰ a été ajouté par une main plus moderne, d'après la leçon vulgaire. Comme Reimarus et Sturz, je le supprime d'après les autres Ms. Πράγματα παρέχειν est une locution faite, sur laquelle il serait inutile d'insister.

6. Turnèbe propose καὶ τό, et Oddey ἐς τό. Reiske défend avec raison l'ancienne leçon que j'ai conservée. Elle est aussi admissible, avec l'ellipse

voya incontinent en Espagne, sous prétexte d'y remplir un commandement. Il fut égorgé par les habitants qu'il avait révoltés par quelques injustices.

43. Pompée fit d'abord ses préparatifs, comme s'il devait se rendre en Crète auprès de Métellus; mais, instruit des décrets qui venaient d'être rendus, il feignit d'être mécontent, comme il l'avait déjà fait, et accusa ses adversaires de lui susciter sans cesse des embarras pour lui faire commettre quelque faute; tandis que, au fond, il se réjouissait de ces décrets. La Crète et ce qui pouvait rester à faire sur mer ne lui parut plus d'aucune importance, et il tourna tous ses soins vers la guerre contre les barbares. Voulant dès lors sonder Mithridate, il chargea Métrophanès de lui porter des paroles de

de πρὸς ou d'ἐπὶ, que le serait le génitif τοῦ καὶ πταῖσαί τι, avec l'ellipse de χάριν ou de ἕνεκα.

7. A, E et F donnent la forme attique ἀσμεναίτατα.

8. Reiske propose καὶ τἄλλα, conjecture approuvée par Reimarus dans ses *Addenda*, p. 1696, tom. II de son édition.

9. C : Ἀδίκητον, variante fautive. Sur les lettres ou les syllabes omises dans le corps des mots, cf. p. 28, not. 4 de ce volume. Ici, le copiste a omis la syllabe οι après ι, probablement à cause de la similitude des sons.

10. A : Κατελέλειπτο. Cf. Fischer. Animadvers. in Weller. Specim. II, p. 317.

11. D'après A, B, C, D, et G. Seulement C porte ἔτι ἦγαγε, au lieu de ἔτ' ἦγαγε. La leçon vulgaire ἠγάγετο, qui est confirmée par F, a été ajoutée en marge, dans G, par une main plus moderne.

12. Τὸν manque dans E. Sur l'omission de cet article, cf. p. 18, not. 2 de ce volume.

13. A l'ancienne leçon φίλους.... λόγους, donnée aussi par les Ms., je substitue avec Sturz, φιλίους .... λόγους d'après deux passages analogues de Dion, LXV, 10; LXVIII, 18.

μὲν ἐν ὀλιγωρίᾳ αὐτὸν ἐποιήσατο· (τοῦ [1] γὰρ Ἀρσάκου τοῦ τῶν Πάρθων βασιλέως ἀποθανόντος [2] ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ [3], Φραάτην [4] τὸν διάδοχον αὐτοῦ προσεδόκησεν [5] οἰκειώσεσθαι·) ἐπεὶ δ' ὁ Πομπήϊος τὴν [6] φιλίαν τῷ Φραάτῃ διαταχέων ἐπὶ τοῖς αὐτοῖς προσυνέθετο [7], καὶ ἐς τὴν Ἀρμενίαν αὐτὸν τὴν τοῦ Τιγράνου [8] προεμβαλεῖν [9] ἀνέπεισε· πυθόμενος τοῦτο κατέδεισε [10], καὶ πρεσβευσάμενος εὐθὺς, σύμβασιν ἔπραττε [11]. Κελεύσαντός τε [12] αὐτῷ τοῦ Πομπηΐου τά τε ὅπλα καταθέσθαι, καὶ τοὺς αὐτομόλους ἐκδοῦναι [13]· οὐκ ἔσχε καιρὸν βουλεύσασθαι. Ἀκούσαντες γὰρ ταῦτα οἱ ἐν τῷ στρατοπέδῳ αὐτοῦ ὄντες, καὶ φοβηθέντες οἵ τε αὐτόμολοι (πολλοὶ δὲ [14] ἦσαν) μὴ ἐκδοθῶσι, καὶ οἱ βάρβαροι, μὴ ἄνευ ἐκείνων πολεμεῖν ἀναγκασθῶσιν, ἐθορυβήθησαν. Κἂν [15] ἐξειργάσαντό τι [16] τὸν Μιθριδάτην, εἰ μὴ

1. Ὅτι τοῦ, dans le Ms. de Munich n° 1.

2. Τελευτήσαντος, dans le Ms. de Munich n° 1.

3. Les mots ἐν τῷ χρόνῳ τούτῳ manquent dans le même Ms.

4. Φραάντην ici, et Φραάντῃ à la ligne suivante, par la confusion de α avec αν, dans tous les Ms. de Dion Cassius. Parmi ceux de Xiphilin, *a*, *b*, *c*, *d* et *f* portent Φραάτην — Φραάτῃ; mais ce nom est très-altéré dans *e*, qui donne Φραλάτην — Φραιάτην — Φαάτη. Il en est de même dans *h*.

5. Ὁ Πομπήϊος προσεδόκησεν, dans le Ms. de Munich n° 1.

6. Au lieu de ἐπεὶ δ' ὁ Πομπήϊος τήν, on lit dans le même Ms. : καὶ ἐπὶ τήν.

7. B : Προσανέθετο.

8. A, E, F et G : Τῇ τοῦ Τιγράνου, variante fautive par la confusion du ν avec l'ι dont on a fait plus tard l'ι souscrit; cf. p. 49, not. 7 de ce volume.

9. La conjecture de Leunclavius qui propose, dans ses notes, de substituer προεμβαλεῖν à l'ancienne leçon προσβαλεῖν, est confirmée par A. Je l'adopte avec Reimarus et Sturz. B et E donnent προσεκβαλεῖν, et F προσβαλεῖν. Quant à C, il porte προεβαλεῖν né évidemment de προεμβαλεῖν, par l'omission du μ.

paix; mais Mithridate ne tint alors aucun compte de Pompée; parce qu'Arsace, roi des Parthes, venant de mourir, il espérait mettre dans ses intérêts Phraates, son successeur. Pompée le prévint, fit sur-le-champ alliance avec Phraates, aux mêmes conditions, et l'engagea à se jeter dans l'Arménie, qui dépendait de Tigrane. A cette nouvelle, le roi du Pont effrayé envoya aussitôt une députation à Pompée, pour demander la paix. Pompée ayant exigé qu'il déposât les armes et rendît les transfuges, Mithridate n'eut pas le temps de délibérer; car à peine les conditions imposées par le général romain eurent-elles transpiré parmi les soldats de ce roi, qu'ils se révoltèrent; les transfuges (et ils étaient en grand nombre), par la crainte d'être livrés; les barbares, par la crainte d'être forcés à combattre sans eux. Ils se seraient

10. Κατέδυσε, dans le Ms. de Munich n° 3, par la confusion de ει avec υ. J'ai signalé la même faute dans le même Ms. Fr. CLXII, tom. I, p. 261, not. 6 et p. 262, not. 4 de cette édition.

11. Ἔπραττεν, dans E. Sur l'addition du ν paragogique devant une consonne, cf. p. 8, not. 1 de ce volume. C donne ἔπλαττε par la confusion de ρ avec λ; cf. Greg. de Corinth. Des Dialect., p. 269, éd. de Schæfer.

12. Τέ manque dans G. Sur l'omission de cette particule, cf. p. 57, not. 7 de ce volume.

13. Suivant Appien, Mithrid. XCVIII, Pompée exigea que le roi du Pont se mît à sa discrétion : Πρέσβεις οὖν ἐς Πομπήϊον πέμψας, ἠξίου μαθεῖν, τίς ἂν εἴη τοῦ πολέμου διάλυσις. Ὁ δ' ἐὰν τοὺς αὐτομόλους ἡμῖν παραδῷς, ἔφη, καὶ σεαυτὸν ἡμῖν ἐπιτρέψῃς.

14. Πολλοὶ γὰρ, dans le Ms. de Munich n° 1.

15. Καὶ κἂν, faute du copiste dans le même Ms.

16. Reiske propose de supprimer τι ou de le remplacer par πη. « Nam, dit-il, ἐξεργάζεσθαί τινα significat *trucidare*. Si Dio id voluisset, quod interpretatio latina suggerit, simplex εἰργάσαντο adhibuisset. » Cette critique n'est point fondée : la locution ἐξεργάζεσθαί τί τινα — *aliquem aliquo malo afficere* se rencontre fréquemment dans Dion. Cf. l'Index de Reimarus, au mot ἐξεργάζομαι, tom. II, p. 1587 de son édition. C donne ἐξηργάσαντο, par la confusion d'ει avec η.

ψευσάμενος ὅτι οὐκ ἐπὶ σπονδαῖς, ἀλλ' ἐπὶ κατασκοπῇ τῆς τῶν Ῥωμαίων παρασκευῆς τοὺς πρέσβεις ἔπεμψε, μόλις αὐτοὺς κατέσχεν [1].

R.p. 104. 44. Ὁ [2] οὖν Πομπήϊος ἐπειδὴ πολεμητέα οἱ ἔγνω εἶναι, τά τε ἄλλα παρεσκευάσατο, καὶ τοὺς Οὐαλεριείους [3] προσκατελέξατο. Καὶ αὐτῷ ἐν τῇ Γαλατίᾳ ἤδη ὄντι ὁ Λούκουλλος [4] ἀπαντήσας, διαπεπολεμῆσθαί τε πάντα ἔφη, καὶ μηδὲν ἔτι στρατείας [5] δεῖσθαι· καὶ διὰ τοῦτο καὶ τοὺς ἄνδρας τοὺς ὑπὸ τῆς βουλῆς πρὸς τὴν διοίκησιν αὐτῶν [6] πεμφθέντας, ἤδη παρεῖναι. Ὡς δ' οὐκ ἐπείσθη ἐπαναχωρῆσαι, πρὸς λοιδορίας ἐτράπετο, τά τε ἄλλα καὶ πολυπράγμονα καὶ φιλοπόλεμον καὶ φιλαρχοῦντα αὐτὸν ἀποκαλῶν [7]. Ὁ οὖν Πομπήϊος, βραχὺ αὐτοῦ φροντίσας, ἀπεῖπε [8] μηδένα ἔτ' αὐτῷ πειθαρχῆσαι [9], καὶ ἐπὶ τὸν Μιθριδάτην ἠπείχθη, σπουδὴν ἔχων ὅτι τάχιστά οἱ συμμίξαι.

45. Καὶ [10] ὃς τέως μὲν ἔφευγε, (ταῖς γὰρ δυνάμεσιν ἠλαττοῦτο) καὶ τήν τε ἐν ποσὶν ἀεὶ ἔκειρε, καὶ ἐπλάνα τε

1. Les faits sont autrement présentés dans Appien, l. l. : Ὧν ὁ Μιθριδάτης πυθόμενος, τοῖς αὐτομόλοις τὸ περὶ αὐτῶν ἔφρασε· καὶ δεδιότας ὁρῶν, ὤμοσεν ὅτι οἱ τὰ πρὸς Ῥωμαίους ἐστὶν ἄσπονδα διὰ τὴν πλεονεξίαν αὐτῶν, καὶ οὐκ ἐκδώσει τινὰ, οὐδὲ πράξει ποτὲ ὃ μὴ κοινῇ πᾶσι συνοίσει.

2. R. § 29, p. 104.

3. J'adopte ici la même leçon que dans le Fr. CCCXXIX, § 14 et § 15. Cf. tom. II, p. 256, 260 de cette édition; la note 10, p. 257 et la note 6 p. 261. Reimarus et Sturz lisent Οὐαλερείους. A, B, C, E, F et G portent Οὐαλερίους.

λ
4. E : Λούκουλος.

5. Στρατίας dans le même Ms., par la confusion d'ει avec ι.

même portés à quelque extrémité envers lui, s'il n'était parvenu, quoique bien difficilement, à les contenir en prétextant qu'il avait envoyé une députation, non pour négocier; mais pour observer les préparatifs des Romains.

44. Pompée, dès qu'il eut reconnu qu'il devait faire la guerre, s'occupa de tous les préparatifs nécessaires et rappela sous les drapeaux les légions Valériennes. Déjà il était en Galatie, lorsque Lucullus vint à sa rencontre, lui assura que, la guerre étant terminée, une nouvelle expédition serait inutile, et que, pour cette raison, les commissaires, chargés par le sénat d'établir l'ordre dans les pays conquis, étaient arrivés. N'ayant pu lui persuader de se retirer, il eut recours aux injures et lui reprocha, entre autres choses, de se mêler de toutes les affaires et d'être passionné pour la guerre et pour le commandement. Pompée s'inquiéta peu des attaques de Lucullus, défendit à l'armée de lui obéir et marcha, à grandes journées, contre Mithridate, impatient d'en venir aux mains avec lui le plus tôt possible.

45. Mithridate, dont les forces étaient moindres que celles de Pompée, l'évita pendant quelque temps; ra-

6. « Non habet αὐτῶν quo referatur, dit Sturz avec raison : durum certe ad præcedens πάντα referre; mallem τῶν πραγμάτων. » J'ai traduit d'après cette remarque.

7. Vell. Paterc. II, 33 : Magnisque certatum inter imperatores jurgiis, quum Pompeius Lucullo infamiam pecuniæ, Lucullus Pompeio interminatam cupiditatem objiceret imperii, neuterque ab eo quo arguebatur, mentitus argui posset. Cf. Plutarque, Reg. et Imper. Apophthegm. p. 246-248 de la Collect. Didot.

8. G : 'Επεῖπε. La véritable leçon a été rétablie par une main plus moderne, dans une annotation marginale.

9. E : Πιθαρχῆσαι, par la confusion d'ει avec ι.

10. R. § 30, p. 104

αὐτὸν [1] ἅμα, καὶ ἐπιδεῖσθαι τῶν ἐπιτηδείων ἐποίει. Ἐπεὶ δὲ ἐκεῖνος ἐς τὴν Ἀρμενίαν [2] διά τε τοῦτο, καὶ ὡς ἐρήμην αὐτὴν αἱρήσων, ἐνέβαλεν [3], οὕτω δὴ δείσας μὴ προκαταληφθῇ, ἦλθέ τε ἐς αὐτὴν, καὶ λόφον ἀντικαταλαβὼν ὀχυρὸν, τῷ μὲν παντὶ στρατῷ ἡσύχαζεν, ἐλπίζων τοὺς μὲν Ῥωμαίους ἀπορίᾳ τῶν τροφῶν ἐκτρυχώσειν [4], (αὐτὸς γὰρ ἅτε ἐν ὑπηκόῳ χώρᾳ πολλαχόθεν [5] αὐτῶν εὐπόρει) τῶν δὲ δὴ ἱππέων ἀεί τινας ἐς τὸ πεδίον ψιλὸν [6] ὂν καταπέμπων [7], τούς τε προστυγχάνοντας σφίσιν ἐκάκου, καὶ ἐξαυτομολοῦντας ἐπὶ τούτῳ συχνοὺς ἐδέχετο. Ὁ οὖν Πομπήϊος ἐνταῦθα μὲν οὐκ ἐθάρσησεν αὐτοῖς συμβαλεῖν· μεταστρατοπεδευσάμενος δὲ ἑτέρωσε, ὅθεν ὑλώδους τοῦ πέριξ χωρίου ὄντος, ἧττον ὑπό τε τοῦ ἱππικοῦ καὶ ὑπὸ τοῦ τοξικοῦ τοῦ τῶν ἐναντίων λυπηθήσεσθαι ἔμελλεν, ἐλόχισεν ᾗ καιρὸς ἦν, καὶ ὀλίγοις τισὶν ἐκ τοῦ προφανοῦς τῷ στρατοπέδῳ τῶν βαρβάρων προσμίξας, ἐτάραξέ τε αὐτοὺς, καὶ ὑπαγαγὼν

1. L'ancienne leçon ἑαυτὸν, confirmée par les Ms., est contraire au sens; car ἑαυτὸν ne pourrait s'appliquer qu'à Mithridate; tandis qu'il s'agit évidemment de Pompée. J'adopte donc, avec Reimarus et Sturz, αὐτὸν proposé par Xylander.

2. C : Εἰς τὴν Ἀρμενίαν, c'est-à-dire, dans l'Arménie soumise à Mithridate. Il sera question de l'Arménie soumise à Tigrane, § 46, p. 94 de ce volume.

3. C : Ἐνέβαλλεν. Les formes βαλεῖν et βάλλειν sont souvent confondues à tous les modes. Cf. M. Boissonade, sur Choricius, p. 277, 282.

vageant tous les lieux qui se trouvaient sur son passage, promenant son ennemi de contrée en contrée et le réduisant à manquer de vivres. Mais le général romain s'étant jeté dans l'Arménie, parce que ses provisions s'épuisaient, et dans l'espoir de s'emparer de cette contrée qui n'avait pas de défenseurs, Mithridate craignit qu'elle ne lui fût enlevée en son absence. Il s'y rendit donc de son côté, occupa vis-à-vis de l'ennemi une hauteur fortifiée par la nature, et se tint en repos avec toute son armée. Il se flattait de détruire les Romains par la disette; tandis que les vivres lui arrivaient en abondance de tous côtés, par cela même qu'il était dans un pays soumis à sa puissance. Au pied de cette hauteur s'étendait une plaine nue, où Mithridate faisait incessamment descendre quelques cavaliers qui maltraitaient tous ceux qu'ils rencontraient : aussi vit-il plusieurs romains passer de son côté, comme transfuges. Pompée n'eut pas la témérité d'attaquer là Mithridate et son armée. Il transporta son camp dans un autre endroit, qui était entouré de bois et où il devait être moins inquiété par la cavalerie et par les archers de l'ennemi. Il plaça en embuscade quelques-uns de ses soldats dans un lieu convenablement choisi, s'approcha ouvertement du camp des barbares avec quelques autres, y porta le trouble et les ayant attirés

4. G : 'Εκτρυχώσιν, par la confusion d'ει avec ι.

5. Πολαχόθεν, dans C. Le copiste n'a mis qu'une consonne, quand il en fallait deux.

6. Penzel aimerait mieux ψιλῶν, qui devrait se rapporter à ἱππέων. Cette conjecture est justement réprouvée par Sturz.

7. Appien, Mithrid. XCVIII : Ὁ δὲ Πομπήϊος, ἐνέδραν ποι καθεὶς ἱππέων, ἑτέρους ἔπεμπεν, ἐκ φανεροῦ τοῖς προφύλαξι τοῦ βασιλέως ἐνοχλεῖν κτλ.

ἐς ὃ [1] ἐβούλετο [2], πολλοὺς ἀπέκτεινε. Θαρσήσας τε ἐκ τούτου καὶ [3] κατὰ τὴν χώραν ἄλλους ἄλλῃ ἐπὶ τὰ ἐπιτήδεια ἔπεμπεν.

46. Ὁ [4] οὖν Μιθριδάτης, ἐπειδὴ [5] ταῦτά τε ἀσφαλῶς ἐπορίζετο, καὶ τὴν Ἀναΐτιν [6], χώραν τῆς τε Ἀρμενίας οὖσαν καὶ θεῷ τινι ἐπωνύμῳ ἀνακειμένην, διά τινων ἐχειρώσατο· κἀκ τούτου καὶ ἄλλοι συχνοὶ πρὸς αὐτὸν ἀπέκλι-
R.p. 105. νον, καὶ αὐτῷ καὶ οἱ τοῦ Μαρκίου [7] στρατιῶται προσεγένοντο [8]· ἐφοβήθη, καὶ οὐκέτι κατὰ χώραν ἔμεινεν, ἀλλ' [9] αὐτίκα τε [10] τῆς νυκτὸς ἄρας ἔλαθε, καὶ μετὰ ταῦτα νυκτοπορῶν, ἐς τὴν τοῦ Τιγράνου Ἀρμενίαν προήει. Καί οἱ ὁ Πομπήϊος ἐπηκολούθει μὲν, ἐπιθυμῶν διὰ μάχης ἐλθεῖν· οὐ μέντοι καὶ πρότερον, οὔτε μεθ' ἡμέραν, (οὐ γὰρ ἐξήεσαν ἐκ τοῦ στρατοπέδου) οὔτε νύκτωρ ἐτόλμησε τοῦτο ποιῆσαι, (τὴν γὰρ ἀγνωσίαν τῶν χωρίων ἐδεδίει [11])· πρὶν σφᾶς πρὸς

1. E : Εἰς ὅ.

2. Rob. Étienne dit avoir trouvé dans son Ms. la trace de l'ancienne leçon ἐβούλετο. Cette leçon existait positivement dans G, qui porte ἐβού-λετο (εύετο superposé) : les lettres superposées ont été ajoutées par une main plus moderne. Les autres Ms. donnent ἐβουλεύετο. Comme Sturz, j'ai rétabli l'ancienne leçon d'après la lettre de Reimarus à Reiske, p. 680, et Lobeck, sur l'Ajax de Sophocle, 44, p. 220. Pour la confusion de βούλεσθαι et βουλεύεσθαι, cf. M. Boissonade, Anecd. Nov. I, p. 154, et Stallbaum, sur le Philèbe de Platon, tom. V, p. 504; 558, éd. de Bekk. Lond.

3. Ce passage paraît tronqué à Reiske, qui propose d'ajouter μέγα φρονῶν entre καὶ et κατά. Comme Reimarus et Sturz, je respecte l'ancienne leçon, qui donne un sens satisfaisant, en prenant καὶ dans le sens de *adeo*.

4. R. § 31, p. 104-105.

5. Reiske propose d'insérer Πομπήϊος après ἐπειδή. L'addition de ce nom rendrait la phrase beaucoup plus claire; mais il suffit de le sous-entendre.

où il désirait, il en fit un grand carnage. Enhardi par ce succès, il envoya plusieurs détachements de son armée chercher des vivres sur divers points de cette contrée.

46. Mithridate, voyant que Pompée s'en procurait sans danger, qu'avec une poignée de soldats il s'était emparé de l'Anaïtis, contrée de l'Arménie consacrée à une divinité de ce nom, que ces succès lui attiraient de nombreux partisans, et que les soldats de Marcius se joignaient à lui, fut en proie à de vives alarmes. Il ne séjourna pas davantage dans ce pays, s'éloigna sans délai, à la faveur des ténèbres, et, ne marchant que pendant la nuit, il gagna l'Arménie soumise à Tigrane. Pompée le suivit pas à pas avec un vif désir d'engager le combat; mais il n'osa l'attaquer, ni durant le jour, parce qu'alors les barbares ne sortaient point de leur camp; ni durant la nuit, parce qu'il redoutait des lieux qui lui étaient inconnus : il attendit donc qu'on fût arrivé au pays limitrophe. Là, instruit que les

6. L'ancienne leçon τὴν Μανάϊτιν est confirmée par A. Μαναίτην, donné par C, E, F et G n'en diffère que par la confusion d'ι avec η. Il est probable, comme le dit Reimarus, que les copistes, ayant pris pour un M l'abréviation qui représentait μὲν, ont joint cette lettre au mot suivant : d'après lui Μανάϊτιν = Μὲν Ἀνάϊτιν. D porte Ἀναΐτην : c'est la véritable leçon, sauf l'η qui doit être remplacé par ι avec lequel le copiste l'a confondu. Cf. les Éclaircissements à la fin du volume.

7. Ici B confirme cette leçon, qui est la véritable.

8. Parce que les consuls Q. Marcius Rex et M'. Acilius Glabrion avaient été forcés d'abdiquer, avant le terme légal de leur magistrature; cf. § 41, p. 77 de ce volume.

9. D : Ἔμεινε, ἀλλ' αὐτίκα. Le ν paragogique a été omis devant une voyelle; cf. p. 8, not. 2 de ce volume.

10. Τέ manque dans G. Sur l'omission de cette particule, cf. p. 57, not. 7 de ce volume.

11. Ἐδεδείει, dans A et E, par la confusion d'ι avec ει.

τῇ μεθορίᾳ γενέσθαι. Τότε γὰρ εἰδὼς αὐτοὺς διαφεύγειν μέλλοντας, ἠναγκάσθη νυκτομαχῆσαι. Γνοὺς οὖν τοῦτο προαπῆρε, μεσημβριάζοντας τοὺς βαρβάρους λαθὼν, ᾗ πορεύεσθαι ἔμελλον [1]. Καὶ ἐντυχών τινι χωρίῳ κοίλῳ [2], μεταξὺ γηλόφων τινῶν ὄντι, ἐνταῦθα τό τε στράτευμα [3] ἐπὶ τὰ μετέωρα ἀνεβίβασε, καὶ τοὺς πολεμίους ὑπέμεινεν. Ἐπειδή τε ἐκεῖνοι μετά τε ἀδείας, καὶ ἄνευ προφυλακῆς, (ἅτε μηδὲ ἔμπροσθεν [4] δεινόν τι πεπονθότες, καὶ τότε ἐς τὸ ἀσφαλὲς ἤδη προχωροῦντες, ὥστε μηδὲ ἐφέψεσθαι σφίσιν ἔτι τοὺς Ῥωμαίους ἐλπίζειν) ἐς τὸ κοῖλον ἐσῆλθον· ἐπέθετο αὐτοῖς ἐν τῷ σκότῳ. Οὔτε γὰρ ἄλλο τι φῶς εἶχον, οὔτε ἐκ τοῦ οὐρανοῦ τι ἔλαμπεν [5].

47. Ἐγένετο [6] δὲ ἡ μάχη τοιάδε· πρῶτον μὲν οἱ σαλπιγκταὶ [7] πάντες ἅμα τὸ πολεμικὸν ἀπὸ συνθήματος ἐβόησαν. Ἔπειτα δὲ οἵ τε [8] στρατιῶται καὶ ὁ λοιπὸς ὄχλος [9] πᾶς ἐπηλάλαξε. Καὶ οἱ μὲν τὰ δόρατα πρὸς τὰς ἀσπίδας,

1. Ou bien ἔμελλεν, d'après Oddey et Fabricius — *qua iturus esset*; conjecture assez probable, à cause de la fréquente confusion d'ε avec ο. Suivant Reimarus, on peut conserver ἔμελλον et le rapporter à toute l'armée romaine. Reiske lit aussi ἔμελλον, mais il l'explique autrement : *ea via præcessit* (s.-ent. Pompeius), *qua barbari erant promoturi*. Cette interprétation m'a paru la plus vraisemblable : je l'ai suivie dans la traduction.

2. Xylander, Oddey et Penzel soutiennent l'ancienne leçon καλῷ, qui est confirmée par B, C, E et G. Elle se trouvait probablement dans le Ms. reproduit par F; puisque le copiste a écrit καιλῷ (avec αλῷ au-dessus), par la confusion d'α avec αι.

Je donne κοίλῳ, comme Reimarus et Sturz, d'après Xiphilin, l. l. p. 6, et tous ses Ms. : Ἔν τινι χωρίῳ κοίλῳ μέταξὺ γηλόφων (γυλόφων, dans *h*, par la confusion d'η avec υ) ὄντι. Nul doute que καλῷ, au lieu de κοίλῳ, ne provienne de la confusion d'οι avec α; cf. Bast, Comment. Palæogr.

ennemis songeaient à lui échapper par la fuite, il se vit forcé d'en venir aux mains avec eux, pendant la nuit. Cette résolution une fois arrêtée, il s'éloigna le premier, à leur insu, lorsqu'ils faisaient la méridienne, et prit la route qu'ils devaient suivre. Le hasard l'ayant conduit dans une gorge entourée de plusieurs hauteurs, il fit monter ses soldats sur ces hauteurs et attendit les barbares, qui, parce qu'ils n'avaient encore rien souffert, se croyaient même alors tellement à l'abri du danger qu'ils espéraient que les Romains cesseraient de les poursuivre, et s'engagèrent dans cette gorge avec sécurité et sans précaution. Pompée tomba sur eux au milieu des ténèbres; car ils n'avaient point de lumière, et aucun astre ne brillait au firmament.

47. Voici la description de cette bataille : d'abord, à un signal convenu, tous les trompettes à la fois sonnèrent la charge. Ensuite les soldats, les valets et les gens attachés à l'armée poussèrent tous ensemble un cri de guerre. Ils frappaient, ceux-ci les boucliers avec les lances,

p. 722; 769; M. Boissonade, sur Théophyl. Simoc. p. 200 et Anecd. Gr. tom. III, p. 209.

3. G : Στρατόπευμα, variante des plus corrompues.

4. Ἔμπροσθε, dans A, B et E.

5. C, D et G : Ἔλαμψεν. L'imparfait que je conserve s'accorde mieux avec εἶχον.

6. R. § 32, p. 105-106.

7. A et B : Σαλπικταί. De même, dans Xiphilin, l. l. p. 6 et dans tous ses Ms. Avec Reimarus et Sturz, j'adopte Σαλπιγκταί que Lobeck déclare préférable; cf. ses notes sur Phrynichus, p. 191-192.

8. Τέ manque dans C. Sur cette omission, cf. p. 72, not. 2 de ce volume.

9. « Calones et lixæ, dit Fabricius, ad clamorem et ἀλαλαγμὸν strepitumque majorem edendum. »

οἱ δὲ καὶ λίθους πρὸς τὰ χαλκᾶ σκεύη προσεπέκρουσαν [1]. Καὶ σφῶν τὴν ἠχὴν τὰ ὄρη ἔγκοιλα ὄντα καὶ ὑπεδέξατο καὶ ἀνταπέδωκε φρικωδεστάτην· ὥστε τοὺς βαρβάρους, ἐξαπιναίως ἔν τε τῇ νυκτὶ καὶ ἐν τῇ ἐρημίᾳ αὐτῶν ἀκούσαντας, δεινῶς ἐκπλαγῆναι, ὡς καὶ δαιμονίῳ τινὶ πάθει περιπεπτωκότας. Κἀν τούτῳ οἱ Ῥωμαῖοι πανταχόθεν ἀπὸ τῶν μετεώρων λίθοις, τοξεύμασιν, ἀκοντίοις βάλλοντες, πάντως γέ τινας ὑπὸ τοῦ πλήθους αὐτῶν ἐτίτρωσκον, καὶ ἐς πᾶν κακοῦ [2] σφᾶς κατέστησαν. Οὔτε γὰρ ἐς παράταξιν, ἀλλ' ἐς πορείαν ἐσταλμένοι, καὶ ἐν ταὐτῷ [3] τοῖς τε ἵπποις καὶ ταῖς καμήλοις [καὶ [4]] παντοδαποῖς οὖσι, καὶ οἱ ἄνδρες καὶ αἱ γυναῖκες ἀναστρεφόμενοι· καὶ οἱ μὲν, ἐπὶ κελήτων, οἱ δὲ, ἐφ' ἁρμάτων (τῶν τε καμαρῶν καὶ τῶν ἁρμαμαξῶν), ἀναμὶξ ὀχούμενοι [5]· καὶ οἱ μὲν, ἤδη τιτρωσκόμενοι, οἱ δὲ

1. Xiphilin, l. l. : Προσέκρουσαν, par l'omission d'une préposition, suivant l'usage des copistes.

2. Comme Reimarus, Sturz conserve l'ancienne leçon πᾶν κακὸν, et il cite à l'appui plusieurs exemples, tout en mentionnant la leçon πᾶν κακοῦ fournie, dit-il, par A : j'ajoute qu'elle est aussi dans C, E et F. Je l'ai adoptée pour cette raison et parce que Dion semble avoir un goût prononcé pour cette construction ; cf. les exemples dans l'Index de Reimarus, tom. II, p. 1613 de son édition. Reiske la regarde aussi comme préférable. Toutefois l'ancienne leçon peut être maintenue ; cf. Fr. LIII, tom. I, p. 112 de cette édition.

3. G : Ἔν τ' αὐτῷ, variante fautive.

4. Suivant Oddey, il faut supprimer καί, ou ajouter un mot avant cette conjonction ; par exemple πολλοῖς. Reiske refait ainsi le texte : Καὶ παντοδαποὶ, καὶ ὁμοῦ τι καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες — *mixti inter se sexus ordinesque hominum*, h. e. *Paphlagones, Cilices aliique barbari, levis gravisque armaturæ, pedites et equites*. Cette conjecture s'éloigne trop du texte primitif. Je place καί entre crochets, comme un mot interpolé et douteux. Nous avons vu que cette conjonction a été souvent ajoutée par les copistes. J'ai traduit littéralement, d'après l'ancienne

ceux-là les ustensiles d'airain avec des pierres : les sons, réfléchis et répétés par les flancs creux des montagnes, répandaient le plus grand effroi. Les barbares, surpris au milieu de la nuit et dans des lieux déserts par ce bruit soudain, furent épouvantés, comme s'ils avaient été frappés d'un fléau envoyé par les dieux. En ce moment, les Romains, de tous les points qu'ils occupaient sur les hauteurs, lancèrent des pierres, des traits et des javelots, qui, tombant sur des masses compactes, faisaient toujours quelques blessures et réduisirent les barbares à la position la plus critique. Équipés non pour le combat, mais pour la route ; confondus, hommes et femmes, avec les chevaux et les chameaux de toute espèce ; les uns à cheval, les autres sur des chars, tels que litières couvertes et voitures de voyage ; ceux-ci déjà blessés, ceux-là s'attendant à l'être, ils étaient en proie à mille craintes, se serraient les uns

leçon. Peut-être, suivant une ingénieuse conjecture que je dois à M. Ch. Müller, vaudrait-il mieux remplacer οὖσι par σκεύεσι. Alors le sens serait : *confondus, hommes et femmes, avec les chevaux, les chameaux et les bagages de toute espèce*, etc.

5. Reiske propose de remplacer καμαρῶν par καμαρωτῶν — *currus apsidati desuper*, et il ajoute : « Respicit enim ad ἁρμάτων. Quapropter etiam τῶν τε, dixit, dicturus alias καμαρῶν τε. Sed longe aliud est ἐπὶ καμάρας ὀχεῖσθαι et ἐφ' ἅρματος καμαρωτοῦ. Illud est *super ipsa apside* in conspicuo *sedere*, quo modo neque facile est vehi, neque sanus quisquam vehatur ; hoc autem est *curru vehi apsidato*, ita ut sub tegmine sedens, tutus ab imbribus et ventis. »

Sturz, tout en reconnaissant la justesse des observations de Reiske, conserve καμαρῶν — *currus arcuati*, comme dans Hérodote, I, 199 : Πολλαὶ δὲ (s.-ent. γυναῖκες)... ἐπὶ ζευγέων ἐν καμάρῃσι ἐλάσασαι πρὸς τὸ ἱρὸν ἑστᾶσι. A l'appui de cette leçon et de cette interprétation, il cite Casaubon, qui, dans ses notes sur Athénée et sur Strabon, donne l'explication de καμάρα. Voici les deux textes et le commentaire : 1° Athénée, IV, p. 139, F, éd. Casaub. Paris, 1597 : Τῶν δὲ παρθένων αἱ μὲν ἐπὶ κανάθρων (ici et plus bas, lis. καννάθρων), καμαρωτῶν ξυλίνων ἁρμάτων, φέρονται, πολυτελῶς κατεσκευα-

προσδεχόμενοι τρωθήσεσθαι, ἐταράσσοντο· κἀκ τούτου ῥᾷον, ἅτε καὶ ἀλλήλοις ἐμπελαζόμενοι [1], ἐφθείροντο. Καὶ ταῦτα μὲν, ἕως ἄπωθεν [2] ἐβάλλοντο, ἔπασχον· ἐπεὶ δὲ ἐξαναλώ-
R.p.106. σαντες οἱ Ῥωμαῖοι τὴν πόῤῥωθεν ἀλκὴν [3], ἐπικατέδραμον [4] σφίσιν, ἐφονεύετο μὲν τὰ περιέσχατα [5]· (καὶ ἐξήρκει πρὸς τὸν θάνατον αὐτοῖς μία πληγὴ, ἅτε καὶ ψιλοῖς οὖσι τοῖς πλείοσι)· συνεπιέζετο δὲ τὰ μέσα [6], πάντων ἐπ' αὐτὰ [7]

σμένων. Comment. ch. VII, p. 165 : « Totum solemnitatis ejus (h. e. *Hyacinthiorum*) ritum describit Didymus. In ea narratione plana sunt omnia et sana; nisi quum ait de virginibus spartanis, αἱ μὲν ἐπὶ κανάθρων καμαρωτῶν ξυλίνων ἁρμάτων φέρονται. Scribendum κανάθρων, καμαρωτῶν ξ., quam lectionem superiore capite exposuimus. *Currus tectos* vocat Didymus καμαρωτοὺς, ut Strabo *naves tectas* vocatas ait καμάρας; Tacitus, *cameras*...... *Cannathris* spartanarum virginum respondent Romanorum *carpenta* et *pilenta*, quibus ad Deorum ædes feminæ vehebantur; item plebeiæ *arceræ* et *capsi*. » — 2° Strabon, XI, p. 495, D. éd. Casaub. Paris, 1620 : Καλοῦσι δ' αὐτὰ οἱ Ἕλληνες καμάρας. Comment. p. 204, D : « Quia erant illæ naves ita fabricatæ, ut claudi possent in modum tecti, ideo *Camaræ* sunt appellatæ. Καμάρα enim (quæ vox originem e lingua Hebræa habet) fornix est, sive tectum in modum fornicis. Sic plaustri genus, quia similiter tegebatur, *Arceram* leges decemvirales vocabant : vide Gellium. » (Casaubon fait allusion à ce passage d'Aulu-Gelle XX, I : SI.IN.IVS.VOCAT. SI. MORBVS.ÆVITAS.VE.VITIVM.ESCIT.QVI. IN. IVS.VOCABIT. IVMENTVM. DATO.SI.NOLET.ARCERAM.NE.STERNITO.)

D'après Sturz, ἅρματα indique le genre; καμάραι et ἁρμάμαξαι sont les espèces; cf. Pollux, X, 52. Ἁρμάτων sans article et τῶν mis devant καμαρῶν et ἁρμαμαξῶν, prouvent que les mots τῶν τε καμαρῶν καὶ τῶν ἁρμαμαξῶν doivent être regardés comme une explication de ἐφ' ἁρμάτων. Pour cette raison, je les place entre parenthèses et je lis : οἱ δὲ ἐφ' ἁρμάτων (τῶν τε καμαρῶν καὶ τῶν ἁρμαμαξῶν), ἀναμὶξ ὀχούμενοι — *partim* curribus (iis, inquam, quos tectos currus et carros vocamus) *vectati* etc. L'illustre M. Boissonade que j'ai consulté sur ce passage s'est montré favorable à l'explication que j'adopte.

1. Reiske propose ἐμπελεμιζόμενοι — *inter se concussi, conquassati*. Si l'ancienne leçon devait être modifiée, je préfèrerais, avec Sturz, ἐμπλαζόμενοι, d'après Dion, LXII, 16 : Πολλοὶ δὲ καὶ τὰ ἀλλότρια ἁρπάζοντες, ἀλ-

contre les autres, et par cela même ils trouvaient plus promptement la mort. Voilà ce qu'ils eurent à souffrir, tant qu'ils furent attaqués de loin. Lorsque les Romains, ayant épuisé les moyens de les frapper à distance, tombèrent sur eux, ceux qui occupaient les extrémités furent taillés en pièces : comme ils étaient la plupart sans armes, un seul coup suffisait pour leur donner la mort. En même temps le centre était foulé, parce qu'on s'y

λήλοις ἐνεπλάζοντο, καὶ περὶ τοῖς σκεύεσιν ἐσφάλλοντο. — Inter se palantes discurrere, suppellectilibus falli.

2. B, C, D, E, F et G : Ἄποθεν. Je maintiens l'ancienne leçon, d'après la remarque de Lobeck, sur Phrynich. p. 9-10 : « Ἄπωθεν apud scenicos poetas, Aristoph. Avv. 1184. Plut. 674. Eur. Iph. A. 983. Iph. T. 108, indubitabile est : in scriptoribus prosaicis summa deprehenditur lectionum ambiguitas...... Nolo nunc utriusque formæ exempla omnia enumerare, quibus colligendis nihil aliud consecutus sum, quam ut intelligerem, in tanta lectionum discrepantia rem ad liquidum confessumque perduci non posse. Quemadmodum autem sine cujusquam offensione ἔξω ἐκφέρειν, ἀνάγειν ἄνω, *extra excedere*, dicitur ; ita cum majore abundantia ἀπάγειν τινὰ ἄπωθεν (ἄποθεν cod. Med.) ἀπὸ τοῦ κλέμματος Æschin. C. Ctesiph. 491. »

3. Pour compléter et éclaircir le sens de τὴν πόῤῥωθεν ἀλκὴν, je transcris dans cette note un passage de Xiphilin, l. l. p 6, tiré probablement de Dion : Καὶ πρῶτον μὲν οἱ Ῥωμαῖοι ἠκόντιζον καὶ ἐτόξευον εἰς αὐτούς· ἐπεὶ δὲ κτλ.

4. L'ancienne leçon ἔπειτα κατέδραμον est bien dans A, comme le dit Sturz ; mais elle se trouve aussi dans B, C, E, F et G. J'adopte néanmoins, d'après Leunclavius, ἐπικατέδραμον, correction approuvée par Fabricius. Xiphilin porte ἐπέδραμον : ici encore une préposition a été omise, suivant l'usage des copistes.

5. Cette leçon est confirmée par A, B et C, par Xiphilin et par les Ms. de cet abréviateur. Toutefois Leunclavius préfère l'ancienne περιέχοντα, opposé à τὰ μέσα. Elle se trouve dans D, F et G ; mais l'opposition avec τὰ μέσα est aussi bien exprimée par τὰ περιέσχατα = τὰ πέριξ ἔσχατα. Pour cette raison, d'après trois Ms. et d'après le texte de Xiphilin, j'adopte τὰ περιέσχατα, comme Reimarus et Sturz.

6. De même dans Xiphilin, l. l. p. 6. C porte δὲ καὶ τὰ μέσα. La conjonction καὶ a été ajoutée par le copiste, cf. p. 98, not. 4.

7. L'ancienne leçon ὑπ' αὐτὰ est confirmée par tous les Ms. et par

ὑπὸ τοῦ περὶξ δέους χωρούντων. Καὶ οὕτω καὶ [1] ὑπ' ἀλλήλων ὠθούμενοι καὶ συμπατούμενοι διώλλυντο [2]· οὐδ' εἶχον οὐδὲν [3] οὔτε ἑαυτοῖς ἐπαρκέσαι, οὔτε ἐς τοὺς [4] πολεμίους τολμῆσαι. Ἱππεῖς [5] γὰρ καὶ τοξόται τὸ πλεῖστον ὄντες, ἄποροι μὲν ἐν τῷ σκότῳ προϊδέσθαι τι, ἄποροι δὲ ἐν τῇ στενοχωρίᾳ μηχανήσασθαι, ἐγίγνοντο. Ἐπειδὴ δὲ ἡ σελήνη ἀνέτειλεν, οἱ μὲν ἔχαιρον ὡς καὶ ἐν τῷ φωτὶ πάντως τινὰ ἀμυνούμενοι [6]. Κἂν ὠφελήθησάν τι, εἰ μὴ οἱ Ῥωμαῖοι κατόπιν αὐτὴν ἔχοντες, πολλὴν σφίσι πλάνην, τοτὲ μὲν τῇ, τοτὲ δὲ τῇ προσπίπτοντες, καὶ ἐν τῇ ὄψει καὶ ἐν τῷ ἔργῳ ἐνεποίουν. Πάμπολλοί [7] τε γὰρ ὄντες, καὶ

Xiphilin. J'adopte néanmoins ἐπ' αὐτὰ, d'après Leunclavius, Turnèbe et Fabricius, malgré le scrupule qui a arrêté Reimarus : « Non ausus sum mutare, dit-il, quia quod hic divisim dicitur ὑπ' αὐτὰ χωρούντων, alias conjunctim Græcis dici solet ὑποχωρεῖν — *recedere, se recipere;* quamquam cum dandi potius, fateor, quam accusandi casu. » C'est pour cette raison surtout que je me suis décidé en faveur de ἐπ' αὐτὰ, leçon d'autant plus admissible que ὑπὸ et ἐπὶ ont été souvent confondus par les copistes. Cf. M. Boissonade, sur Aristænète, p. 430, et sur Choricius, p. 236; 269; 328.

1. Suivant Reiske, cette conjonction est superflue et doit être supprimée, ou bien elle indique une lacune : « Fortassis, dit-il, sic scripsit auctor : καὶ οὕτω καὶ οὗτοι ὑπ' ἀλλήλων, ut illud οὗτοι respiciat ad oppositum suum, illos nempe in extremis ab hostium ferro peremtos. Aut videri potest sic dedisse Dio : καὶ οὕτω καὶ κατατοξευόμενοι (aut καταχοντιζόμενοι, aut συγκεντούμενοι) καὶ ὑπ' ἀλλήλων κτλ. » Il n'y a rien à changer ici. Καὶ signifie *etiam* — pressés par les ennemis, *et aussi les uns par les autres*, c'est-à-dire, par le mouvement rétrograde des premières lignes. Cf. p. 100, lig. 2 : ἅτε καὶ ἀλλήλοις ἐμπελαζόμενοι.

2. B : Διόλλυντο. Le copiste a négligé l'augment. Cf. p. 8, not. 4, tom. II de cette édition. E porte διόλυντο : l'augment a été négligé, et le copiste n'a mis qu'une consonne, quand il en fallait deux; faute qui se reproduit très-souvent.

3. Οὐδὲν manque dans Xiphilin, l. l. p. 6.

portait des extrémités, par l'effet de la crainte qui régnait tout autour. Les barbares périssaient ainsi pressés et écrasés les uns par les autres, sans avoir aucun moyen de se défendre et sans oser rien entreprendre contre les ennemis. Cavaliers et archers, pour la plupart, ils ne pouvaient ni voir devant eux à cause des ténèbres, ni rien tenter dans la gorge étroite où ils étaient engagés. La lune enfin brilla : ils s'en réjouirent dans l'espérance de pouvoir enfin se défendre à sa clarté. Ils auraient pu en tirer quelque avantage, si les Romains, qui l'avaient par derrière, fondant sur leurs ennemis tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, n'avaient trompé et leurs yeux et leurs bras. Comme ils étaient fort nombreux et que leurs corps

4. G : Εἰς τούς.

5. La forme attique ἱππῆς n'est pas seulement dans A, cité par Sturz ; elle se trouve aussi dans B.

6. Sturz propose trois conjectures sur ce passage qu'il croit altéré : 1° πάντως τρόπον τινὰ ἀμυνούμενοι, 2° πάντως τι ἀμυνούμενοι, 3° πάντως τινὰ ἀμυνούμενον, en regardant τινὰ ἀμυνούμενον comme des accusatifs absolus. Elles sont superflues ; l'ancienne leçon doit être conservée : ἔχαιρον ὡς . . . . πάντως τινὰ ἀμυνούμενοι — *Gaudebant ut qui in luce certum in modum habituri essent quem repellerent, contra quem se defenderent*. Cf. p. 98, lig. 7 : ἀκοντίοις βαλλόντες, πάντως γέ τινας. . . . ἐτίτρωσκον.

7. Avant d'entrer dans l'examen de la polémique soulevée entre Reimarus et Reiske par le passage παμπολλοί τε — ἐτιτρώσκοντο, je crois devoir transcrire quelques lignes de Plutarque, Pompée, XXXII : Οὐδὲ γὰρ σκότος ἦν παντάπασιν, ἀλλὰ ἡ σελήνη καταφερομένη παρεῖχεν ἔτι τῶν σωμάτων ἱκανὴν ὄψιν. Καὶ τοῦτο μάλιστα τοὺς βασιλικοὺς ἔσφηλεν. Ἐπῄεσαν μὲν γὰρ οἱ Ῥωμαῖοι κατὰ νώτου τὴν σελήνην ἔχοντες· πεπιεσμένου δὲ περὶ τὰς δύσεις τοῦ φωτὸς αἱ σκιαὶ πολὺ τῶν σωμάτων ἔμπροσθεν προϊοῦσαι τοῖς πολεμίοις ἐπέβαλλον, οὐ δυναμένοις τὸ διάστημα συνιδεῖν ἀκριβῶς, ἀλλ' ὡς ἐν χερσὶν ἤδη γεγονότων τοὺς ὑσσοὺς ἀφέντες μάτην οὐδενὸς ἀφίκοντο. Il est d'accord avec Frontin, Stratag. II, 1, 12 : Præterea sic constituit aciem, ut Ponticorum quidem oculos luna perstringeret, suis autem illustrem et conspicuum præberet hostem. Tennulius (cf. Frontin. éd. Oudendorp.

ἐπὶ βαθύτατον κοινῇ πάντες ἀποσκιάζοντες, ἔσφαλλον αὐτούς, ἐν ᾧ γε οὕτω προσέμισγον σφίσιν. Ἐς γὰρ τὸ κενὸν οἱ [1] βάρβαροι, ὡς καὶ ἐγγὺς αὐτῶν ὄντων, μάτην ἔπαιον, καὶ ὁμόσε χωρήσαντες ἐν τῇ σκιᾷ, μὴ προσδεχόμενοι ἐτιτρώσκοντο, καὶ οὕτως ἀπέθανον αὐτῶν πολλοί, καὶ ἑάλωσαν οὐκ ἐλάττους [2]. Συχνοὶ δὲ καὶ διέφυγον, ἄλλοι τε καὶ ὁ Μιθριδάτης [3].

48. Καὶ [4] τότε μὲν πρὸς τὸν Τιγράνην ἠπείγετο [5]· ἐπεὶ

p. 156, not. 40) a donc raison d'adopter dans Florus, III, 5 : Luna in partibus, quippe quasi commilitans, quum *a facie se hostibus, a tergo Romanis* præbuisset, au lieu de la leçon vulgaire : *a tergo se hostibus, a facie Romanis, præbuisset.*

La controverse entre Reimarus et Reiske porta 1° sur le sens de ἐπὶ βαθύτατον, 2° sur la leçon οὕτω προσέμισγον.

Suivant Reiske, ἐπὶ βαθύτατον doit être traduit par *quam longissime.* Reimarus, dans sa lettre à ce critique, p. 681, cite à l'appui de son interprétation *in profundiora*, ce qui a été dit, p. 96 : τότε στράτευμα ἐπὶ τὰ μετέωρα ἀνεβίβασε, et p. 100 : ἐπικατέδραμον σφίσιν. Il en tire cette conséquence : « Hinc ἐπὶ βαθύτατον ἀποσκιάζοντες visi sunt desuper umbram *in profundiora* jecisse, ut altæ caderent de collibus umbræ. » Mais, pour que cette conclusion fût admissible, il faudrait lire, ainsi que Sturz l'a remarqué, ἐπὶ τὰ βαθύτερα, ou bien ἐπὶ τὸ βαθύτερον. Le texte de Plutarque αἱ σκίαι πολὺ τῶν σωμάτων ἔμπροσθεν προϊοῦσαι est favorable à Reiske. Du reste, il est facile de concilier les deux opinions : Reimarus s'est attaché au sens littéral de βαθύτατον ; mais puisque les Romains descendaient d'une hauteur et avaient la lune par derrière, plus ils avançaient, plus leur ombre, en se projetant *au loin* devant eux, devait descendre *au fond* de la gorge. Sur βαθύσκιος, dans le sens de βαθεῖαν σκίαν ποιούμενος, cf. Thes. gr. ling. à ce mot. La version de Xylander *umbram perquam densam edebant* n'est pas assez fidèle.

Quant à la leçon οὕτω προσέμισγον, Reiske voulait la remplacer par οὔπω προσέμισγον, changement facile à cause de la perpétuelle confusion du τ avec le π ; cf. M. Boissonade, sur Théophylacte Simoc. p. 200, et sur la confusion de οὕτω avec οὔπω, Anecd. Gr. tom. II, p. 47 ; et ses not. sur

projetaient tous ensemble des ombres bien au loin dans la gorge; tant qu'ils s'approchaient ainsi des barbares, ils les induisaient en erreur. En effet, ceux-ci, croyant l'ennemi près d'eux, portaient des coups qui se perdaient dans le vide, et ils étaient blessés sans s'y attendre lorsqu'ils voulaient combattre ces ombres corps à corps. Plusieurs périrent de cette manière; d'autres non moins nombreux furent faits prisonniers. Beaucoup d'autres, parmi lesquels se trouvait Mithridate, prirent la fuite.

48. Mithridate alors se dirigea vers Tigrane : il se fit

Eunape, p. 132; 158. Mais Reimarus, l. l., défend victorieusement l'ancienne οὕτω. « Romani, dit-il, exhaustis telis eminus emittendis, ἐπικατέδραμον σφίσιν, sic tamen ut hostes plerumque in errorem conjicerent, τοτὲ μὲν τῇ, τοτὲ δὲ τῇ προσπίπτοντες πολλὴν σφίσι πλάνην ἐνεποίουν. Ergo et hic statim idem aliis verbis dicitur : ἔσφαλλον αὐτοὺς ἐν ᾧ τε οὕτω προσέμισγον σφίσιν. » J'ai donc maintenu οὕτω, mais en remplaçant τέ par γέ, d'après Sturz : « ἐν ᾧ γε οὕτω προσέμισγον σφίσιν recte explicari potest, dit-il : *dum*, sive *quamdiu quidem ita* (in umbra) *ad eos accedebant.* » Τέ et γέ sont souvent confondus; cf. M. Boissonade, Anecd. Gr. tom. II, p. 200; Krüger, Dionys. Hal. Historiogr. p. 127.

Quant aux Ms., ils ne donnent qu'une variante pour le passage qui nous occupe, et elle est sans importance. Au lieu de ἔσφαλλον, A, E et G portent ἔσφαλον.

1. L'article οἱ manque dans E. Sur cette omission cf. p. 18, not. 2 de ce volume

2. Plutarque, l. l. est plus précis : Τοῦτο συνιδόντες οἱ Ῥωμαῖοι..... ἐκπεπληγμένους καὶ φεύγοντας ἔκτεινον, ὥστε πολὺ πλείονας μυρίων ἀποθανεῖν, ἁλῶναι δὲ τὸ στρατόπεδον. Orose, VI, 4, porte le nombre des prisonniers et des morts à 44,000.

3. Plutarque, l. l. : Αὐτὸς δὲ Μιθριδάτης, ἐν ἀρχῇ μὲν ὀκτακοσίοις ἱππεῦσι διέκοψε καὶ διεξήλασε τοὺς Ῥωμαίους· ταχὺ δὲ τῶν ἄλλων σκεδασθέντων, ἀπελείφθη μετὰ τριῶν· ἐν οἷς ἦν Ὑψικρατία παλλακίς, ἀεὶ μὲν ἀνδρώδης τις οὖσα καὶ παράτολμος κτλ.

4. R. § 33, p. 106-107.

5. C : Ἠπήγετο, par la confusion d'ει avec η

δὲ προπέμψας πρὸς αὐτὸν οὐδὲν φίλιον [1] εὕρετο [2], ὅτι τοῦ υἱέος αὐτῷ [3] Τιγράνου στασιάσαντος [4], ἐκεῖνον μὲν, πάππον αὐτοῦ ὄντα [5], αἴτιον τῆς διαφορᾶς ὑπετόπησε γεγονέναι, καὶ διὰ τοῦτο οὐχ ὅπως αὐτὸν ἐδέξατο [6], ἀλλὰ καὶ τοὺς προπεμφθέντας ὑπ' αὐτοῦ συνέλαβε καὶ κατέδησε· διαμαρτὼν [7] ὧν ἤλπισεν, ἔς τε τὴν Κολχίδα ἀπετράπετο, καὶ ἐκεῖθεν πεζῇ πρός τε τὴν Μαιῶτιν [8] καὶ πρὸς τὸν Βόσπορον, τοὺς μὲν πείθων, τοὺς δὲ καὶ βιαζόμενος, ἀφίκετο [9]. Καὶ τήν τε χώραν ἐκομίσατο, τὸν Μαχάρην τὸν παῖδα, τὸν τὰ τῶν Ῥωμαίων ἀνθελόμενον [10], καὶ τότε αὐτῆς κρατοῦντα, καταπλήξας, ὥστε μηδὲ [11] ἐς ὄψιν αὐτῷ ἐλθεῖν· καὶ ἐκεῖνον διὰ τῶν συνόντων οἱ, τήν τε ἄδειαν σφίσι καὶ χρήματα δώσειν ὑπισχνούμενος, ἀπέκτεινεν [12]. Ἐν ᾧ δὲ ταῦτ' ἐγίγ-
R. p. 107. νετο, ὁ Πομπήϊος ἔπεμψε τοὺς ἐπιδιώξοντας [13] αὐτόν. Ἐπεὶ

1. Bien loin de là, Tigrane refusa de recevoir Mithridate et promit cent talents à qui lui apporterait sa tête; cf. Plutarque, l. l. Au lieu de φίλιον, E donne φίλον. Sur la leçon que j'adopte, cf. p. 87, not. 13 de ce volume.

2. Avec Sturz, je substitue cette leçon à l'ancienne εὕρατο, forme Alexandrine. Cf. Lobeck, sur Phrynich. p. 139-140.

3. C et E : Αὐτοῦ par la confusion des désinences ῳ ou ου, cf. M. Boissonade, sur Aristænète, p. 328; 347.

4. Plutarque, l. l. XXXIII : Πομπήϊος δὲ εἰς Ἀρμενίαν ἐνέβαλε, τοῦ νέου Τιγράνου καλοῦντος αὐτόν· ἤδη γὰρ ἀφειστήκει τοῦ πατρὸς κτλ.

5. Tigrane le père était gendre de Mithridate; son fils avait donc Mithridate pour aïeul. Il était en même temps gendre de Phraate, roi des Parthes (cf. Plutarque, l. l. XXXII).

6. Εἰδέξατο est une faute du copiste dans G.

7. « Οὖν addit Med. a et V. a. quod nexum cum antecedenti ἐπεὶ turbat, dit Fabricius. » Οὖν se trouve aussi dans C, E, F et G : il a pu naître de ὧν, à cause de la fréquente confusion de ου avec ων. La conjonction οὖν est quelquefois ajoutée par les copistes, et très-souvent omise :

précéder d'une députation ; mais il ne trouva chez lui aucune disposition amicale, parce que ce roi supposait que si son fils s'était révolté, il y avait été poussé par Mithridate, son aïeul. Aussi, bien loin de lui accorder un asile, Tigrane fit-il arrêter et charger de chaînes ses envoyés. Déçu dans son espoir, Mithridate tourna ses pas du côté de la Colchide; puis il s'avança par terre jusqu'au Palus-Méotide et jusqu'au Bosphore, gagnant les uns et réduisant les autres par la force. Il s'empara de cette contrée alors soumise à Macharès, son fils, qui avait embrassé le parti des Romains et auquel il inspira tant d'effroi qu'il n'osa paraître en sa présence. Macharès fut mis à mort par ses amis, à l'instigation de son père, qui leur promit l'impunité et de l'argent. Sur ces entrefaites, Pompée fit poursuivre Mithridate; mais

ainsi dans Platon, Répub. II, § 4, éd. de Bekk. Lond. tom. VI, p. 338, au lieu de Ἄδηλον οὖν εἴτε τοῦ δικαίου εἴτε τῶν δωρεῶν τε καὶ τιμῶν ἕνεκα τοιοῦτος εἴη, deux Ms. portent ἄδηλον εἴτε κτλ., sans οὖν. Un peu plus loin, au contraire, au lieu de Ἀλλ' ἤτω ἀμετάστατος μέχρι θανάτου, δοκῶν μὲν εἶναι ἄδικος διὰ βίου κτλ., un Ms. donne δοκῶν μὲν οὖν εἶναι κτλ.

8. D : Μεῶτιν, par la confusion d'αι avec ε. Quoiqu'elle soit tellement fréquente que les exemples puissent paraître superflus, je demande au lecteur la permission de citer l'étrange leçon née de la confusion de ces deux sons et de la réunion de trois mots en un seul, dans Polybe, V, 11 : au lieu de Ὧν ἦν ἓν καὶ τὸ τότε πραχθέν, le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρ. καὶ κακ., porte : Ὧν ἤνεγκε τότε τὸ πραχθέν.

9. Cf. Appien, Mithrid. CI-CIV, et Plutarque, l. l. XXXIII, sqq.

10. Ἑλόμενον, dans Xiphilin, l. l. p. 6, par l'omission de la préposition, suivant l'usage des copistes.

11. C : Ὧς καὶ μηδέ.

12. Le récit d'Appien diffère de celui de Dion; cf. les Éclaircissements à la fin du volume. Xiphilin se contente de quelques mots, l. l. : Κἀνταῦθα τὸν Μαχάρην τὸν παῖδα τὰ Ῥωμαίων ἑλόμενον δολοφονήσας, ἦρχε τῆς χώρας.

13. Ἐπιδιώξαντας est une faute, non-seulement dans A cité par Sturz ; mais aussi dans B, D, E, F et G.

δὲ ἔφθη ὑπὲρ τὸν Φᾶσιν ἐκδρὰς, πόλιν [1] ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ ἐνενικήκει συνῴκισε, τοῖς τραυματίαις καὶ τοῖς ἀφηλικεστέροις τῶν στρατιωτῶν αὐτὴν δούς [2]. Καὶ σφίσι καὶ τῶν περιχώρων ἐθελονταὶ πολλοὶ [καὶ] συνῴκησαν [3]· καὶ εἰσὶ καὶ νῦν, Νικοπολῖταί τε ὠνομασμένοι, καὶ ἐς τὸν Καππαδοκικὸν νομὸν [4] συντελοῦντες· καὶ ὁ μὲν ταῦτ' ἐποίει.

49. Ὁ [5] δὲ δὴ Τιγράνης, ὁ τοῦ Τιγράνου παῖς, παραλαβών [6] τινας τῶν πρώτων, ἐπεὶ οὐ [7] καθ' ἡδονὴν αὐτοῖς ὁ γέρων ἦρχε, πρός τε τὸν Φραάτην [8] κατέφυγε, καὶ περισκοποῦντα αὐτὸν, διὰ τὰς συνθήκας τὰς πρὸς τὸν Πομπήϊον γενομένας, ὅ τι χρὴ πρᾶξαι, ἐς τὴν Ἀρμενίαν ἐμβαλεῖν ἀνέπεισε. Καὶ ἦλθον μὲν μέχρι τῶν Ἀρταξάτων, πᾶσαν τὴν ἐν ποσὶ χειρούμενοι, καὶ αὐτοῖς ἐκείνοις προσέβαλον· ὁ γὰρ Τιγράνης ὁ γέρων ἐς τὰ ὄρη, φοβηθεὶς σφᾶς, ἀνέφυγεν. Ἐπεὶ μέντοι χρόνου τε τῇ προσεδρείᾳ [9] δεῖν ἔδοξε, καὶ διὰ τοῦτο ὁ Φραάτης μέρος τι τῆς δυνάμεως τῷ παιδὶ

1. Xiphilin, l. l. : Πομπήϊος δὲ καθ' ὃ ἐνενικήκει χωρίον, πόλιν κτίσας, τούς τε τραυματίας καὶ τοὺς ἀφηλικεστέρους τῶν στρατιωτῶν συνῴκισεν ἐν αὐτῇ. Orose, VI, 4 : Inter duo flumina Euphratem et Araxem, urbem Nicopolis senibus lassis et ægris volentibus condidit.

2. D'après A et B. L'ancienne leçon αὐτὴν δύναμιν, qui est inintelligible, se trouve dans D, F et G. Xylander avait proposé διανείμας, Leunclavius διανέμων et Turnèbe δειμάμενος.

3. Συνῴκισαν, par la confusion d'η avec ι, dans A cité par Reimarus, et dans B, D et G. Reiske propose de supprimer καὶ qui précède ce verbe. Sur l'addition de cette conjonction par les copistes, cf. p. 101, not. 6 de ce volume. Je l'ai conservée, mais en la mettant entre crochets.

4. Ce mot est mal accentué dans D, E, F et G, qui portent νόμον, ainsi que le texte de Xiphilin, éd. de Rob. Étienne, l. l. p. 6 : Καὶ εἰσὶ νῦν Νικο-

celui-ci avait pris les devants, et il était déjà arrivé au delà du Phasis. Le général romain fit bâtir, dans l'endroit où il avait remporté la victoire, une ville qu'il donna aux blessés et aux soldats affaiblis par l'âge. Plusieurs habitants des lieux voisins vinrent s'y établir volontairement avec eux : ils l'occupent encore aujourd'hui, sous le nom de Nicopolitains et font partie de la province de Cappadoce. Tels furent les exploits de Pompée.

49. Tigrane le fils, à la tête de quelques hommes considérables qui supportaient avec peine l'autorité de son père, se retira auprès de Phraate; et comme celui-ci hésitait sur le parti qu'il devait prendre, à raison de ses traités avec Pompée, il le détermina à envahir l'Arménie. Ils s'avancèrent jusqu'à Artaxata, soumirent tout sur leur passage et attaquèrent même cette ville. Tigrane le père, effrayé à leur approche, s'était enfui dans les montagnes. Cependant Phraate, pensant que le siége d'Artaxata durerait quelque temps, laissa au jeune Tigrane une partie de son armée et rentra

πολίται ὠνομασμένοι καὶ εἰς τὸν Καππαδοκικὸν νόμον συντελοῦντες. Cf. les Eclaircissements à la fin du volume.

5. R. § 34, p. 107.

6. E : Παραλαβὸν, faute du copiste, par la confusion d'ω avec ο.

7. Cette négation, exigée par le sens, manque dans la leçon vulgaire et dans A, E, F et G. Je l'ajoute, comme Reimarus et Sturz, d'après Xylander, Oddey et Fabricius.

8. Φραάντην, et un peu plus loin Φραάντης, dans A, B, C, E, F et G, qui donnent partout la même leçon pour ce nom.

9. Sturz adopte ici, et partout ailleurs dans Dion Cassius, προσεδρίᾳ : cf. la not. 9, tom. I, p. 263-265 de son édition. J'ai respecté l'ancienne leçon προσεδρείᾳ, confirmée par les Ms. C'est la seule forme admissible en prose; cf. Thes. gr. ling. tom. VI, p. 1890, éd. Didot.

αὐτοῦ καταλιπὼν, ἐς τὴν οἰκείαν ἀνεχώρησεν [1]· ἀντεπῆλθέ τε ἐνταῦθα ὁ πατὴρ αὐτῷ μονωθέντι [2], καὶ ἐνίκησε. Φυγὼν οὖν ἐκεῖνος, τὸ μὲν πρῶτον πρὸς τὸν Μιθριδάτην τὸν πάππον ὥρμησεν· ἐπεὶ δὲ ἔμαθεν αὐτὸν ἡττημένον, καὶ βοηθείας μᾶλλον δεόμενον [3], ἤ τινι ἐπικουρῆσαι δυνάμενον, προσεχώρησε τοῖς Ῥωμαίοις, καὶ αὐτῷ ὁ Πομπήϊος ἡγεμόνι χρησάμενος, ἔς τε τὴν Ἀρμενίαν καὶ ἐπὶ τὸν πατέρα αὐτοῦ ἐστράτευσε.

5o. Καὶ [4] ὃς, μαθὼν τοῦτο, καὶ καταδείσας, ἐπεκηρυκεύσατό τε εὐθὺς αὐτῷ, καὶ τοὺς πρέσβεις τοῦ Μιθριδάτου [5] ἐξέδωκεν. Ἐπειδή τε, ἐναντιωθέντος οἱ τοῦ υἱέος, οὐδενὸς μετρίου ἔτυχεν, ἀλλὰ καὶ ὡς ὁ Πομπήϊος τόν τε Ἀράξην διέβη, καὶ τοῖς Ἀρταξάτοις [6] ἐπλησίασεν· οὕτω δὴ τήν τε πόλιν αὐτῷ [7] παρέδωκε, καὶ ἐς τὸ στρατόπεδον αὐτοῦ ἐθελοντὴς ἧκεν, ἐν μέσῳ ἑαυτὸν ὅτι μάλιστα τοῦ τε προτέρου ἀξιώματος καὶ τῆς τότε ταπεινότητος σκευάσας· ὅπως αἰδέσεώς [8] τε καὶ ἐλέου ἅμα ἄξιος αὐτῷ φανείη. Τὸν
R. p. 108. μὲν γὰρ χιτῶνα τὸν μεσόλευκον καὶ τὸν κάνδυν τὸν ὁλοπόρ-

1. C : Ἀνεχώρησε. Le ν paragogique a été omis devant une voyelle; cf. p. 8, not. 2 de ce volume. Un peu plus loin, au contraire, le même Ms. donne ἐνίκησεν. Φυγὼν κτλ., par l'addition du ν paragogique devant une consonne; cf. l. l., not. 1.

2. G : Μοθέντι (νω) : la syllabe νω a été ajoutée par une main plus moderne.

3. Le passage καὶ βοηθείας — δυνάμενον manquait dans G. Il a été inséré en marge par une main plus moderne.

4. R. § 35, p. 107-108.

5. La leçon τοὺς πρέσβεις τοὺς τοῦ Μιθριδάτου, citée par Sturz comme fournie par A, se trouve aussi dans C et dans E.

6. A l'ancienne leçon Ἀρταξαταῖς, évidemment fautive comme on le voit

dans ses États. Tigrane le père marcha alors contre son fils ainsi abandonné à lui-même et le vainquit. Celui-ci prit la fuite et se dirigea d'abord vers son aïeul ; mais, instruit que Mithridate, vaincu lui-même, avait besoin de secours plutôt qu'il n'était en mesure de secourir les autres, il se jeta dans les bras des Romains et servit de guide à Pompée dans une expédition en Arménie contre son père.

50. A cette nouvelle, le vieux Tigrane, saisi de crainte, envoya un héraut à Pompée et lui livra les ambassadeurs de Mithridate; mais l'opposition de son fils l'empêcha d'obtenir des conditions raisonnables. D'un autre côté, Pompée, ayant franchi l'Araxe, s'était avancé jusque sous les murs d'Artaxata, malgré les démarches de Tigrane, qui, dans cette extrémité, lui abandonna la ville et se rendit volontairement dans son camp; mais, afin de lui inspirer tout à la fois du respect et de la pitié, il prit soin que tout, dans son extérieur, tînt le milieu entre son ancienne dignité et son abaissement présent. Il se dépouilla donc de sa tunique coupée de raies blanches et de son manteau qui était tout de pourpre; mais il

par Xiphilin, l. l. : Τήν τε πόλιν τὰ Ἀρτάξατα παρέλαβε, je substitue Ἀρταξάτοις, cf. Leunclavius dans une note marginale de son édition. C'est d'après cette correction que j'ai lu Ἀρταξάτων, au lieu de Ἀρταξατῶν, p. 108, lig. 22. Ἀρτοξάτοις dans C provient de la confusion d'α avec ο; cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 906.

7. C : Αὐτῶν, par la confusion d'ῳ avec ων : ainsi dans Xénophon, Cyr. V, 2, au lieu de Εἴσω δὲ πέμψαι πρὸς ἑαυτὸν τῶν πιστῶν τινας, οἵτινες αὐτῷ τὰ ἔνδον ἰδόντες ἀπαγγελοῦσιν, le Ms. de Peiresc, Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας, porte οἵτινες αὐτῶν τὰ ἔνδον κτλ.

8. Αἰδέσεως : ἀντὶ τοῦ αἰδοῦς. Δημοσθένης ἐν τῷ κατὰ Μειδίου. Cf. Antiatticist. dans Bekker, Anecd. Gr. tom. I, p. 80; Συναγ. λεξ. χρησ. l. l. 361-362 ; Thes. gr. ling. tom. I, p. 921, éd. Didot.

φυρον ἐξέδυ· τὴν δὲ δὴ τιάραν [1] τό τε ἀνάδημα εἶχε. Πομπήϊος δὲ ἀπὸ μὲν τοῦ ἵππου κατεβίβασεν αὐτὸν, ῥαβδοῦχόν τινα πέμψας [2]. Προσήλαυνε γὰρ ὡς καὶ ἐς αὐτὸ [3] τὸ ἔρυμα, κατὰ τὸ σφέτερον ἔθος, ἱππεύσων. Ἐσελθόντα δὲ αὐτοποδίᾳ, καὶ τό τε διάδημα ἀποῤῥίψαντα, καὶ ἐς τὴν γῆν [4] πεσόντα, προσκυνοῦντά τε ἰδὼν [5], ἠλέησε, καὶ ἀναπηδήσας [6], ἐξανέστησέ τε αὐτὸν, καὶ ταινιώσας τῷ ἀναδήματι [7], ἔς τε τὴν πλησίαν ἕδραν [8] ἐκάθισε, καὶ παρεμυθήσατο [9]· εἰπὼν ἄλλα τε, καὶ ὅτι οὐ [10] τὴν τῶν Ἀρμε-

1. E : Τὴν δὲ τιάραν. La particule δὴ est souvent omise par les copistes ; cf. Platon, Banq. éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 23 ; 76.

2. Xiphilin, l. l. : Ἐπεὶ καὶ ἐς τὸ στρατόπεδον ὡς ἐσιὼν ἔφιππος ἤλαυνε, τοῦ μὲν ἵππου, ῥαβδοῦχον στείλας, καταβῆναι πεποίηκεν.

3. Dans B, ἑαῦτο, au lieu de ἐς αὐτὸ, est une faute du copiste.

4. C : Εἰς τὴν γῆν. De même dans Xiphilin, l. l. p. 6-7.

5. Xiphilin, l. l. p. 7 : Τε αὐτὸν ἰδών.

6. Plutarque, l. l. XXXIII : Ὡς δὲ ἦλθεν ἱππότης ἐπὶ τὸν χάρακα, ῥαβδοῦχοι δύο τοῦ Πομπηΐου προσελθόντες ἐκέλευσαν ἀποβῆναι τοῦ ἵππου καὶ πεζὸν ἐλθεῖν· οὐδένα γὰρ ἀνθρώπων ἐφ' ἵππου καθεζόμενον ἐν Ῥωμαϊκῷ στρατοπέδῳ πώποτε ὀφθῆναι. Καὶ ταῦτα οὖν ὁ Τιγράνης ἐπείθετο καὶ τὸ ξίφος αὐτοῖς ἀπολυσάμενος παρεδίδου· καὶ τέλος, ὡς πρὸς αὐτὸν ἦλθε τὸν Πομπήϊον, ἀφελόμενος τὴν κίταριν ὥρμησε πρὸ τῶν πόδων θεῖναι καὶ καταβαλὼν ἑαυτὸν αἴσχιστα δὴ πάντων προσπεσεῖν αὐτοῦ τοῖς γόνασιν. Cf. Appien, Mithrid. CIV ; Vell. Paterc. II, 37 ; Plutarque, De Alexand. M. Fort. aut Virt. § III.

7. Leunclavius, d'après Xiphilin, l. l. p. 7, propose dans une note marginale διαδήματι. Et, en effet, cet abréviateur, après avoir dit, p. 6, καὶ τό τε διάδημα ἀποῤῥίψαντα κτλ., emploie le même substantif, p. 7, καὶ ταινιώσας τῷ διαδήματι, tout aussi admissible que ἀναδήματι, d'après Fabricius, qui pense que διάδημα et ἀνάδημα peuvent être employés l'un pour l'autre. Penzel (préf. p. XIV) s'est rallié à l'opinion de Fabricius, après avoir soutenu que ἀνάδημα désignait une bandelette qui entourait la tiare ; tandis que διάδημα se disait de toute espèce de coiffure royale.

Tout en reconnaissant la justesse de la remarque de Fabricius, je main-

garda sa tiare et la bandelette qui y était attachée. Pompée envoya au-devant de lui un licteur chargé de le faire descendre de cheval; car Tigrane, suivant la coutume de son pays, se disposait à pénétrer à cheval dans les retranchements des Romains. Mais lorsqu'il y fut entré à pied; lorsqu'il eut déposé son diadème, qu'il se fut prosterné et eut adoré Pompée, ce général, ému de compassion par un tel spectacle, s'élança vers lui, le releva, ceignit son front du bandeau royal, le fit asseoir à ses côtés et le consola en lui disant, entre autres choses,

tiens la leçon καὶ ταινιώσας τῷ ἀναδήματι. A mon avis, dans le passage καὶ τό τε διάδημα ἀποῤῥίψαντα κτλ., διάδημα est pris pour la tiare et tous ses ornements, comme on le voit par Plutarque, l. l. XXXIII : Ἀφελόμενος τὴν κίταριν, et par Dion lui-même, un peu plus haut : Τὴν δὲ δὴ τιάραν, τό τε ἀνάδημα εἶχε. Dans le second passage, au contraire, qu'on adopte διαδήματι ou ἀναδήματι, il ne peut être question que de la bandelette qui entourait la tiare, comme le prouve ταινιώσας. Je maintiens donc ἀναδήματι d'après un passage analogue de Xiphilin : Φυγόντος δὲ αὐτοῦ τὴν τιάραν τό τε ἀνάδημα τὸ περὶ αὐτὴν εὑρόντες κτλ. Cf. Fr. CCCXXIX, tom. II, p. 226-228 de cette édition.

Au lieu de ταινιώσας, C, D et G portent τενιώσας. Ici, αι a été remplacé par ε. Dans Denys d'Hal. Περὶ συνθ. § XX, p. 272, éd. Schæf., au lieu de δείγματος ἢ παραδείγματός ἕνεκα ταῦτα εἴρηκα, le Ms. de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 1741, porte δείγματος ἢ παραδείγματος ἕναικα, où ε est remplacé par αι.

8. Xiphilin, l. l. p. 7 : Εἴς τε τὴν πλησίον ἕδραν.

9. Plutarque, l. l. : Καὶ πλησίον ἱδρυσάμενος ἑαυτοῦ, τὸν δὲ υἱὸν ἐπὶ θάτερα, τῶν μὲν ἄλλων ἔφησε δεῖν αἰτιᾶσθαι Λούκουλλον· ὑπ' ἐκείνου γὰρ ἀφῃρῆσθαι Συρίαν, Φοινίκην, Κιλικίαν, Γαλατίαν, Σωφηνήν· ἃ δὲ ἄχρις ἑαυτοῦ διατετήρηκεν ἕξειν, ἐκτίσαντα ποινὴν ἑξακισχίλια τάλαντα Ῥωμαίοις τῆς ἀδικίας, Σωφηνῆς δὲ βασιλεύειν τὸν υἱόν. Cf. Appien, Mithrid. CV.

10. C : Καὶ ὃ οὐ, variante fautive. Elle se trouvait aussi dans G; mais elle a été corrigée, dans une annotation marginale, par une main plus moderne.

νίων[1] βασιλείαν ἀπολωλεκὼς[2], ἀλλὰ καὶ τὴν τῶν Ῥωμαίων[3] φιλίαν προσειληφὼς εἴη. Καὶ ὁ μὲν τούτοις τε αὐτὸν ἀνεκτήσατο, καὶ ἐπὶ δεῖπνον[4] ἐκάλεσεν.

51. Ὁ[5] δὲ υἱὸς (ἐκάθητο[6] δὲ ἐκ τοῦ ἐπὶ θάτερα τοῦ Πομπηΐου) οὔθ' ὑπανέστη τῷ πατρὶ, οὔτ' ἄλλο τι αὐτὸν ἐδεξιώσατο· ἀλλὰ καὶ ἐπὶ δεῖπνον κληθεὶς οὐκ ἀπήντησεν[7]. Ὅθεν ὑπό γε[8] τοῦ Πομπηΐου μάλιστα ἐμισήθη. Τῇ γοῦν ὑστεραίᾳ διακούσας αὐτῶν, τῷ μὲν πρεσβυτέρῳ τὴν πατρῴαν πᾶσαν ἀρχὴν ἀπέδωκε· τὰ γὰρ προσκτηθέντα ὑπ' αὐτοῦ (ἦν δὲ ἄλλα τε, καὶ τῆς Καππαδοκίας τῆς τε Συρίας μέρη, ἥ τε Φοινίκη καὶ ἡ Σωφηνὴ[9] χώρα, τοῖς Ἀρμενίοις πρόσορος) οὐ σμικρὰ, παρείλετο αὐτοῦ[10], καὶ προσέτι καὶ χρήματα αὐτὸν ᾔτησε· τῷ δὲ νεωτέρῳ[11] τὴν Σω-

1. Xiphilin, l. l. p. 7 : Τὴν Ἀρμενίων. Sur l'omission de l'article, cf. p. 18, not. 2 de ce volume.

2. C : Ἀπολελωκὼς, faute du copiste. G : Ἀπολωλωκώς (ε suprascr.).

3. Xiphilin, l. l. p. 7 : Τὴν Ῥωμαίων. Cf. la note 11.

4. A, B et E : Ἐπὶ τὸ δεῖπνον, ici et § 51, lig. 3.

5. R. § 36, p. 108-109.

6. D et G : Ἐκάθιτο, par la confusion d'η avec ι.

7. C et D : Ἀπήντησε, par l'omission du ν paragogique devant une voyelle. Cf. p. 8, not. 2 de ce volume.

8. J'adopte γέ, d'après Sturz : « Ὑπό γε, dit-il, scribendum duxi pro ὑπό τε, quia non habet τέ quo referatur. Sensus est : *a Pompeio quidem præcipue, sed etiam ab aliis fuit odio habitus.* » Ces deux particules sont souvent confondues. Dans Platon, Banq. § XXVIII, éd. de Bekk. Lond. tom. V, p. 72, au lieu de διὰ τούτου καὶ ἡ μαντικὴ πᾶσα χωρεῖ καὶ ἡ τῶν ἱερέων τέχνη τῶν τε περὶ τὰς θυσίας καὶ τὰς τελετὰς κτλ., un Ms. porte ἡ τῶν ἱερέων τέχνη τῶν γε περὶ κτλ.

9. L'ancienne leçon Σωφανήνη peut être maintenue d'après Étienne de Byzance : Σωφηνή. . . . . . ὡς Στράβων ἑνδεκάτῃ. Παρὰ δ' Ἀρριανῷ Σωφανήνη, τετρασυλλάβως. (Σωφανίνη est une faute d'impression dans l'éd. de Berkelius,

qu'il n'avait point perdu son royaume d'Arménie, mais gagné l'amitié des Romains. Après avoir ranimé son courage par ces paroles, il l'invita à souper.

51. Le fils de Tigrane, assis de l'autre côté de Pompée, ne se leva pas devant son père et ne lui donna aucune marque d'affection. Il ne se rendit pas même au souper auquel il avait été invité; et ce fut là ce qui lui attira surtout la haine de Pompée. Le lendemain, après avoir entendu le père et le fils, le général romain rendit au vieux Tigrane les États qu'il avait reçus de ses ancêtres : quant aux provinces qu'il avait conquises (c'étaient, entre autres contrées, diverses parties de la Cappadoce et de la Syrie, la Phénicie, la Sophène, pays limitrophe de l'Arménie), et elles formaient un tout assez vaste, il les lui enleva : de plus, il exigea une contribution d'argent et ne donna à Tigrane le

p. 689.) J'ai néanmoins adopté Σωφηνὴ d'après Plutaque, l. l. XXXIII; Appien, Mithrid. CV; Strabon, éd. Casaub. Paris, 1620, liv. XI, p. 521; 527; 528; 530; liv. XII, p. 555; Josèphe, VII, 5, 1; VIII, 7, 6.

10. Reiske propose : χώρα, τοῖς Ἀρμενίοις πρόσορος, οὖσα οὐ σμικρὰ) παρείλετο αὐτὸν, à moins, dit-il, qu'on ne prenne σμικρὰ pour un pluriel neutre, et qu'on ne le place, soit après ἄλλα τε, soit après μέρη. La conjecture πρόσορος, οὖσα οὐ σμικρὰ ne manque pas de probabilité; mais l'ancienne leçon peut être maintenue. Quant à παρείλετο αὐτὸν que Reiske conseille de substituer à παρείλετο αὐτοῦ, par la raison qu'on dit bien ἀφαιρεῖσθαί τί τινος ou τινὰ, tandis qu'on ne peut dire que παραιρεῖσθαί τι τινά, cette assertion n'est point fondée. Pour des exemples de παραιρεῖσθαί τί τινος, cf. Thes. gr. ling. tom. VI, p. 264, éd. Didot.

11. Avec l'ancienne leçon τῷ δὲ υἱεῖ τῷ ἑτέρῳ, il faut ajouter Τιγράνῃ, ou bien sous-entendre ce nom. Reiske propose τῶν εἰρημένων, ou τῶν ἑτέρων — *reliquorum autem*, c'est-à-dire, les autres provinces que Tigrane n'avait pas reçues en héritage, mais qu'il avait ajoutées au royaume de ses ancêtres : cette conjecture paraît la plus probable à Sturz. Ici, comme p. 118, § 52, je lis τῷ νεωτέρῳ, à cause de τῷ μὲν πρεσβυτέρῳ, qui se trouve quelques lignes plus haut. Υἱεῖ, dans l'ancienne leçon, est probablement une glose qui de la marge se sera glissée dans le texte.

φηνὴν μόνην ἀπένειμε [1]. Καὶ ἔτυχον γὰρ οἱ θησαυροὶ ἐν αὐτῇ ὄντες· ἠμφισβήτησέ τε περὶ αὐτῶν ὁ νεανίσκος, καὶ ἁμαρτὼν (οὐ [2] γὰρ εἶχεν ὁ Πομπήϊος ὁπόθεν ἄλλοθεν τὰ ὡμολογημένα [3] κομίσηται) ἠγανάκτησε, καὶ δρασμὸν ἐβουλεύσατο. Ὁ οὖν Πομπήϊος, προμαθὼν τοῦτο, ἐκεῖνόν τε ἐν φυλακῇ ἀδέσμῳ [4] ἐποιήσατο· καὶ πέμψας πρὸς τοὺς τὰ χρήματα φυλάττοντας [5], τῷ πατρὶ αὐτοῦ πάντα σφᾶς [6] δοῦναι ἐκέλευσεν. Ἐπειδή τε μήθ' ὑπήκουσαν, λέγοντες, τὸν νεανίσκον, οὗπερ ἡ χώρα ἤδη ἐνομίζετο, χρῆναι σφίσι τοῦτο προστάξαι, ἔπεμψεν [7] αὐτὸν πρὸς τὰ φρούρια. Καὶ ὁ μὲν, κεκλεισμένα αὐτὰ εὑρὼν, προσῆλθέ τε ἐγγὺς, καὶ ἐκέλευσε καὶ ἄκων αὐτὰ ἀνοιχθῆναι. Ὡς δ' οὐδὲν μᾶλλον
R. p. 109. ἐπείθοντο, προϊσχόμενοι, ὅτι μὴ ἑκούσιος, ἀλλὰ ἀναγκαστὸς τὴν πρόσταξιν ἐποιεῖτο, ἐχαλέπηνεν ὁ Πομπήϊος καὶ ἔδησε τὸν Τιγράνην. Καὶ οὕτως ὅ τε γέρων τοὺς θησαυροὺς παρέλαβε, καὶ αὐτὸς ἔν τε τῇ χώρᾳ τῇ τ' Ἀναΐτιδι [8], καὶ πρὸς τῷ ποταμῷ τῷ Κύρνῳ [9], τριχῇ νείμας τὸν στρατὸν,

1. Suivant Appien, Mithrid. CV, Pompée lui donna la Sophène et la Gordyène.

2. Οὐ manquait dans G : il a été ajouté en marge par une main plus moderne. Le même Ms. donne εἶχον au lieu de εἶχεν, par la confusion d'ε avec ο. Cf. p. 38, not. 8 de ce volume.

3. D et E : Ὁμολογημένα. Les copistes ont négligé l'augment et confondu ω avec ο; cf. tom. II, p. 8, not. 4 de cette édition, p. 75, not. 4 et p. 102, not. 2 de ce volume.

4. Dans G, le copiste, par distraction, a écrit deux fois les mots ἐν φυλακῇ ἀδέσμῳ.

5. F : Φυλάσσοντας. J'ai conservé la forme attique.

6. Dans D, πάντας σφᾶς, le ς de πάντας, au lieu de πάντα, est né de la première lettre du mot suivant.

7. A l'ancienne leçon ἔπεμψαν, je substitue ἔπεμψεν, proposé par Tur-

fils que la Sophène : c'était là que se trouvaient les trésors du roi d'Arménie. Le jeune Tigrane les réclama avec énergie : n'ayant pu les obtenir (car Pompée ne pouvait se faire payer avec d'autres fonds les sommes qui lui avaient été promises), il éprouva un vif mécontentement et résolut de prendre la fuite. Instruit à temps de son projet, Pompée le fit garder à vue et envoya aux gardiens de ces trésors l'ordre de les remettre à Tigrane le père. Ils refusèrent, sous prétexte que cet ordre devait être donné par le jeune Tigrane, déjà regardé comme le souverain de ce pays. Pompée l'envoya alors lui-même au château où les trésors étaient déposés : celui-ci, l'ayant trouvé fermé, s'en approcha de très-près et ordonna, malgré lui, de l'ouvrir. Les gardiens n'obéirent pas davantage, soutenant qu'il ne donnait pas cet ordre de bon gré, mais par contrainte. Pompée indigné fit mettre en prison Tigrane le jeune ; et les trésors furent ainsi remis à son père. Pompée partagea son armée en trois corps et établit ses quartiers d'hiver dans l'Anaïtis et sur les

nèbe et approuvé par Oddey et par Reimarus, qui conserve pourtant l'ancienne ἔπεμψαν. A la rigueur, cette leçon pourrait être maintenue : « Pluralis, dit Sturz, qui adopte la conjecture de Turnèbe, referri ad eos potest quos Pompeius ad custodes pecuniæ miserat ; quod tamen fateor durum esse. Sed multo minus placet, ut cum Xylandro vertatur in *missus est*. » Wagner et M. Tafel traduisent *So schickte*, d'après la leçon ἔπεμψεν.

8. Cf. p. 95, not. 6 de ce volume. Tous les Ms. portent : Τῇ Ταναΐτιδι = Τῇ τ' Ἀναΐτιδι. Les copistes ont fait un seul mot du nom Ἀναΐτιδι et de la particule τέ, surabondante ici et qu'on peut supprimer sans inconvénient.

9. Κύονῳ, dans C, par la confusion de ρ avec o ; cf. Bast, Comm. Palæogr. p. 732 ; 814. Un peu plus loin, le même Ms donne correctement le nom de ce fleuve. Sur les variantes Κύρτος et Κύρος, cf. la note de Fabricius et les auteurs qu'il cite. Penzel se déclare pour Κῦρος. Dans le Strabon de Tzschuck, on lit Κύρος ; mais les Ms. donnent Κῦρος que les éditeurs de Strabon ont arbitrairement changé en Κύρος, pour distinguer le fleuve

παρεχείμασε· τά τε ἄλλα παρὰ τοῦ Τιγράνου συχνὰ, καὶ χρήματα πολλῷ πλείω [1] τῶν ὁμολογηθέντων λαβών. Ἀφ' οὗπερ οὐχ ἥκιστα καὶ ἐκεῖνον ἔς τε τοὺς φίλους καὶ ἐς τοὺς συμμάχους [οὐ] πολλῷ ὕστερον [2] ἐσέγραψε [3], καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἐς τὴν Ῥώμην μετὰ φρουρᾶς ἐσήγαγεν [4]· οὐ μέντοι καὶ ἐν ἡσυχίᾳ διεχείμασεν [5].

52. Ὀροίσης [6] γὰρ, Ἀλβανῶν τῶν ὑπὲρ τοῦ Κύρνου [7] οἰκούντων βασιλεὺς, τὸ μέν τι [8], καὶ τῷ Τιγράνῃ τῷ νεωτέρῳ φίλῳ οἱ ὄντι χαρίσασθαι βουληθεὶς, τὸ δὲ δὴ πλεῖστον, δείσας μὴ καὶ ἐς τὴν Ἀλβανίδα οἱ Ῥωμαῖοι ἐσβάλωσι· καὶ νομίσας ὅτι, ἂν ἐν τῷ χειμῶνι ἀδοκήτοις σφίσι καὶ μὴ καθ' ἓν στρατοπεδευομένοις προσπέσῃ [9], πάντως τι ἐξεργάσεται· ἐστράτευσεν ἐπ' αὐτοὺς παρ' αὐτὰ τὰ Κρόνια [10]. Καὶ αὐτὸς μὲν [11] ἐπὶ Μέτελλον Κέλερα [12], παρ' ᾧ ὁ Τιγρά-

du roi Cyrus. Cf. Cramer, Strabon. tom. II, p. 427, Berlin, 1842. Sur l'orthographe de ce fleuve, cf. Uckert, Geogr. tom. III, 2, p. 230; Forbiger, Geogr. II, p 79; Thes. gr. ling. tom. IV, p. 2153, éd. Didot; Xiphilin, l. l. p. 7; Pline, VI, 10.

Au lieu de τριχῇ, écriture aujourd'hui abandonnée, G porte τρύχειν, variante triplement fautive, par la confusion d'υ avec ι, d'ει avec η et de ν avec l'ι final dont on a fait plus tard l'ι souscrit. En marge, une main plus moderne a ajouté la syllabe χῇ, comme devant être substituée à χειν.

1. C et G : Πολλὰ πλείω.

2. Reiske propose de substituer οὐ πολλῷ ὕστερον à l'ancienne leçon πολλῷ ὕστερον. Penzel approuve cette conjecture, par la raison qu'en donne Sturz : « Quod neque Pompeius neque Tigranes admodum diu paci factæ superstites fuerint, et quia Tigranes filius paulo post eandem pacem captivus abductus sit Romam, quippe quem Clodius jam, A. U. C. 696 e custodia liberaverit. » J'ai adopté la correction de Reiske, mais en mettant οὐ entre crochets.

3. Ἐγέγραψε, faute du copiste dans G.

4. C : Ἐσήγαγε. Sur l'omission du ν paragogique devant une voyelle, cf. p. 8, not. 2 de ce volume.

bords du Cyrnus, après avoir reçu de Tigrane le père un grand nombre de présents et des sommes beaucoup plus considérables que celles qui avaient été convenues. Ce fut là surtout ce qui le détermina à l'inscrire bientôt après au nombre des amis et des alliés du peuple romain et à envoyer son fils à Rome sous escorte. Néanmoins il ne passa pas l'hiver dans le repos.

52. Orosès, roi des Albanais qui habitent au delà du Cyrnus, voulant jusqu'à un certain point complaire à Tigrane le fils, qui était son ami; mais craignant pardessus tout que les Romains n'envahissent aussi l'Albanie, et persuadé que, s'il profitait de l'hiver pour tomber sur eux à l'improviste, pendant qu'ils n'étaient pas réunis dans le même camp, il pourrait remporter quelque avantage, se mit en marche, la veille des Saturnales. Il se dirigea en personne contre Métellus Céler, qui avait Tigrane

5. Διεχείμασε, dans le même manuscrit.

6. R. § 37, p. 109-110. Au lieu d''Οροίσης, C porte 'Ορίσης, par la confusion d'οι avec ι. Appien, Mithrid. CIII, CXVII, l'appelle 'Οροίζης; mais les Ms. de cet historien portent tantôt cette écriture, tantôt 'Ορίζης. Cf. la note de Reimarus. Florus, III, 5, et Eutrope, VI, 14, l'appellent Orodes.

7. Reimarus aimerait mieux ὑπὲρ τὸν Κύρνον; mais, ainsi que Sturz en a fait la remarque, ce changement n'est point nécessaire.

8. L'ancienne leçon τῷ μέν τι, évidemment fautive à cause de τὸ δὲ δὴ qui suit, est pourtant confirmée par tous les Ms. Comme Reimarus et Sturz, j'adopte τὸ μέν τι, d'après H. Étienne et Leunclavius.

9. F : 'Εκπέσῃ.

10. C'est-à-dire au mois de décembre. Cf. Macrobe, Saturnal. I, 10; Pitiscus, Antiq. Rom. II, p. 693-694, et les Éclaircissements à la fin du volume.

11. Les mots καὶ αὐτὸς μὲν manquent dans C, qui un peu plus loin porte Κάλερα, faute du copiste, au lieu de Κέλερα.

12. G : Κέτελλ ον κέλερα (sic). La syllabe ον a été intercalée par une main plus moderne.

νης ἦν, ἤλασεν· ἄλλους δὲ ἐπὶ τὸν Πομπήϊον, καὶ ἄλλους ἐπὶ Λούκιον Φλάκκον, τὸν τῆς τριτημορίδος [1] ἄρχοντα, ἔπεμψεν· ὅπως πάντες ἅμα [2] ταραχθέντες μὴ συμβοηθήσωσιν ἀλλήλοις. Οὐ μὴν καὶ διεπράξατο οὐδαμόθι οὐδέν. Ἐκεῖνόν τε γὰρ ὁ Κέλερ ἰσχυρῶς [3] ἀπεκρούσατο, καὶ ὁ Φλάκκος, ἐπειδὴ πολὺν τὸν περίβολον τῆς ταφρείας ὄντα ἀδύνατος ἦν ὑπὸ τοῦ μεγέθους σῶσαι, ἑτέραν [4] ἔνδοθεν ἐποιήσατο· καὶ δόξαν ἀπ' αὐτοῦ τοῖς ἐναντίοις, ὡς καὶ φοβηθεὶς, ἐμβαλὼν, ἐπεσπάσατο αὐτοὺς εἴσω τῆς ἔξωθεν τάφρου· κἀνταῦθα μὴ προσδεχομένοις σφίσιν ἐπεκδραμὼν [5], πολλοὺς μὲν ἐν χερσὶ, πολλοὺς δὲ καὶ φεύγοντας ἐφόνευσε. Κἀν τούτῳ ὁ Πομπήϊος [6], προμαθὼν τήν τε πείρασιν τῶν βαρβάρων, ἣν ἐπὶ τοὺς ἄλλους ἐπεποίηντο, προαπήντησε τοῖς ἐφ' ἑαυτὸν ἐπιοῦσιν [7] ἀπροσδοκήτως [8]· καὶ κρατήσας, ἐπὶ τὸν Ὀροίσην εὐθὺς, ὥσπερ εἶχεν, ἠπείχθη. Καὶ ἐκεῖνον
R.p.110. μὲν οὐ κατέλαβεν· (ἀπωσθείς τε γὰρ ὑπὸ τοῦ Κέλερος [9], καὶ μαθὼν καὶ τὰ τῶν ἄλλων πταίσματα, ἔφυγε·) τῶν μέντοι Ἀλβανῶν συχνοὺς περὶ τὴν τοῦ Κύρνου διάβασιν συλλαβὼν, ἔφθειρε· κἀκ τούτου δεηθεῖσιν αὐτοῖς ἐσπείσατο.

1. G : Τριμορίδος (τη written above). La syllabe τη a été intercalée par une main plus moderne.
2. Ἅμα πάντες, dans C.
3. Dans E, le copiste, par distraction, a écrit deux fois ἰσχυρῶς.
4. C : Ἕτερον, faute du copiste.
5. F : Ἐκπεκδραμὼν, faute du copiste.
6. G : Ὁ μπήϊος (πο written above). La syllabe πο a été ajoutée par une main plus moderne.

auprès de lui. En même temps, il envoya quelques troupes contre Pompée et quelques autres contre Lucius Flaccus, gouverneur de la troisième partie de la province ; afin que les Romains, inquiétés sur tous les points à la fois, ne pussent se secourir les uns les autres ; mais il ne réussit nulle part. Métellus Céler le repoussa vigoureusement : quant à Flaccus, ne pouvant défendre le retranchement qui entourait son camp, parce qu'il avait un trop vaste circuit, il en fit creuser un autre en dedans du premier : par-là il fit croire aux ennemis qu'il éprouvait des craintes et les attira en deçà du retranchement extérieur ; puis fondant sur eux à l'improviste, il en massacra un grand nombre dans la mêlée et beaucoup d'autres dans leur fuite même. Sur ces entrefaites, Pompée, informé d'avance de l'attaque des barbares contre la partie de l'armée romaine qui n'était pas avec lui, fit tout à coup volte-face, mit en déroute ceux qui s'avançaient contre lui et marcha sans retard contre Orosès ; mais il ne put l'atteindre. Repoussé par Céler et connaissant l'échec des divers corps de son armée, ce roi avait pris la fuite. Pompée tomba sur plusieurs Albanais, au moment où ils traversaient le Cyrnus et en fit un grand carnage ; puis, à la prière de ceux qui avaient échappé à la mort,

7. Ἀπιοῦσιν, par la confusion de ἐπὶ avec ἀπὰ dans A, B, D, F et G. Dans ce dernier Ms. ε a été écrit en marge, par une main plus moderne, comme devant remplacer α.

8. A : Ἀπροσδοκήτος, leçon qui serait fort admissible, si le copiste avait écrit ἀπροσδόκητως ; mais la place de l'accent prouve qu'il a confondu ω avec ο.

9. Κέλορος, dans C et D, par la confusion d'ε avec ο.

Ἄλλως μὲν γὰρ καὶ σφόδρα ἐπεθύμει ἐς τὴν χώραν αὐτῶν ἀντεμβαλεῖν· διὰ δὲ δὴ τὸν χειμῶνα ἡδέως τὸν πόλεμον ἀνεβάλετο. Τότε μὲν δὴ ταῦτ' ἔπραξε [1].

1. Un peu au dessous de ce mot, on lit dans A : Δίωνος Ῥωμαϊκῶν ΛϚ.

il accorda la paix. Il désirait vivement de faire une invasion dans l'Albanie ; mais, à cause de l'hiver, il différa volontiers la guerre. Tels furent alors les exploits de Pompée.

ΤΩΝ ΔΙΩΝΟΣ ΙΣΤΟΡΙΩΝ ΡΩΜΑΙΚΩΝ

ΤΟ ΤΡΙΑΚΟΣΤΟΝ ΕΒΔΟΜΟΝ ΒΙΒΛΙΟΝ [1].

Τάδε ἔνεστιν ἐν τῷ τριακοστῷ ἑβδόμῳ τῶν Δίωνος Ῥωμαϊκῶν [2].

Ὡς ὁ Πομπήϊος πρὸς Ἴϐηρας τοὺς ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἐπολέμησεν.

Ὡς Πομπήϊος τὸν [3] Πόντον τῇ Βιθυνίᾳ προσένειμεν· ὡς Πομπήϊος τήν τε Συρίαν καὶ τὴν Φοινίκην ὑπηγάγετο [4].

Ὡς Μιθριδάτης ἀπέθανε.

Περὶ τῶν Ἰουδαίων.

Ὡς Πομπήϊος καταστησάμενος τὰ ἐν τῇ Ἀσίᾳ ἐς Ῥώμην ἐπανῆλθε.

1. J'ai collationné pour ce livre les mêmes manuscrits que pour le livre XXXVI; cf. tom. II, p. 214, not. 1 de cette édition, et celui de Turin n° LXXVI : je l'appellerai H. Sur ce Ms., cf. tom. I, Introd. p. XLIV-XLV de cette édition.

2. Sturz adopte, comme Reimarus : Τῶν Δίωνος Ῥωμαϊκῶν ἱστοριῶν, leçon confirmée par E; mais il fait remarquer que le mot ἱστοριῶν ne se

HISTOIRE ROMAINE

DE DION.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

Matières contenues dans le trente-septième livre de l'Histoire romaine de Dion.

Comment Pompée fit la guerre contre les Ibères en Asie, § 1-7.

Comment Pompée ajouta le Pont à la Bithynie, et comment il subjugua la Syrie et la Phénicie, § 8-9.

Comment mourut Mithridate, § 10-14.

Sur les Juifs, 15-19.

Comment Pompée retourna à Rome, après avoir réglé les affaires de l'Asie, § 20-23.

trouve pas dans A. Comme il manque aussi dans D, F, G et H, non-seulement pour ce livre, mais encore pour les autres, je le supprime ici et partout ailleurs. Je lis donc : Τῶν Δίωνος Ῥωμαϊκῶν.

3. H : Ὡς ὁ Πομπήϊος τὸν Πόντον.

4. Cette partie du liv. XXXVII ne nous est point parvenue : il ne nous reste sur la conquête de la Syrie et de la Phénicie qu'un résumé de Xiphilin. Cf. la fin du § 7 de ce livre.

Περὶ Κικέρωνος καὶ Κατιλίνου καὶ τῶν ὑπ' αὐτῶν πραχθέντων.

Περὶ Καίσαρος καὶ Πομπηΐου καὶ Κράσσου, καὶ τῆς συνωμοσίας αὐτῶν.

Χρόνου πλῆθος, ἔτη ἓξ ἐν οἷς Ἄρχοντες οἱ ἀριθμούμενοι οἵδε ἐγένοντο·

Λ. Αὐρήλιος [1], Μ. υἱὸς, Κόττας καὶ [2] Λ. Μάλλιος Λ. υἱ. [3].

Λ. Καῖσαρ καὶ Γ. Μάρκιος, Γ. υἱ., Φίγουλος.

Μ. Τούλλιος, Μ. υἱ., Κικέρων καὶ Γ. Ἀντώνιος [4], Μ. υἱ.

Δέκιμος Ἰούνιος, Μ. υἱὸς, Σίλανος καὶ Λ. Λικίννιος [5], Λ. υἱὸς, Μουρήνας [6].

Μ. Πούπιος [7], Μ. υἱὸς, Πίσων [8] καὶ Μ. Οὐαλέριος [9], Μ. υἱ., Μεσσαλᾶς Νιγρός [10].

1. Ἀυήλιος, dans C; faute du copiste.

2. Entre les noms des deux consuls de chaque année, j'ajoute, comme Reimarus et Sturz, la conjonction καὶ, quoiqu'elle ne se trouve pas dans les manuscrits; cf. p. 128, not. 3.

3. Pighius, Annal. Rom., t. III, p. 316-317, éd. Schott., l'appelle avec raison A. Manlius Torquatus, d'après Dion lui-même; cf. § 1 de ce livre, au commencement.

4. Il eut le surnom d'*Hybride;* Pline, VIII, 53 : In nullo genere æque facilis mixtura cum fero, qualiter natos antiqui *Hybridas* vocabant, ceu semiferas : ad Homines quoque, ut in C. Antonium, Ciceronis in consulatu collegam, appellatione translata. Cf. Suétone, Aug. XIX, à propos d'Asinius Epicadus.

5. F : Λικίνιος (v suscrit). Le second ν a été ajouté par une main plus moderne.

6. H : Μορήνας, faute du copiste.

Sur Cicéron, sur Catilina et sur ce qu'ils firent, § 24-42.

Sur César, sur Pompée, sur Crassus et sur leur triumvirat, § 43-58.

Temps compris dans ce livre : six ans. Les consuls furent :

L. Aurelius Cotta, fils de M. et L. Manlius, fils de L.

L. Cæsar et C. Marcius Figulus, fils de C.

M. Tullius Cicéron, fils de M. et C. Antonius, fils de M.

Decimus Junius Silanus, fils de M. et L. Licinius Murena, fils de L.

M. Pupius Pison, fils de M. et M. Valerius Messala Niger, fils de M.

7. Sturz cite H comme portant Πούπλιος, au lieu de Πούπιος. La leçon Πούπλιος se trouve aussi dans A, B, C, E, F et G. Πούπιος est approuvé par Paulmier de Grentemesnil, dans ses *Exercitationes*, p. 243. Il s'agit, en effet, de M. Pupius Pison, de la famille *Calpurnia*, qui était patricienne; mais il avait été adopté par un plébéien nommé *Pupius*. Sans cela, il n'aurait pu être consul avec le praticien Messala. Cf. Lett. à Attic. I, 13, et les notes, tom. XXI, des OEuvres de Cicéron, éd. de M. J.-V. Le Clerc, in-12.

8. F : Πίσσων, par deux consonnes, quand il n'en fallait qu'une; ce qui arrive perpétuellement.

9. E et H : Βαλέριος. Sur cette écriture et sur Βαλλέριος, cf. tom. I, p. 134-135, not. 5 et 7; p. 198, not. 5 de cette édition.

10. Tous les Ms. portent Νιπρός par la confusion de Γ avec Π; cf. Bast, Comment. Palæogr. p. 710; 803; 916. J'ai adopté la forme Νιγρός, qui correspond au latin *Niger*. Cf. Paulmier de Grentemesnil : il lit Μεσσάλας, au lieu de Μεσσαλᾶς, l. l.

Λ. Ἀφράνιος, Αὐλ.[1] υἱὸς, καὶ Κ. Καικίλιος[2], Κ. υἱ., Μέτελλος Κέλερ[3].

---

1. Τῷ δ' ἐπιγιγνομένῳ[4] ἔτει, τοῦ τε Κόττου τοῦ Λουκίου καὶ τοῦ Τορκουάτου Λουκίου ὑπατευόντων, ἐπολέμησε μὲν καὶ τοῖς Ἀλβανοῖς, ἐπολέμησε δὲ καὶ τοῖς Ἴβηρσι. Καὶ προτέροις[5] γε τούτοις καὶ παρὰ γνώμην ἠναγκάσθη συνενεχθῆναι. Ἀρτώκης[6] γὰρ ὁ βασιλεὺς αὐτῶν (νέμονται δὲ ἐπ' ἀμφότερα τοῦ Κύρνου, τῇ μὲν, τοῖς Ἀλβανοῖς, τῇ δὲ, τοῖς Ἀρμενίοις πρόσοροι) φοβηθεὶς μὴ καὶ ἐφ' ἑαυτὸν τράπηται, πρέσβεις μὲν ὡς ἐπὶ φιλίᾳ[7] πρὸς αὐτὸν ἔπεμψε· R.p. 112. παρεσκευάζετο δὲ, ὅπως ἐν τῷ θαρσοῦντι, καὶ διὰ τοῦτο

1. D'après A et E. « Apud Dionem, dit Pighius, l. l. p. 346, reperiuntur L. Afranius L. F. Q. Cæcilius Q. F. Metellus Celer. Utrumque vero Pompeii largitione et opera ad consulatum pervenisse refert idem, quum legati ejus in Asia fuissent, ut haberet scilicet Pompeius sibi obvinctos consules, atque promptos ad acta sua Asiatica comprobanda. Astipulaturque Dioni Cicero ad Atticum scribens ante comitia superioris anni, quibus hi creati fuerunt, nisi quod Auli filium vocat in tribus epistolis, ut hinc suspicer mendum esse in Dione, si non ille per contemptum obscuro et spurio prænomine isto usus est. Verba ejus hæc sunt : *Nunc est exspectatio comitiorum, in quæ omnibus invitis trudit Magnus noster Auli filium, atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere.* » Leunclavius lit : Λ. Ἀφράνιος Λ. υἱός.

2. G : Κεκίλιος, par la confusion d'αι avec ε.

3. A, E et F sont les trois Ms. qui donnent le plus correctement la liste des consuls. La voici textuellement : Λ. Αὐρήλιος Μ. υἱ Κόττας ὕπ. Λ. Μάλλιος Λ. υἱ. Καῖσαρ ὕπ. Γ. Μάρκιος Γ. υἱ. Φίγουλος. Μ. Τούλλιος Μ. υἱ. Κικέρων. Γ. Ἀντώνιος Μ. υἱ. ὕπατος. Δέκιμος Ἰούνιος Μ. υἱ. Σιλλανὸς (E et F : Σιλανὸς) ὕπ. Λ. Λικίννιος Λ. υἱ. Μουρήνας. Μ. Πούπλιος Μ. υἱ. Πίσων ὕπ.

